

Date de dépôt : 13 septembre 2011

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil au Grand Conseil sur la gestion des HES à Genève en 2010

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

La HES-SO Genève fait partie du réseau de formation professionnelle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Celle-ci est constituée de plusieurs établissements dans les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Genève. La HES-SO Genève regroupe six hautes écoles :

- La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA);
- La Haute école de gestion (HEG);
- La Haute école d'art et de design (HEAD);
- La Haute école de musique (HEM);
- La Haute école de santé (HEdS);
- La Haute école de travail social (HETS).

Le présent rapport retrace l'activité de la Haute école de Genève et de ses six écoles HES durant l'année 2010, une année riche en changements structurels.

La HES-SO Genève poursuit son développement sur tous les fronts : la formation de base, la formation continue, la recherche appliquée & développement (Ra&D), les prestations de services et les relations internationales. Pour remplir ses objectifs stratégiques, elle s'entoure de professionnel-le-s hautement qualifié-e-s dans tous ses domaines d'activité, en respectant scrupuleusement une politique d'égalité des chances et en promouvant la démocratisation des études supérieures.

La HES-SO Genève jouit d'une excellente réputation qui s'étend bien au-delà du canton ; sa visibilité ne cesse de croître. Le manque constant de

locaux pour accueillir le flux croissant des étudiant-e-s Bachelor et Master a amené les instances dirigeantes à envisager des campus urbains intégrés avec un regroupement des filières HES et universitaires par domaines de compétences. En effet, la situation d'éclatement actuel des bâtiments de l'Université de Genève (UNIGE) et de la HES-SO Genève sur plus de cent adresses conduit à des redondances d'infrastructures et rend difficile les synergies voulues dans la formation, la recherche et le transfert de technologie. Le projet est constitué de 6 pôles qui se répartissent en pôle des sciences, de la santé, de la gestion, des sciences humaines, des arts et des neurosciences et de la formation continue.

1. Les points forts de l'année

1.1. Révision totale de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées

La révision totale de cette loi cantonale (C 1 26) a débuté avec la constitution en août 2009 d'une commission externe présidée par M^{me} Christiane Brunner. Cette commission a débuté ses travaux en septembre 2009 et a rendu son rapport au printemps 2010. Le rapport a été mis en consultation jusqu'au 15 juillet 2010, la quarantaine d'organismes consultés ayant largement répondu avec un taux de réponses de 67%. Le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport a entamé la préparation des travaux de la délégation temporaire du Conseil d'Etat chargée de procéder aux arbitrages nécessaires en vue de l'adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de loi.

La réforme de la loi cantonale a pour objectif principal de rendre l'institution HES genevoise plus autonome, conformément aux attentes du projet de la nouvelle Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) et de l'avant-projet de convention intercantonale de la HES-SO. La nouvelle loi cantonale permettra également d'améliorer le pilotage stratégique de la HES-SO Genève par l'autorité politique notamment au travers d'une convention d'objectifs. Enfin, elle fixera la gouvernance de la HES-SO Genève en déterminant clairement la répartition des responsabilités à l'intérieur de l'institution afin d'assurer une meilleure cohérence et visibilité du projet genevois, d'une part, et de permettre d'intensifier les collaborations avec l'UNIGE, d'autre part.

1.2. Nouveautés pédagogiques

La rentrée académique 2010 a été marquée par deux nouveautés pédagogiques qui satisfont aux besoins des acteurs économiques de notre

canton/région et à l'évolution des technologies. Dans sa filière Economie d'entreprise, la HEG a lancé une nouvelle orientation en management international dont l'enseignement se fait entièrement en anglais. Quant à l'HEPIA, elle a ouvert une filière pilote en Ingénierie des technologies de l'information (ITI) qui reflète ainsi la convergence des métiers de l'informatique et des réseaux de télécommunications.

1.3. Conventions entre l'Université de Genève et la HES-SO Genève

En septembre 2010, les directions de la HES-SO Genève et de l'UNIGE ont ratifié deux conventions importantes dans les domaines de la formation continue et des sciences. Afin de mieux répondre aux besoins de formation continue de la région, la convention vise à mettre en place une plateforme de coopération et à partager certaines ressources. Pour le domaine des sciences, en particulier la physique, l'informatique et l'environnement, la Faculté des sciences et l'HEPIA s'engagent à favoriser des collaborations autour de la formation, de la formation postgraduée et de la recherche.

1.4. Management de la qualité : certification ISO

La HES-SO Genève et ses écoles (à l'exception de la HEM entrée plus récemment dans le dispositif HES) ont été certifiées ISO 9001 en avril 2010 par l'Association suisse pour systèmes de qualité et de management (SQS) sur le périmètre relatif au management et à l'administration, ainsi qu'à l'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s.

1.5. Accréditation des Masters de la HEM

Durant le printemps 2010, les filières Master des Hautes écoles de musique de Genève et de Lausanne, ainsi que leurs sites d'enseignement décentralisés (Neuchâtel, Fribourg, Sion) ont été soumises, avec succès, à une procédure d'accréditation par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ). Le processus, qui a mené à l'élaboration de l'auto-évaluation des filières de formation puis à leur accréditation par le Département fédéral de l'économie (DFE) en décembre 2010, a été porteur de dynamisme et de questionnements. Les quatre filières de formation accréditées (Interprétation musicale – Interprétation musicale spécialisée – Pédagogie musicale – Composition et théorie musicale) couvrent l'intégralité des métiers de la musique. Elles sont chacune construites sur un total de 120 crédits ECTS répartis sur deux années à plein temps.

1.6. HEPIA : définition de la gouvernance et réorganisation

La réunion des deux écoles d'ingénieurs de Genève se poursuit à un rythme soutenu. L'HEPIA se construit comme une nouvelle école qui se crée sur le vécu et les compétences des deux institutions initiales, avec une réflexion continue sur la nécessité de réorganisations incontournables pour relever les défis des années à venir. Une analyse très poussée des forces et faiblesses actuelles a mené la direction à définir puis à mettre en place une nouvelle gouvernance dès septembre 2010. Elaborée après concertation en interne et conçue comme évolutive, cette gouvernance a redéfini l'organisation selon certains principes de base pour augmenter l'efficacité et profiter de la réunion des forces en présence. Conforme au cadre légal et à l'organisation de la HES-SO Genève, elle doit permettre de remplir les missions de l'HEPIA de manière optimale. Dernière étape fondamentale montrant l'ampleur des réorganisations : les 7 instituts de recherches ont été redéfinis. Dès le 1^{er} janvier 2011, il n'y aura plus que 4 instituts, soit un par département. Grâce à la simplification des structures et de la visibilité, les synergies voulues par la réunion des écoles pourront se développer.

Les étapes suivantes de la réunion ne pourront voir le jour qu'après la réalisation des travaux très conséquents prévus sur le site de la Prairie. Un effort et une grande compréhension seront encore nécessaires à toutes et à tous pour remplir les missions de l'HEPIA durant les trois ans de travaux dans les murs d'une école en pleine effervescence.

1.7. Projet transversal : Architectures de crise

Les projets transversaux sont des projets inter-écoles. De nature interdisciplinaire, ils permettent aux acteurs des hautes écoles de se rencontrer autour d'un projet commun, de mieux se connaître, de profiler leurs compétences spécifiques et complémentaires. Ils visent aussi à valoriser les expertises des hautes écoles auprès du grand public et des partenaires potentiels.

En 2010, il a été décidé de soutenir un projet proposé par un groupe de professeur-e-s HES portant sur l'architecture en situation d'urgence ou de crise. En effet, et en lien avec l'urbanisation galopante de notre planète, les perturbations naturelles ou humaines se manifestent de plus en plus fréquemment et violemment sur notre environnement construit. Concevoir, construire ou reconstruire en situation de crise devient une activité indispensable. Pour aborder ces questions et inaugurer de nouveaux champs d'investigations et de collaborations, l'HEPIA et la HEAD ont organisé une série de 13 conférences entre le 6 et le 9 décembre 2010, animées par des ingénieur-e-s et des architectes de renom. A noter notamment la présence

exceptionnelle de l'architecte japonais Shigeru Ban, célèbre pour son travail architectural dans le cadre d'activités humanitaires. Dans l'esprit interdisciplinaire des projets transversaux, le programme a combiné approches techniques et sciences humaines par le biais d'interventions d'un historien, d'un anthropologue et d'un sociologue.

1.8. Prix Genilem HES-SO Genève

Ce Prix est ouvert aux étudiant-e-s, aux alumni et au corps intermédiaire des écoles HES-SO genevoises. Il offre un tremplin à celles et ceux qui veulent transformer leur idée innovante en entreprise. Le, la ou les lauréat-e-s remportent une entreprise clé en main d'une valeur de Fr. 20'000.- et un coaching Genilem pendant 3 ans.

En 2010, le Prix Genilem HES-SO Genève a récompensé Nicolas Ecabert (HEPIA) pour son projet « EcaVert », un système innovant d'épuration de produits phytosanitaires par le biais d'un mur végétal : le VG-Biobed. Le jury a également attribué un prix spécial à Dorothee Loustalot (HEAD) pour son projet «Astérisme», une ligne de bijoux basée sur le principe original du design industriel appliqué à la bijouterie.

1.9. Evénements phares pour les écoles

HEPIA

L'année 2010 a été riche en événements. Les filières vertes ont été les hôtes d'honneur de la Foire de Fribourg avec un magnifique stand qui a permis de mettre en avant les filières uniques. Elle a aussi vu le démarrage d'une nouvelle filière de formation Bachelor à l'HEPIA : l'Ingénierie des technologies de l'information (ITI). Après deux ans de réflexion et de travail, la présidente de la Confédération Doris Leuthard signait une autorisation provisoire en août, avant l'accréditation définitive prévue en 2014. Cette filière, généraliste dans le domaine des technologies de l'information durant les premiers semestres (108 crédits ECTS), propose trois spécialisations en fin de formation (72 crédits ECTS). Il s'agit des orientations Logiciels et systèmes complexes, Informatique matérielle et communications, Réseaux et multimédia. Un travail de Bachelor dans l'orientation choisie ponctue cette formation.

A l'image de ses deux projets, l'HEPIA est présente sur tous les fronts. Dans le domaine industriel, l'HEPIA devient une « marque » en termes de centre de compétences pour la recherche et en tant qu'institution de formation de base et continue. L'HEPIA est dorénavant intégrée entièrement dans la logique des réseaux de collaborations avec le privé. Suivant avec

enthousiasme la volonté de l'Etat de Genève, l'HEPIA et la Faculté des sciences ont signé une convention de collaboration afin de piloter au mieux les synergies entre ces deux hautes écoles.

HEG

– *Création de la 1^{ère} Junior entreprise HEG*

Les étudiant-e-s de la HEG ont créé une *Junior Entreprise* (JEHEG) qui compte plus de 60 membres. La JEHEG est une association à but non lucratif s'articulant autour de trois concepts fondamentaux : mettre à la disposition des entreprises les compétences, le dynamisme et la créativité des étudiant-e-s ; permettre aux étudiant-e-s d'approcher encore un peu plus le monde professionnel par l'application de leurs acquis théoriques et pratiques en effectuant des mandats ; et donner aux étudiant-e-s une première expérience de l'entrepreneuriat. La JEHEG fait partie du réseau JADE (*Junior Association for Development in Europe*) qui regroupe environ 300 *Junior Entreprises* issues des meilleures universités européennes.

– *7^e Symposium HEG : à guichets fermés*

Le 10 novembre 2010, afin de répondre aux besoins des entreprises et des administrations et de contribuer à valoriser les compétences de son corps professoral, la HEG a consacré son symposium au *Web et réseaux sociaux pour valoriser entreprises et services*. Durant cette journée, qui a rassemblé plus de 120 personnes, les participant-e-s ont pu élaborer leur programme en fonction de leurs intérêts et choisir parmi douze conférences et ateliers pratiques. A l'issue de ce Symposium, les participant-e-s étaient mieux à même de se situer dans ces nouvelles perspectives de communication et en mesure de choisir la stratégie la plus en adéquation avec les objectifs de leur organisation.

– *2^e Journée de l'immobilier et du logement*

Suite au succès rencontré lors de sa première édition en 2009, le Laboratoire de l'immobilier et du logement (LIL) a organisé le 19 novembre 2010 une nouvelle *Journée de l'immobilier et du logement*. Des professionnel-le-s de la branche et des acteurs du marché de l'immobilier ont apporté leur expertise sur des problématiques actuelles, comme la densification et la nouvelle Loi sur l'énergie. Parmi les intervenant-e-s se trouvaient Rémy Pagani, Conseiller administratif de la Ville de Genève, Jean-Luc Juvet, Membre de la direction opérationnelle du Programme Bâtiments, Laurent Isoard, Directeur général de Signa-Terre et Benoît Genecand, Président de la Chambre genevoise immobilière.

– *7^e Journée franco-suisse en intelligence économique et veille stratégique*

La HEG, en partenariat avec la HEG Arc-Neuchâtel, l'Institut universitaire de technologie (IUT) et l'Institut d'administration des

entreprises (IAE) de Besançon a organisé le 10 juin 2010 une journée d'étude sur le thème de l'intelligence économique et de la veille stratégique. Les sept conférencier-ère-s intervenant lors de cette journée intitulée « *Intelligence économique et prospective : la veille permet-elle d'anticiper les ruptures ?* » ont apporté leurs réflexions et leurs expériences quant à l'évolution et les objectifs d'une veille en entreprise.

– *3^e Université d'automne*

Les 25 et 26 octobre 2010, la HEG a organisé à la Bibliothèque nationale à Berne sa 3^e Université d'automne intitulée *New Services in Library & Information Science*. Durant ces deux jours dédiés aux m-libraries (bibliothèques mobiles sur téléphones portables) et aux *e-books* (*electronic books*), les 50 participant-e-s se sont familiarisé-e-s avec les concepts novateurs tels que la réalisation de bibliothèques mobiles ou encore un nouveau genre de romans mobiles, les Handy-Romane. Plusieurs projets réalisés notamment en Suisse, en Autriche et en Allemagne ont été présentés tels que : le *e-books on demand*, le *print on demand*, le *Onleihe Schweiz*, le prêt des *e-book Readers* et de tablettes PCs dans des bibliothèques publiques, ainsi qu'une bibliothèque en ligne avec espace *e-learning*.

HEAD

– *La HEAD fait sensation au Salon international du Meuble de Milan 2010*

La présence de la HEAD a été remarquée lors de ce salon où son exposition *Peep-Show, Fishes and other Objets of Desire* a remporté un vif succès tant auprès d'un public venu en nombre que des médias et des professionnel-le-s du design. Plus de 12 000 personnes ont visité cette exposition qui, à travers une série d'objets et de réalisations media design, proposait de revisiter le thème de l'aquarium domestique. Les neuf micro-univers développés par les étudiant-e-s issu-e-s des deux Masters en Design (Espaces et communication / Media Design) et de la filière Bachelor en Architecture d'intérieur ont offert au public milanais une parenthèse de rêve éveillé où se croisaient usage et imaginaire, surprise et création. Un ensemble d'accessoires développés en partenariat avec l'entreprise vénitienne Tie-Ups ainsi que les créations de Dorothee Loustalot en Design bijou (Prix d'excellence 2009 de la Fondation Hans Wilsdorf) complétaient cette présentation.

– *La HEAD participe à l'Exposition universelle de Shanghai 2010*

A l'issue d'un concours lancé par Présence Suisse (Département fédéral des affaires étrangères) dans les deux hautes écoles spécialisées en Design mode de Bâle et Genève, c'est le projet d'uniforme de Michelle Schneuwly, alors étudiante en 2^e année à la HEAD, qui a été sélectionné pour habiller les guides du pavillon suisse. La HEAD a saisi cette opportunité en organisant

un *China Tour* qui l'a emmenée de la Tongji University de Shanghai à la Tsinghua University de Pékin. Elle y a présenté une exposition de l'ensemble des tenues de guide conçues par ses étudiant-e-s pour le pavillon suisse ainsi qu'une sélection de ses meilleurs projets en design 2009-2010.

– *Un défilé Design mode 2010 digne des podiums parisiens et new-yorkais*

L'édition 2010 du défilé Design mode de la HEAD a marqué un véritable tournant pour l'école. L'événement, organisé à la Halle Sécheron de Genève, a attiré pas moins de 1200 personnes dont une cinquantaine de journalistes et de nombreux professionnel-le-s de la mode et du luxe venu-e-s de toute l'Europe. Salué par la presse spécialisée comme un « défilé digne des podiums parisiens et new-yorkais » (Laurence Desbordes, *Edelweiss*, décembre 2010), il confirme sa place d'événement culturel incontournable dans le paysage genevois et romand.

– *Cycles de conférences*

De multiples conférences publiques ont proposé des rencontres avec des figures emblématiques de la création contemporaine (Christian Lacroix, Andrea Branzi, Enzo Mari, Larry Bell, Nancy Huston, Apichatpong Weerasethakul, ...). Artistes, designers ou architectes, critiques, curatrices et curateurs ou théoricien-ne-s, graphistes, cinéastes ou chorégraphes, auteur-e-s de tous horizons ont été invité-e-s à partager leur expérience.

– *LiveInYourHead – Institut curatorial de la HEAD*

Etroitement articulé aux enseignements proposés par la HEAD, l'Institut curatorial LiveInYourHead est un lieu de questionnement des pratiques esthétiques contemporaines. Animé par les étudiant-e-s, les enseignant-e-s et de multiples invité-e-s extérieurs, LiveInYourHead est un outil favorisant les recherches actuelles les plus avancées en matière d'exposition, les nouvelles formes de mise en visibilité de l'art envisagé dans son champ élargi, transversal et transdisciplinaire.

HEM

Dans le sillage de l'accréditation des Masters du domaine Musique de la HES-SO, la HEM s'est dotée de son organisation définitive en filières et en départements, de manière congruente avec sa consœur vaudoise et dans la perspective de la nouvelle gouvernance de la HES-SO. Un très important travail d'ajustement administratif a eu lieu et est toujours en cours afin d'absorber les procédures de l'Etat de Genève et de la HES genevoise.

– *Colloque consacré à la musique et aux neurosciences*

L'année 2010 a été marquée par le 175^e anniversaire du Conservatoire de Musique de Genève, institution dont la HEM est issue depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette dernière contribue de manière importante aux festivités de la plus ancienne institution d'enseignement musical de Suisse et a notamment co-

organisé en novembre 2010 un colloque consacré à la musique et aux neurosciences autour de *L'Art de la Fugue* de Jean-Sébastien Bach.

– *1^{res} Journées de la profession*

Soucieuse de l'insertion professionnelle de ses étudiant-e-s, la HEM a organisé au printemps 2010 ses premières *Journées de la profession*, lieu de rencontre et de dialogue critique entre étudiant-e-s et représentant-e-s de grandes institutions (orchestres, festivals, concours, maisons de disque) et module pratique d'apprentissage (droits d'auteur et d'interprète, site internet, préparation physique et psychologique). Ses diplômé-e-s se sont également illustré-e-s dans de nombreux concours nationaux et internationaux et en gagnant des places dans divers orchestres, opéras et écoles de musique au proche et au loin.

Comme de coutume, la HEM a contribué de manière substantielle à la vie culturelle régionale et nationale avec ses partenaires institutionnels tels que l'Orchestre de la Suisse romande, l'Orchestre de chambre de Genève, l'ensemble Contrechamps, le Festival Archipel, les HEMU de Vaud (opéra) et de Zurich (académie d'orchestre) et bien d'autres. Une importante activité décentralisée a lieu sur le site de Neuchâtel.

Au-delà des frontières nationales, la HEM a poursuivi son activité dans les domaines de l'Ethnomusicologie et de l'Improvisation multiculturelle en accueillant son partenaire de l'Université de Calcutta et en préparant, en Asie et dans le cadre de son activité de recherche, d'autres projets qui seront opérationnels en 2011.

HEdS

Le Comité stratégique (COSTRA) a opté en mai 2010 pour la suppression de l'année préparatoire spécifique aux différentes filières et la mise en place de modules complémentaires (MC) « généralistes santé ». Ceci a impliqué l'élaboration d'un nouveau plan d'études cadre (PEC) pour les MC et la reconstruction des programmes Bachelor en conséquence. Les MC correspondent à une année d'expérience dans le monde du travail pour les porteuses et porteurs de titres sans accès direct aux Bachelors (Loi fédérale sur les Hautes écoles spécialisées – LHES).

Durant l'automne 2010, une transformation importante du Conseil de direction s'est opérée en lien avec les renouvellements des mandats de trois responsables de filière (Soins infirmiers, Physiothérapie, Techniques en radiologie médicale), le départ à la retraite de la responsable de la mission recherche et la mise en place d'une direction intérimaire au 1^{er} septembre 2010, avant le départ pour une retraite anticipée au 31 décembre 2010 de la directrice de la HEdS. La phase de transition débutée en 2010 met l'accent sur la gouvernance et la mutualisation des ressources ; les transversalités et

l'interdisciplinarité dans les nouveaux programmes ; le développement de la recherche et de partenariats avec les milieux professionnels et au niveau international ; ainsi que sur des collaborations concrètes avec la Faculté de médecine de l'UNIGE.

– *Action de prévention du mélanome*

Dans le cadre de la campagne *Pas d'pot ! J'ai qu'une peau* de la Ligue genevoise contre le cancer et en partenariat avec la Ville de Carouge, la HEdS a organisé cette action de prévention à la piscine de la Fontenette (Carouge) le 23 juin 2010. Une équipe de professionnel-le-s de la santé et d'étudiant-e-s en soins infirmiers ont tenu un stand d'information et de dépistage. Pour mémoire, plus de 35'000 nouveaux cas de cancer sont recensés en Suisse, dont 1800 mélanomes, la forme la plus grave de cancer de la peau.

– *Journée scientifique 2010*

La journée fût consacrée à l'*Obésité, troubles du comportement alimentaire et maternité*. Organisée conjointement par la HEdS et la Haute école cantonale vaudoise de la santé (HECV santé), elle s'est déroulée le 7 décembre au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Les expert-e-s des filières Sage-femme et Nutrition et diététique ont largement contribué aux réflexions englobant les dimensions cliniques, de santé publique, de prise en charge et de diététique ou encore le rôle de l'activité physique.

– *Symposium sur le « Clinical Reasoning »*

Le raisonnement clinique ou *clinical reasoning* est une discipline commune à toutes les professions de la santé. Elle traite les données cliniques récoltées, établit des diagnostics et permet la prise de décisions cliniques et l'évaluation de sa propre pratique. L'objectif est de garantir une action réfléchie, soit établir la meilleure décision de prise en charge pour chaque patient. La HEdS a organisé ce symposium en décembre autour de la présence du Dr. Mark Jones, directeur du programme postgrade de Master en Physiothérapie à l'Université d'Australie du Sud. Le symposium s'adressait en premier lieu aux physiothérapeutes, qui ont également pu bénéficier d'un atelier d'une journée avec cet expert.

HETS

– *2^e Congrès international de la Société suisse de travail social*

La HETS a organisé ce congrès du 21 au 23 mars 2010 sur le thème *Lutte contre la pauvreté et l'exclusion – Le travail social en temps de crise*. Une centaine de contributions de chercheuses et chercheurs, professionnel-le-s, enseignant-e-s du travail social et des disciplines voisines ont enrichi le débat lors de cet événement de portée internationale. Après un accueil artistique et festif sur le thème *Equilibre et déséquilibre du lien social*, un programme

dense de workshops, présentations et débats a permis aux plus de 400 participant-e-s de rechercher de nouvelles pistes de réflexion et d'action en réponse aux enjeux soulevés par la crise socio-économique actuelle. Le congrès a été le lieu d'intenses échanges qui augurent de nouvelles synergies et collaborations entre institutions académiques et lieux de pratique.

– *Forum européen de la psychomotricité (FEP)*

En 2010, la *Students' Academy*, manifestation annuelle placée sous les auspices du FEP, a été organisée à Genève, à la HETS, en collaboration avec l'Association suisse des thérapeutes en psychomotricité. Du 21 au 25 avril 2010, quelque 80 étudiant-e-s venu-e-s de France, du Portugal, des Pays Bas, d'Allemagne, du Danemark, d'Italie et de Finlande, ont participé à des ateliers aux côtés des étudiant-e-s de la filière Psychomotricité et ont été accueilli-e-s sur des lieux de pratique en Suisse romande. Cette manifestation a grandement contribué à la visibilité et à la promotion de la filière et de ses liens avec le monde professionnel.

– *Journée publique sur les défis de la formation continue*

Pour marquer le changement de responsable au Centre d'études et de formation continue (cefoc), la HETS a organisé le 17 novembre 2010 une journée publique autour du thème *La formation continue HETS : les défis de la créativité et les partenaires multiples*. Cette manifestation a rassemblé des représentant-e-s des milieux employeurs et de la HES-SO qui ont débattu des perspectives d'avenir de la formation continue en lien avec les attentes des employeurs et les réalités de terrain. Il a aussi été discuté de l'apport de la recherche appliquée dans ce domaine. Les actes de cette journée seront publiés à l'automne 2011, à l'occasion de la célébration du 10^e anniversaire de la Loi sur la formation continue des adultes.

– *Intervention éducative auprès d'enfants et adolescent-e-s*

Plusieurs journées d'études et conférences relatives à l'intervention éducative auprès d'enfants et d'adolescent-e-s présentant des difficultés familiales et sociales ont été proposées en 2010. On citera ici la journée d'étude tenue le 16 juin 2010 sur le thème *Ces enfants qui dérangent et inquiètent. Normes, déviances et réponses éducatives* organisée en partenariat avec le cefoc et le réseau local « Socialisation des mineurs » (HETS), ainsi que la conférence de Philippe Jeammet, psychanalyste et professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université de Paris V, organisée en collaboration avec l'Astural-Action pour la Jeunesse (24 septembre 2010). Ces deux manifestations ont contribué à alimenter la réflexion des chercheurs et chercheuses et des professionnel-le-s du social et de la santé pris-e-s dans les difficultés et enjeux majeurs que posent les enfants et adolescent-e-s en rupture sociale.

2. Formations HES

2.1. Evolution du nombre d'étudiant-e-s

Le nombre global des étudiant-e-s inscrit-e-s à la HES-SO Genève est passé de 4167 à 4290 étudiant-e-s entre 2009 et 2010, soit une augmentation de 3% (voir tableaux A-E). L'effectif des étudiant-e-s inscrit-e-s en études Master dans les écoles de la HES-SO Genève a progressé de plus de 17% entre 2009 et 2010, en passant de 452 à 532 étudiant-e-s. Toutefois, une stabilisation des effectifs étudiant-e-s inscrit-e-s en études Bachelor a été observée, passant de 3715 à 3758 étudiant-e-s entre 2009 et 2010. Avec ses 4290 étudiant-e-s, la HES-SO Genève représente en 2010 plus de 27% des effectifs de la HES-SO. Tous domaines confondus, le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s en études Bachelor dans une école de la HES-SO Genève représente 26.5% de l'ensemble des effectifs des étudiant-e-s de la HES-SO inscrit-e-s en études Bachelor en 2010. Cette proportion est de 40.7% pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en études Master.

Dans les domaines Design et Arts visuels, et Musique et Arts de la scène uniquement, le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s en études Bachelor à Genève représente respectivement 54.5% et 51.3% de l'ensemble des étudiant-e-s inscrit-e-s en études Bachelor à la HES-SO en 2010. Cette proportion est respectivement de 58.1% et 61.3% pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en études Master.

2.2. Bachelors

En 2010, l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève ont délivré 913 diplômes dont 705 diplômes de type Bachelor, soit, pour ces derniers, une augmentation de 33% par rapport à 2009 (voir tableau F).

HEPIA

L'HEPIA a remis 174 diplômes, dont 159 Bachelors en 2010, dans les 9 filières : Architecture, Génie civil, Informatique, Télécommunication, Microtechnique, Génie mécanique, Architecture du paysage, Agronomie et gestion de la nature. Parmi les jeunes diplômé-e-s, plusieurs jeunes se sont particulièrement démarqué-e-s en obtenant des prix offerts par les professionnel-le-s. Les effectifs estudiantins de l'HEPIA (809, soit +2,3%) sont stables, et ce malgré la restructuration de la formation professionnelle qui a généré pour 2010 un manque d'étudiant-e-s titulaires de Certificat fédéral de capacité (CFC). Préoccupé par la faible fréquentation de la filière Agronomie, le Conseil de direction de la haute école avait adopté un plan de relance. Il a porté ses fruits puisque la rentrée 2010 a vu plus de

12 étudiant-e-s choisir cette formation, soit une progression de 30%. Autre fait réjouissant : la nouvelle filière Ingénierie des technologies de l'information (ITI) a intéressé 52 étudiant-e-s malgré un lancement tardif des inscriptions.

HEG

La HEG a délivré 166 Bachelors au total en 2010, en légère diminution par rapport à 2009 (174 Bachelors) et 2008 (203 diplômés). Les effectifs de la HEG ont augmenté de 8.8% entre 2009 et 2010 pour atteindre 878 étudiants Bachelor en octobre 2010. De ce fait, la HEG reste la plus grande école de gestion de la HES-SO. La HEG a ouvert pour la première fois également une orientation en Business administration qui permet aux étudiant-e-s de faire leur Bachelor d'Economiste d'entreprise uniquement en anglais. Le programme peut être suivi à plein temps ou en emploi. 33 étudiant-e-s se sont inscrit-e-s en 2010 ; ils ont été rejoints par une dizaine d'étudiants en échange Erasmus et de Chine.

HEAD

Au niveau des Arts visuels, la filière propose deux cursus, dont un en Cinéma. Les enseignements du cycle Bachelor sont organisés autour de trois axes principaux :

- Recherche et expérimentation liées à une activité artistique et intellectuelle ;
- Connaissance et expérimentation des techniques et des médias ;
- Histoire(s) et théorie(s) des arts et du cinéma / Philosophie et sciences humaines.

Le plan d'étude est organisé de manière modulaire et répond aux directives de la réforme de Bologne.

Le fait marquant cette année réside dans la nomination à la tête du Département Cinéma d'un nouveau responsable, donnant ainsi une nouvelle orientation au cursus. En effet, dans ses dimensions liées aux traditions du documentaire comme de la fiction, le Département Cinéma / Cinéma du réel – tel qu'il a été rebaptisé – questionne le monde tel qu'il est vécu, éprouvé, compris, imaginé, rêvé. Il revendique des points de vue subjectifs et documentés, il prend parti.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs du domaine Design, il est à relever que le nombre d'étudiant-e-s en Design industriel et de produits a augmenté de 20%. Les nombreuses actions de valorisation internationalement repérées de cette filière qui offre une formation unique en Suisse romande sous deux orientations (Design mode et Design bijou) expliquent notamment le succès qu'elle remporte. Les effectifs des autres filières du domaine sont,

quant à eux, stables. Au niveau des Arts visuels, la HEAD vise une stabilité des effectifs Bachelor – bien que les candidatures soient de plus en plus nombreuses – en raison de l'équilibre recherché à l'échelle du domaine (avec les écoles de Lausanne et Sierre) et en rapport avec l'articulation Bachelor-Master. La HEAD souhaite par ailleurs privilégier la qualité des candidat-e-s admis-es.

HEM

Compte tenu de la régulation des effectifs et du fait que le seuil professionnalisant dans le domaine de la Musique est le Master, il n'y a pas de fait particulièrement marquant à signaler au niveau Bachelor, si ce n'est de constater que la quasi-totalité des titulaires de ce diplôme continuent leurs études au niveau Master. Côté chiffres, la HEM comptait en 2010 299 étudiant-e-s inscrit-e-s dans les filières Musique (280) et Musique et mouvement (19). Elle a délivré 148 Bachelors.

HEdS

La HEdS a délivré 163 Bachelors dans les 5 filières que sont Technique en radiologie médicale (23), Soins infirmiers (83), Sage-femme (17), Physiothérapie (24) et Nutrition et diététique (16). L'évolution des effectifs globaux est demeurée stable mais la répartition se fait de manière inégale selon les filières. Entre 2009 et 2010, elle est de 4,7% pour les Soins infirmiers et de 6,1 % pour les Technicien-ne-s en radiologie médicale. Les trois filières régulées (Sage-femme, Nutrition et diététique, Physiothérapie) ont accueilli 278 étudiant-e-s en 2010 (moyennes pondérées) sur un nombre total d'étudiant-e-s HEdS de l'ordre de 734. La capacité d'accueil des institutions pour la formation pratique (stages) impose une régulation. L'année préparatoire 2010-2011 a accueilli 222 étudiant-e-s (données au 15.10.10) répartis dans chacune des filières pour un programme spécifique.

HETS

La HETS a remis 128 diplômes dans les deux filières Travail social et Psychomotricité. Pour la filière Travail social, le nombre de Bachelors délivrés est de 36 et 77 Diplômes HES en travail social. La proportion devrait s'inverser dès l'année prochaine avec une dernière cérémonie de remise de diplômes prévue à l'autonome 2012. En effet, le nouveau plan d'études romand (PER) conduisant au Bachelor en Travail social a été introduit en 2006 et concerne actuellement la très grande majorité des étudiant-e-s. Il comprend deux parties, l'une générique qui concerne l'ensemble des champs du travail social, et l'autre spécifique, où les étudiant-e-s choisissent l'une

des orientations historiques du travail social : animation socioculturelle, éducation sociale ou service social.

Des modules d'approfondissement et de spécialisation favorisant la mobilité entre Genève et les trois autres hautes écoles en travail social de la HES-SO ont été créés. Les modules genevois ont la particularité d'être axés sur les problématiques des terrains du travail social. La HETS continue, par ailleurs, à valoriser les spécificités de Genève en mettant l'accent sur la diversité culturelle.

La filière Psychomotricité a la double particularité de dépendre d'une réglementation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et d'exister uniquement à Genève. En fin d'année 2010, la filière a établi le dossier de renouvellement de la décision de reconnaissance des diplômes en psychomotricité de la CDIP et de vérification de l'adaptation du cursus au nouveau droit qui résulte de Bologne. 2010 fût aussi la fin de la dernière formation en 4 ans et, en même temps, l'aboutissement de la première volée de Bachelor. Près de 30 étudiant-e-s ont donc terminé leurs études en parallèle à la fin du semestre de printemps 2009-2010. Le premier travail de Bachelor en psychomotricité a été soutenu en décembre 2010 sur le thème de l'apport de la psychomotricité dans le domaine des bébés secoués, thème très sensible dans le milieu de la petite enfance.

2.3. Masters

Quatre écoles de la HES-SO Genève (HEPIA, HEG, HEAD, HEM) ont délivré 106 diplômes en 2010. La HEG, la HEAD et la HEM ont délivré leurs premiers diplômes de type Master en 2010 (voir également tableau F).

Evolution du nombre d'étudiant-e-s master par filière (au 15 novembre puis, dès 2007, au 15 octobre)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	variation 06.10
Haute école de paysage, d'ingénierie et d'architecture	-	-	-	-	-	-	-	2	4	15	25	31	28	-9.7%
Master en architecture	-	-	-	-	-	-	-	2	4	15	25	31	28	-9.7%
Haute école de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	15	7	-53.3%
Master en information documentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	15	7	-53.3%
Haute école d'art et design	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	124	165	415.6%
Master en Design	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27	45	66.7%
Master en Arts visuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	97	120	275.0%
Haute école de santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute école de travail social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute école de musique	-	-	-	-	-	-	-	128	155	189	127	282	332	17.7%
Master en interprétation musicale	-	-	-	-	-	-	-	13	12	10	65	141	137	-2.8%
Master en pédagogie musicale	-	-	-	-	-	-	-	50	38	27	25	68	106	55.9%
Master en interprétation musicale spécialisée	-	-	-	-	-	-	-	31	33	30	27	59	73	23.7%
Master en composition et théorie musicale	-	-	-	-	-	-	-	34	72	122	10	14	16	14.3%
TOTAL HES-SO//Genève	-	-	-	-	-	-	-	130	159	204	191	452	532	17.7%

Source : IS Academia

Ingénierie et architecture

L'HEPIA participe à plusieurs Masters au sein de la HES-SO. Le Master en Sciences de l'ingénierie (MSE) propose un cursus dans le domaine des technologies industrielles et de l'informatique. Les professeur-e-s de l'HEPIA donnent des cours dit centraux et des modules d'approfondissement dans ces deux volets du MSE. Conjointement avec les sites HES de Fribourg et de Berthoud, l'HEPIA dispense un Master en Architecture qui enregistre un succès. Avec plus de 30 étudiant-e-s sur le seul site de Genève, les limites d'accueil sont atteintes. L'accréditation définitive de ce Master reconnu en Suisse et en Europe est dans sa phase finale et devrait se formaliser en 2011.

Economie et services

La HEG a délivré 7 Masters en Information documentaire et pour la première fois, dans le cadre du Master en Business Administration de la HES-SO avec une orientation Management et ingénierie des services, 8 Masters consécutifs. Certain-e-s des étudiant-e-s diplômé-e-s ont poursuivi une activité de recherche au sein de la HEG et tous les autres ont trouvé un emploi. Dans ce cadre, la HEG a conclu un partenariat avec la Classe Industrie et Commerce de la Société des Arts de Genève qui a décerné pour la première fois un prix à la meilleure thèse de Master à Sylvie Chollet. La deuxième volée de ce Master compte actuellement 25 étudiant-e-s.

Design et Arts visuels

Master en Arts visuels

Au niveau des faits marquants, la HEAD a délivré cette année, depuis l'ouverture des filières, ses 23 premiers diplômés Master en Arts visuels. La filière comptait 120 étudiants en 2010. Le concept du Master obéit à une logique de formation et de recherche de haut niveau et se fonde sur la formation d'une personnalité d'auteur-e indépendant-e capable d'évoluer souverainement sur la scène complexe de la création artistique contemporaine et de la société en général. Le Master HES-SO en Arts visuels est mené conjointement par les trois hautes écoles de Suisse romande : la HEAD – Genève, l'École cantonale d'art de Lausanne ECAL – Lausanne, et l'École cantonale d'art du Valais ECAV – Sierre. La filière fait partie intégrante du Master in Fine Arts Plate-forme Suisse, programme de coopération national regroupant les sept hautes écoles d'art suisses. Il fixe diverses exigences communes à l'ensemble des Masters en Arts visuels et prévoit une collaboration nationale. Le Master HES-SO en Arts visuels est organisé selon cinq orientations (ou majors) dont trois sont développées à partir de la HEAD :

- WORK.MASTER pratiques artistiques contemporaines
- TRANS – Médiation enseignement
- Programme Master de recherche CCC – Critical Curatorial Cybermedia.

Master en réalisation cinématographique

Depuis 2006, l'école participe au Réseau Cinéma CH. Ce réseau réunit d'une part les Hautes écoles spécialisées de cinéma de Genève, Lausanne, Lucerne, Zurich et du Tessin et d'autre part les Universités de Lausanne, Zurich, Bâle et du Tessin. Il propose deux Masters en Cinéma : un Master en Histoire et théorie du cinéma dans les universités et un Master en Réalisation cinématographique dans les HES. C'est autour de la notion de création et de réalisation comme acte artistique que l'enseignement du cinéma s'organise au sein de la HES-SO, à Lausanne et à Genève. L'objectif pédagogique du programme de Master romand est de mener les étudiant-e-s à réfléchir, puis à définir une pratique cinématographique qui leur est propre, à créer un langage visuel cohérent qui leur appartient et dont ils sont les dépositaires exclusifs.

Master en Design

Le Master HES-SO en Design a débuté à l'automne 2009. Son concept obéit à une logique de spécialisation et de recherche de haut niveau. Il est mené conjointement par les deux Hautes écoles de Suisse romande : HEAD – Genève et ECAL – Lausanne. En 2010, 45 étudiant-e-s de la HEAD étaient inscrit-e-s dans cette filière. Le Master HES-SO en Design est organisé selon quatre orientations (ou majors) dont deux sont développées à partir de la HEAD : Espaces et communication et Media design.

Musique

En juin 2010, la HEM a délivré ses premiers Masters HES-SO (61) au terme du processus d'accréditation, marquant ainsi la fin presque définitive des anciens titres HES pré-Bologne. Rappelons pour mémoire que la HEM propose la totalité des orientations prévues par le domaine Musique de la HES-SO. En ce qui concerne la formation des maîtres de musique de l'enseignement public, la HEM a entamé des discussions avec le nouvel Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), afin de conclure une convention permettant l'articulation des enseignements dispensés par les deux institutions.

Santé

La HEdS participe au Master conjoint en sciences infirmières proposé par la HES-SO et l'Université de Lausanne. Elle a par ailleurs travaillé à l'élaboration d'un projet de Master sage-femme (*Master European in Midwifery*) dans le cadre d'un partenariat européen auquel la filière romande serait associée. Un *Memorandum of Agreement* a été signé par la HES-SO et les institutions suivantes :

- Glasgow Caledonian University (GCU) (coordination) - Ecosse
- University of Midwifery Education and Studies Maastricht (AVM) - Pays Bas
- University of Ljubljana College of Health Studies (VSZLJ) - Slovénie
- Medical School of Hannover (MHH) - Allemagne
- HES-SO – Suisse.

Travail social

Mis sur pied en 2009 par les quatre hautes écoles du domaine Travail social de la HES-SO, en collaboration avec la *Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana* (SUPSI), le nouveau cursus de Master of Arts en Travail social (MA-TS) a admis 40 participant-e-s pour sa deuxième volée à la rentrée 2010. Les premier-ère-s étudiant-e-s Master finiront leurs études en juin 2011. La procédure d'accréditation de la filière Master en Travail social auprès des autorités fédérales est en cours.

3. Evolution des effectifs enseignants

Le service des ressources humaines (RH) de la HES-SO Genève s'est réorganisé en 2010 pour permettre de mener les nombreux projets liés à la politique des ressources humaines et à la révision de la loi C 1 26, sans augmenter ses ressources en termes de nombre de postes. Cette

réorganisation doit également favoriser une meilleure transversalité du service par rapport aux diverses catégories de personnel.

En 2010, le Conseil de direction de la HES-SO Genève a pris la décision de constituer une commission pour la santé et la sécurité au travail, chargée de piloter l'analyse et la documentation des risques ainsi que d'émettre des propositions visant à optimiser la maîtrise de la sécurité au sein des écoles HES. Cette commission a également pour mission de mener une réflexion quant à la prévention des risques pour la santé physique et psychique et à la promotion du bien-être au travail. Toutes les écoles ainsi que la direction générale sont représentées au sein de cette nouvelle instance dont les activités démarreront concrètement en 2011. La commission paritaire du statut HES-SO Genève a validé les missions confiées à cette instance ainsi que la désignation de ses membres.

3.1. Répartition des postes

Pour l'année 2010, le corps enseignant se compose de 71% de membres du corps professoral et 29% de membres du corps intermédiaire. On note une légère diminution de la proportion des membres du corps professoral (72% en 2009). Cette variation annuelle s'explique par un phénomène naturel de rotation des enseignant-e-s et par les variations des taux d'activité durant les années académiques. La répartition 2010 retrouve le niveau de 2008.

Quant au personnel administratif et technique, la proportion du personnel qu'il représente reste stable par rapport à 2009. Une attention particulière est portée par le service RH de la direction générale, en collaboration avec les écoles, pour s'assurer que les fonctions administratives et techniques présentes dans chaque école permettent d'offrir les services attendus et définis dans le cadre du dispositif de management de la qualité (voir tableau G).

3.2. Evolution des postes entre 2009 et 2010

En 2010, les postes en équivalent plein temps (EPT) pour le corps professoral sont restés stables alors que nous constatons une augmentation de 6% pour le corps intermédiaire. Cette évolution suit la tendance constatée en 2009, mais de façon légèrement moins marquée. L'évolution des fonctions rattachées au personnel enseignant de la HES-SO Genève entre 2009 et 2010 est la suivante :

Pour le corps professoral

- les postes de professeur-e-s HES augmentent de 6,8%
- les postes de chargé-e-s de cours HES augmentent de 3,3%
- les postes de chargé-e-s d'enseignements HES diminuent de 7,3%.

Pour le corps intermédiaire

- les postes d'adjoint-e-s scientifiques HES augmentent de 4,3%
- les postes d'assistant-e-s de recherche HES augmentent de 22,0%
- les postes d'assistant-e-s HES augmentent de 1,5%.

Les directions d'écoles HES, en collaboration avec la direction générale, ont poursuivi la politique de recrutement initiée en 2009 visant à privilégier le développement de la Ra&D et l'enseignement de la pratique professionnelle par le remplacement de certains postes de chargé-e-s d'enseignements HES par des fonctions de professeur-e-s HES ou de chargée-e-s de cours HES. Cette politique se met en œuvre progressivement, par le biais de promotions internes lorsque c'est possible. Ceci explique l'augmentation significative des postes de professeur-e-s HES. Dans d'autres cas, les départs naturels permettent de rechercher des profils en étroite adéquation avec les missions spécifiques de chaque école HES, tout en intégrant systématiquement la promotion de l'égalité dans les recrutements (voir tableaux H et I).

HEPIA

Avec la réunion des deux écoles sous le label HEPIA, l'école compte sur 58 professeur-e-s HES engagé-e-s avec une mission pédagogique et de recherche. La réorganisation en départements devrait, à terme, modifier un peu la répartition des différents corps présents. Plusieurs professeur-e-s atteindront l'âge de la retraite ou prendront un PLEND (mesures d'encouragement à la retraite anticipée) dans les années à venir. Ce sera aussi l'occasion de recentrer certaines activités de recherche et de recruter des professeur-e-s avec des profils identifiés en fonction des axes nouvellement définis.

HEG

Le personnel de la HEG est en augmentation pour faire face au nombre d'étudiant-e-s croissant tant en formation de base qu'en formation continue. Cependant, l'école n'a pas pu pourvoir tous les postes d'enseignant-e-s qui étaient au budget, en particulier les postes de professeur-e-s HES et du fait d'un marché du travail tendu dans ce secteur. Pour faire face aux missions d'enseignement et de recherche, l'institution a eu recours à l'engagement de corps intermédiaires, notamment des assistant-e-s

En termes de structure et en moyenne annuelle, le personnel enseignant (y compris les auxiliaires) comptait 46 personnes en 2010, 41 assistant-e-s (y compris les auxiliaires) et 27 membres du personnel administratif et

technique (y compris les auxiliaires). Au total, ceci représente une augmentation de 7,9%.

HEAD

Au niveau des Arts visuels, cette année est principalement marquée par l'engagement d'un nouveau responsable pour le Département cinéma. Un certain nombre de changements, notamment au niveau de l'engagement des enseignants vacataires et de certains contrats à durée déterminée, a naturellement accompagné ce renouveau. Par rapport à l'an passé, il n'y a autrement pas eu d'évolution significative des effectifs du corps enseignant ou de changements notoires en matière de responsabilités pédagogiques, qu'il s'agisse du domaine Design ou Arts visuels.

HEM

Compte tenu du fait que la HEM a des effectifs régulés reconduits d'une année académique sur l'autre, les effectifs enseignants sont stables. Il convient néanmoins de noter le développement du corps intermédiaire, y compris dans le domaine de la recherche. Les enseignant-e-s engagé-e-s à l'Etat de Genève en 2009 sont actuellement en phase d'évaluation dans la perspective de leur nomination définitive au terme de la période probatoire de deux ans. Enfin, la HEM est en train d'identifier les professeur-e-s – chercheuses et chercheurs susceptibles d'être promu-e-s au titre de professeur-e HES.

HEdS

Huit personnes ont bénéficié d'un PLEND en 2010. Il n'y a pas d'évolution significative dans les postes du corps professoral par rapport à 2009. On mentionnera une discrète diminution du personnel administratif et technique (-0.7/26.3) et également du corps intermédiaire (1.1/7). Les engagements d'une professeure dans le champ de la santé communautaire (100%) et d'un professeur dans le champ de l'imagerie médicale (100%) ont été réalisés, ainsi que deux chargés de cours (130%) et trois assistant-e-s d'enseignements (260%) initiant ainsi une politique de renouvellement et d'engagement pour le développement des activités de Ra&D.

HETS

Les effectifs du corps professoral sont restés globalement stables par rapport à 2009, avec un nombre équilibré d'engagements et de départs. Par contre, une augmentation sensible du corps intermédiaire est à noter, le nombre d'adjoint-e-s scientifiques et assistant-e-s de recherche étant passé de 2 à 5,2 postes en équivalent plein temps durant l'année. Cette évolution est à

mettre au compte des financements obtenus pour la recherche de la part de la réserve stratégique et d'instances tierces.

4. Formation continue

4.1. Commentaire et chiffres

En 2010, le chiffre d'affaires généré par la formation continue (certifiante et non certifiante) est de plus de 3,3 millions pour l'ensemble des hautes écoles genevoises (voir tableau J). En termes de participant-e-s, on note une augmentation d'environ 50% des effectifs par rapport à 2009. Le rapport entre le nombre de formations offertes et le nombre de formations certifiantes ouvertes est extrêmement élevé (97%) : l'offre de la HES-SO Genève en matière de formation continue répond parfaitement aux besoins des milieux de la pratique. Trois écoles réalisent près du 90% des activités de formation continue certifiante de la HES-SO Genève (HEG (20%), HEdS (29%) et HETS (38%)). A elles seules, les deux dernières génèrent 62% du chiffre d'affaires. Si le potentiel de développement de l'offre de formation reste plus important pour certaines écoles que pour d'autres, il reste important d'axer ce dernier en fonction des besoins du marché et non pas de manière quantitative.

Durant l'année 2010, les hautes écoles genevoises ont conduit au total 63 programmes de formations certifiantes (30 *Certificate of Advanced Studies* (CAS, 10 à 15 crédits ECTS), 23 *Diploma of Advanced Studies* (DAS, 30 crédits ECTS), 9 *Master of Advanced Studies* (MAS, 60 crédits ECTS) fréquentés par 1'458 participant-e-s (voir tableau K). Les formations non certifiantes et les conférences ont quant à elles attiré au total 4'962 participant-e-s en 2010.

La formation continue HES-SO-Genève bénéficie de la certification EduQua (certificat suisse de qualité pour institutions de formation continue) jusqu'à fin 2011. Cette certification permet notamment aux participant-e-s d'avoir accès au chèque formation prévu par la législation genevoise en matière de formation continue. Une Charte Qualité commune a par ailleurs été adoptée par le Conseil de direction en août 2010 afin de favoriser une culture commune et de garantir aux participant-e-s une formation respectant les standards de la HES-SO. De plus, et en adéquation avec sa volonté de renforcer les collaborations avec l'UNIGE et en réponse aux préoccupations des acteurs politiques, économiques et sociaux soucieux de répondre aux besoins de la région en matière de formation continue, les deux institutions ont signé un protocole d'accord le 13 septembre 2010. Elles ont ainsi lancé une plateforme visant à coordonner leur stratégies de formation continue, à en développer de nouvelles en commun, à élaborer des accords préférentiels

(mise en pool de certains domaines de formation), et au partage d'infrastructures. Une convention devrait suivre en 2011 afin de permettre la mise sur pied de formations conjointes.

4.2. Détails par école

HEPIA

L'HEPIA réalise seule ou en partenariat de nombreuses formations continues. En fin d'année, un programme ambitieux de plusieurs nouveaux CAS a été lancé, notamment dans le domaine des bâtiments et de la gestion énergétique dans le territoire. Ces formations se basent de plus en plus sur la demande des associations et/ou des entreprises et sont associées à l'élaboration du cours. Un exemple intéressant est celui de l'Association industrielle genevoise des sciences de la vie (AIGSV) qui a stimulé l'HEPIA pour proposer une formation dans le domaine des spécialistes sécurité.

HEG

L'offre de formation continue de la HEG ayant considérablement augmenté, le service de formation continue a été restructuré et renforcé afin de répondre aux besoins des participant-e-s toujours plus nombreux-ses. La HEG a offert 13 formations certifiantes en 2010 pour un total de 308 participant-e-s. À cela, il faut ajouter un nombre important de participant-e-s pour des formations non certifiantes, soit pour des entreprises (intra), ou proposées par la HEG.

À titre d'exemple de programme intra, la HEG a délivré une formation pour l'Etat de Genève sur la méthodologie Hermès, qui l'a choisie pour la gestion de tous ses projets. La méthode Hermès, éditée par la Confédération, fournit un cadre formel pour gérer aussi bien un projet informatique que traditionnel. Il a rapidement été détecté qu'il était nécessaire de mettre en place un important programme de formation pour les fonctionnaires. Le département Informatique de gestion de la HEG a été mandaté pour élaborer un concept de formation. Un programme différencié pour les chefs de projets informatiques, les chefs de projets non informatiques, les managers et les participant-e-s a été donc proposé. Par ailleurs, la HEG collabore avec le Centre de formation de l'Etat pour l'outil MEGA servant à la modélisation des processus métier de l'administration.

HEAD

Selon le nouveau dispositif de la formation continue HES, la HEAD propose les trois programmes suivants :

– CAS Headstart (nouveau 2010)

Mis sur pied par le département Design de produit (Design mode, accessoire et bijou), *Headstart* offre une formation postgrade en marketing et stratégie de positionnement marché ou branding, qui soutient de jeunes designers dans la fondation de leur propre marque ou une carrière dans la branche. Les participant-e-s apprennent à cerner le profil de leur clientèle ainsi que les marques en concurrence directe avec leurs propres produits, afin d'élaborer une identité de marque originale. Le cursus développe les compétences en stratégie marketing et relations publiques, et dans les contacts avec les médias et les acheteurs. Les aspects juridiques de la création d'entreprise sont abordés dans le cursus pour démystifier les démarches liées à la fondation de sa propre marque. Des séances de coaching, de consultation et de soutien individuelles sont prévues à chaque étape du cursus de ce CAS.

– CAS ALPeS

Le programme ALPeS est un laboratoire expérimental qui articule pratiques et réflexions théoriques dans le domaine de l'intervention dans l'espace public (architectures, friches, territoires suburbains, paysages).

– DAS REAL

Le programme REALisation - Céramique & Polymères s'adresse aux designers et artistes désireux de compléter leur formation et d'acquérir des compétences techniques, technologiques et esthétiques dans le domaine de la céramique et des polymères.

HEM

En termes de formation continue, la jeune HEM offre un CAS en Perfectionnement instrumental et vocal et elle collabore au CAS en Pédagogie dispensé par l'Institut Jaques-Dalcroze.

HEdS

Depuis toujours, la formation continue dans les métiers de la santé constitue une nécessité destinée à actualiser et à développer connaissances et compétences des professionnel-le-s. En 2010 la HEdS a renforcé ses offres de formation continue en participant comme partenaire à 9 programmes de formation (2 MAS, 5 DAS et 2 CAS) et en organisant 9 autres cursus (3 DAS et 6 CAS). De plus, 40 sessions courtes de formation continue ont été ouvertes pour tous les professionnel-le-s de la santé et 50 prestations de services de type formation continue ont été fournies pour des institutions sanitaires, à leur demande.

Comme illustration de ce dynamisme, la filière Physiothérapie a délivré pour la première fois en Suisse romande des titres DAS en Thérapie manuelle

et la filière Nutrition et diététique a ouvert la première formation CAS pour ses professionnel-le-s dans une thématique d'actualité : Obésité, de la prévention au traitement.

Enfin, en parallèle des offres ouvertes, la HEdS a poursuivi d'intenses travaux de développement pour de nouvelles offres en privilégiant les partenariats. A l'avenir, de nouveaux dispositifs de formation continue seront proposés par la HEdS en partenariat avec les HUG, par exemple.

HETS

Par l'intermédiaire de son Centre de formation continue (cefoc), la HETS a offert aux professionnel-le-s du travail social et de la santé 24 programmes de formation postgrade HES-SO, conduisant à des CAS, DAS et MAS. Ces programmes ont été fréquentés en 2010 par 584 étudiant-e-s et 202 ont reçu un diplôme.

Parallèlement, la HETS collabore à des programmes communs aux quatre écoles de travail social romandes comme le MAS en Action et politiques sociales conduit par la Haute école du travail social et de la santé de Lausanne (EESP), ou à des programmes gérés par d'autres établissements : CAS en Santé mentale et psychiatrie et CAS en Développement social, santé communautaire & dynamiques participatives coordonnés par la HEdS ; CAS en Éthique du travail social et CAS Migrations & interculturalité en collaboration avec l'Université de Lausanne et l'EESP.

A côté des formations postgrade HES-SO, le cefoc propose des sessions courtes de formation continue (1 à 3 jours). Dans ce cadre, 652 professionnel-le-s du travail social, de la psychomotricité et de la petite enfance ont fréquenté les sessions qui leur étaient proposées. En 2010, le cefoc a également organisé et animé, sous la forme de prestations de service, deux programmes de formation ad hoc adaptés aux besoins spécifiques de partenaires locaux :

- Formation aux fonctions d'encadrement du temps libre, destinée aux monitrices, moniteurs, animatrices et animateurs du parascolaire, en collaboration avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e) ainsi qu'avec la Ville de Genève.
- Formation destinée aux familles d'accueil avec hébergement du Canton de Genève, mise en place à la demande de la Direction générale de l'Office de la jeunesse, en collaboration étroite avec l'Évaluation des lieux de placement (ELP).

La HETS-cefoc a également organisé de nombreuses conférences. Outre celles susmentionnées (voir 1.9), citons la journée sur le thème *Mauvaise humeur, disputes et conflits négociés* organisée le 3 février 2010, dans le

prolongement de la formation CAS HES-SO Intervenant-e-s dans les équipes et les organisations.

5. Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations de services

5.1. *Commentaire général*

Le chiffre d'affaire total généré par la Ra&D s'est élevé en 2010 à 10'654'557 millions de francs. Il a enregistré un léger recul par rapport à 2009 (-3.9%). La baisse constatée dans le domaine Santé et travail social (-25.9%) a été compensée par la progression des revenus liés à la Ra&D dans les domaines Ingénierie et architecture, Economie et services, Design et arts visuels, Musique et arts de la scène (+1.6%). Les revenus totaux liés aux mandats de prestations de services et transfert de technologie ont également enregistré un fléchissement (-17.1%) pour atteindre 4'496'020 millions de francs. Par rapport à l'ensemble des produits générés par les différentes missions de la HES-SO Genève, la part revenant à la Ra&D représentait, en 2010, 7.8% alors qu'en 2009 la proportion était de 8,5%. Les recettes provenant des mandats de prestations de service représentaient 3.3% en 2010, contre 4,1% en 2009 (voir tableau L).

5.2. *Projets emblématiques par école*

Les quelques exemples de Ra&D et de prestations de services ci-dessous ont pour objectif d'illustrer le type d'activités menées dans les écoles de la HES-SO Genève. Ils ne reflètent que très partiellement le volume de recherches ou de prestations de services déployé par ces dernières.

HEPIA

La recherche à l'HEPIA est centrée sur l'ingénierie, la construction (architecture et génie civil), l'environnement du paysage et territoire, ainsi que sur la gestion des milieux naturels.

Financé par la Fondation Hans Wilsdorf, le projet **ABAplans** est un projet ambitieux dont le but est de réaliser des dispositifs informatiques interactifs multimodaux (visuel, auditif et tactile), permettant aux personnes ayant un handicap visuel de se représenter l'espace urbain et de préparer leurs déplacements. Deux dispositifs ont été produits : d'une part, un éditeur permettant de créer une carte imprimée en relief sur du papier cartonné utilisable directement de façon tactile et d'autre part, un plan de ville imprimé de la même manière. Ce plan est disposé sur une tablette tactile qui réagit comme un clic de souris lorsque l'utilisatrice ou l'utilisateur appuie

avec son doigt. Une information auditive est alors générée par le programme et communiquée automatiquement à l'utilisatrice ou l'utilisateur à l'aide d'un synthétiseur vocal.

Financé par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), le travail de recherche appliquée **Prodim** a pour objectif d'augmenter la durée de vie des prothèses de hanche tout en assurant la sécurité. Dans ce projet, des nouveaux traitements de surface sont développés pour obtenir sur le couple de friction de l'insert des forces de frottement petites et surtout qu'il soit caractérisé par une usure des matériaux en contact aussi faible que possible pour éviter les relâchements dans l'organisme de micro-particules et ions potentiellement cancérogènes.

Financé par la HES-SO et un partenaire privé, le projet **DiagnoTox** vise à développer une plateforme innovante d'instruments pour le diagnostic in vitro de la toxicité de produits volatiles en faible concentration sur le long terme. En effet, associée à l'augmentation de la durée de vie des personnes, l'inquiétude des effets à long terme sur la santé humaine des produits chimiques, molécules diverses et nanoparticules est aujourd'hui partagée par un nombre croissant de personnes et d'entreprises. La plateforme d'instruments développée lors de ce projet démontre le potentiel des technologies modernes de miniaturisation pour répondre de manière originale et prometteuse à cette problématique.

Le Groupe de mécanique de l'HEPIA réalise depuis 2010 des audits des *teams* de Formule 1 pour les questions relevant de l'aérodynamique. Il s'agit d'un mandat de la **Formula One Teams Association** (FOTA-<http://www.teamsassociation.org/>). Le groupe a également commenté des orientations récentes souhaitées par l'association pour orienter la Formule 1 vers des objectifs plus respectueux de l'environnement.

Travaillant essentiellement sur mandats, le Groupe de modélisation informatique du paysage a réalisé un modèle 3D des nœuds des nouvelles lignes simplifiées de tram des Transports publics genevois (TPG). C'est-à-dire là où les voyageurs devront changer de ligne. Les inconnues concernant la gestion des flux (passagers, piétons, transports public et privé) sont levées grâce aux modèles animés développés.

Le groupe en génie végétal travaille sur un projet **INTERREG IVA** conjointement avec la région Rhône-Alpes côté français. L'objectif commun de ce projet consiste en la promotion du génie végétal dans la restauration des cours d'eau de montagne et de plaine permettant une protection efficace des biens et des personnes contre les crues, tout en préservant les qualités biologique et paysagère de ces milieux de grande valeur.

HEG

Les professeur-e-s de la HEG ont développé de nombreux projets de recherche appliquée dans les trois filières d'études : Economie d'entreprise (EE), Information documentaire (ID) et Informatique de gestion (IG).

En Economie d'entreprise, une importante recherche sur **l'utilisation des mondes virtuels pour la formation** est menée par la HEG, en collaboration avec la *University of Western Australia* et la *Simon Fraser University* au Canada. En effet, les étudiant-e-s d'aujourd'hui, employé-e-s de demain, sont la génération appelée *Digital Natives* ou *Gamers*. Aux Etats-Unis, 97% des jeunes (90% en France) jouent régulièrement aux jeux vidéo et ont développé des caractéristiques particulières pour l'apprentissage et la recherche d'informations. Fort de ce constat, cette recherche vise à faciliter la mise en œuvre de programmes didactiques en vue de motiver et impliquer les étudiant-e-s. Les tests effectués montrent que la participation en classe est plus importante et que l'enseignement est plus efficace pour les étudiant-e-s ayant suivi ce processus. Cette méthode souligne aussi l'importance de la collaboration en équipe lors de la résolution de problèmes. Le résultat de cette recherche est une nouvelle méthode de formation participative et ludique. Utilisée pour la collecte d'informations, elle permet notamment de résoudre des cas de gestion d'entreprise appliqués au marketing par exemple, mais applicable à d'autres domaines. Ainsi, par une formation plus attrayante, adaptée à la tournure d'esprit des nouvelles générations, les étudiant-e-s sont plus motivés et la formation plus efficace.

En Information documentaire, le projet **RODIN (ROue D'INformation)** propose une approche personnalisée de l'élaboration des portails d'information. En effet, chaque personne effectuant des recherches d'information sur Internet exploite un nombre limité de ressources. Par le biais de RODIN, l'utilisatrice ou l'utilisateur choisit lui-même ou en collaboration avec un-e spécialiste en information les ressources qui lui semblent pertinentes, comme par exemple les moteurs de recherche, les bases de données, les catalogues ou encore les périodiques. RODIN garantit une recherche simultanée dans toutes les ressources choisies et permet en même temps d'affiner les résultats grâce à une connexion avec les ressources d'information encyclopédique (ontologies).

Enfin, la protection du patrimoine informationnel de l'entreprise, devenue un élément stratégique essentiel, est au centre du projet **PSMS** de la filière Informatique de gestion (cofinancé par la CTI). Dans un premier temps, les chercheurs ont conçu un outil informatique (progiciel) d'aide à la mise en œuvre d'un véritable système de management de la sécurité de l'information (SMSI) efficace, conforme aux normes ISO 27000. Dans un deuxième temps, l'entreprise Nimésis SA a débuté la phase de commercialisation de ce

progieciel très utile pour les petites et moyennes entreprises et industries (PME et PMI). A l'instar de nombreux projets de recherche appliquée menée au sein de la HEG, l'SMS représente un exemple très concret, et réussi, de transfert de technologie.

Par ailleurs, les recherches de la HEG ont toujours plus d'échos dans les médias. C'est le cas par exemple des travaux menés dans le domaine de la Science des services, qui ont notamment fait l'objet de reportages dans le magazine économique TTC (Toutes Taxes Comprises) de la Télévision suisse romande.

HEAD

L'année 2010 marque la consolidation des projets de recherche en Arts visuels et le démarrage d'activités de recherche dans les filières Design Mode et Bijou. On peut également noter que des publications importantes issues de projets réalisés dans les années précédentes ont vu le jour en 2010 : *Recherche-création en design. Modèles pour une pratique expérimentale* a été publié chez Métis Presses, et *Espace public et mobilier urbain. Une recherche-projet en design* a été publié par la HEAD.

La HES-SO a démarré en 2010 une importante réflexion stratégique visant à positionner ses efforts de recherche pour les années 2011-2015. Des axes de recherche prioritaires ont été définis pour les domaines Arts visuels et Design. Les projets de recherche de la HEAD s'inscrivent désormais dans ces axes qui sont : Apports théoriques de l'art et du design ; Pratiques situées de l'art et du design ; Matériaux, matérialité, matérialisation ; Interactivité, interfaces et médias numériques ; Cinéma et nouvelles narrations.

L'année a été marquée par des changements structurels et organisationnels dans les fonds de recherche nationaux FNS et CTI. Ces changements ont rendu l'accès à ces fonds encore plus concurrentiel, ce qui peut contribuer à expliquer pourquoi peu de projets nationaux ont démarré en 2010.

Pour le Design, le projet **3D-FAB-Sim** est emblématique parce qu'il marque le démarrage d'activités de recherche à très haut potentiel d'innovation dans le domaine de la mode virtuelle. Financé par le fonds stratégique de la HES-SO, ce projet est la base d'une série de recherches qui se développeront ces prochaines années en partenariat avec la Haute école de Lucerne, l'EMPA (laboratoire fédéral des matériaux de Saint-Gall) et des entreprises de l'industrie textile et vestimentaire suisse. La recherche se focalise sur l'innovation esthétique par le biais de la simulation 3D des textiles. En utilisant les paramètres numériques des qualités propres aux textiles (souplesse, élasticité, texture...) et en les modifiant, il est possible de créer virtuellement des tissus fluides, des tissus oscillants, des tissus

autoportants. Le projet validera un échantillon d'innovations esthétiques pertinentes pour la mode de demain, en incluant une étude de tendances, et transmettra ensuite les paramétrages de ces innovations à des fabricants ou à l'EMPA pour envisager une production « en vrai ». L'innovation pour la mode et pour les applications informatiques conduiront également à des publications scientifiques.

HEM

Ci-après deux projets emblématiques de la recherche artistique à la HEM :

– Aide logicielle à l'orchestration (Orchis)

L'orchestration est un savoir-faire empirique dont l'acquisition et la maîtrise requièrent de nombreuses années d'expériences orchestrales. Dans ce long processus, l'ordinateur s'est avéré pouvoir jouer un rôle déterminant, en fonctionnant comme un « orchestre virtuel » capable de s'adapter et de répondre aux besoins des compositeurs.

Elaboré au sein de l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM) à Paris, l'outil Orchidée réussissait, à partir d'un son cible défini au cours de son travail par le créateur, à proposer des alliages de timbres tout en permettant de naviguer dans un ensemble d'orchestrations mêlant plusieurs paramètres comme l'intensité, le volume, la brillance, la rugosité, le caractère de l'attaque, le niveau de bruit. Restait encore à perfectionner son interface pour l'adapter aux besoins spécifiques des situations d'enseignement. Pendant une année, le projet Orchis a permis à plusieurs étudiant-e-s de composition et d'orchestration de la HEM de Genève, d'être impliqués dans le processus de mise à l'épreuve du logiciel Orchidée. Parallèlement, tout au long de l'écriture de la pièce pour orchestre de Marc Victoria, un étudiant compositeur auteur de *The P Extensions* (donnée pour la première fois en mai 2010 à Genève) et les nouveaux outils ont été confrontés à des problèmes concrets survenus en cours d'écriture.

La recherche ne s'arrête pas là. L'équipe envisage déjà le développement de méthodes pour l'écriture du timbre articulé à l'aide de sons courts et relativement stables sur le plan spectral (percussions, pizzicati, slaps, staccati, etc.) qui permettraient d'orchestrer des séquences à fortes variations de timbre. À terme, il sera sans doute possible de transformer automatiquement une séquence jouée au clavier en une partition d'orchestre, ce dernier axe de recherche étant évidemment le plus à même de susciter des collaborations industrielles.

- Modes d'apprentissage de la musique classique de l'Inde du Nord : étude de cas dans un laboratoire d'étude des systèmes rythmiques et de pratique des tablas

Depuis le début du vingtième siècle, la richesse des systèmes rythmiques indiens (et plus particulièrement des systèmes hindustanis et carnatiques) a interpellé les musiciens occidentaux. Pourtant, cet intérêt a souvent été limité à la théorie du langage. La démarche consistant à apprendre à jouer ou à chanter les musiques des autres cultures est récente chez les occidentaux. Le projet consacré en 2009-2010 à la transmission de la musique de l'Inde du Nord avait pour but d'identifier les éléments à prendre en compte pour initier des musicien-ne-s européen-ne-s aux systèmes rythmiques hindustanis. En allant à la rencontre d'une autre tradition savante, la HEM de Genève entendait mettre en place une stratégie d'intégration des musiques extra-occidentales dans ses propres enseignements.

Conduit en partenariat avec l'Université de Kolkata et avec le maître Anindo Chatterjee, ainsi qu'avec les Ateliers d'ethnomusicologie de Genève, le projet a d'abord concerné les classes de percussion, de musique et mouvement et de pédagogie de la HEM. L'entreprise se voulant très concrète, des expérimentations ont été menées au sein de ces classes mais également avec des enfants et des adolescent-e-s des écoles de musique, puis avec d'autres étudiant-e-s de la HEM venu-e-s cette fois de toutes les disciplines. Le projet a comporté deux moments de rencontre (grâce à un financement des *Faculty Exchange Grants with India in Human and Social Sciences* de la Confédération).

HEdS

Dans le cadre du programme européen COST (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique), la HEdS participe au domaine « *Individuals, Society, Culture and Health (ISCH)* ». Il s'agit de « *Childbirth Cultures, Concerns, and Consequences: Creating a Dynamic EU Framework for Optimal Maternity Care* ». Cette action vise à renouveler les connaissances scientifiques sur les moyens d'améliorer les soins liés à la maternité, en analysant « ce qui fonctionne, avec qui et dans quelles circonstances ». Elle se déroule de juin 2010 à septembre 2013, avec des objectifs clairs établis pour chaque année. Membre du comité de management pour cette action, la HEdS représente la Suisse romande. Elle est également membre du groupe de travail « *Impact on migrant women* », groupe de 15 chercheurs issus de toute l'Europe qui travaillent sur ce thème précis en parallèle de l'action globale.

Soutenu par l'OFFT dans le cadre du plan d'action *Egalité des chances dans les hautes écoles spécialisées*, ce projet fait suite au projet cAsA : *Une*

carrière dans la santé... Comment s'y prendre ? et *Le réseautage : un appui spécifique pour construire un projet de carrière dans la santé*. Il vise à favoriser la meilleure concrétisation possible des projets professionnels que les étudiant-e-s de dernière année Bachelor construisent. Par la création d'un site web spécifique, il s'adresse à quelques 450 futur-e-s professionnel-le-s du domaine Santé en Suisse romande. Ce projet encourage une culture du réseautage au moment de l'insertion dans la pratique des jeunes femmes et hommes diplômé-e-s HES. Son opérationnalisation se fera par l'ouverture et l'animation du site web, ainsi que par une offre individualisée de mentorat aux futur-e-s diplômé-e-s avec des professionnel-le-s confirmé-e-s. Une rencontre de groupe sera proposée aux mentor-e-s et aux étudiant-e-s.

HETS

Dans le cadre de son centre de recherche sociale (ceres), la HETS a mené en 2010 une quinzaine de projets de recherche. Le financement de ces projets provient pour moitié des fonds stratégiques de la HES-SO et pour l'autre moitié de fonds externes. La HETS s'applique à développer des connaissances portant sur différents thèmes d'importance dans la cité : migration, handicap, socialisation des mineur-e-s, jeunesse, espace public, habitat, vieillesse, professionnalités. Trois recherches sont décrites ci-après.

La première, en lien avec la migration – un des axes de recherche sur lesquels s'est spécialisée la HETS, a traité de *La diaspora portugaise en Suisse*. Financée par l'Office fédéral des migrations (ODM) et menée en collaboration avec les Universités de Neuchâtel et de Genève, la recherche a permis de fournir une description détaillée de l'immigration portugaise dans notre pays. Elle a aussi retracé dans les grandes lignes l'histoire de ce flux migratoire dans le pays d'origine et en Suisse. Elle a enfin pu dessiner le profil des formes d'insertion que connaît aujourd'hui l'immigration portugaise dans toutes ses facettes générationnelles, sociales et de genre.

La deuxième, intitulée « Investissement subjectif et distance dans les métiers de l'humain : comment les professionnel-le-s font-ils face à cette double injonction dans le quotidien de leurs activités ? » a été financée par le FNS (Fonds Dore) et menée en collaboration avec la HEDS et l'UNIGE, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FAPSE). La recherche était basée sur une analyse et une modélisation de l'activité des éducatrices et éducateurs d'un centre de jour genevois. Portant au jour des formes d'investissement variables (selon le modèle) et dynamiques, cette recherche a également pu lier ces investissements à la notion de « pouvoir d'agir », tout en évitant une lecture à la fois en termes de conditions de travail et en termes de capacités personnelles.

La troisième recherche s'est intéressée à l'évaluation des effets de la thérapie psychomotrice, dont la HETS est également spécialiste. Ce projet faisait suite à une sollicitation de l'Association suisse des thérapeutes en psychomotricité (ASTP) pour soutenir les démarches en matière de reconnaissance par les assurances sociales des traitements en psychomotricité. Financée par le FNS, l'étude a porté sur les effets d'une intervention thérapeutique en psychomotricité auprès d'enfants de 4 ans et 3 mois à 7 ans et 5 mois. Ce groupe clinique a été comparé à un groupe non clinique de sujets qui ne présentent pas de difficultés majeures de développement et ne sont au bénéfice d'aucune forme de traitement thérapeutique. Les résultats de cette étude montrent en quoi l'intervention psychomotrice permet une amélioration des difficultés des enfants traités sur le plan de la motricité et sur les plans psychoaffectif et interpersonnel.

Plusieurs autres recherches sont en cours sur la question de la vieillesse, des parcours de vie et de la citoyenneté – des jeunes en particulier.

6. Mobilité des étudiant-e-s et enseignant-e-s

6.1. Commentaire général

Les échanges d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s entre les écoles de la HES-SO Genève et des institutions de formations supérieures suisses et étrangères varient fortement d'une école à l'autre. La spécificité des domaines de formation, l'histoire des écoles ainsi que leurs liens particuliers avec les différents milieux professionnels expliquent ces différences. Au total, la HES-SO Genève entretient, à travers ses écoles, des relations d'échanges d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s avec quelques 200 établissements différents. Ces accords couvrent non seulement l'Europe, mais également l'Asie, le continent américain et l'Afrique.

En 2010, la HES-SO Genève a envoyé davantage d'étudiant-e-s dans d'autres cantons ou à l'étranger (209) qu'elle n'en a accueilli-e-s (105). Cette tendance, déjà observée l'année précédente, s'est accentuée de 35.7% en 2010. Les étudiant-e-s partent dans le cadre des différents programmes de mobilité existants dont la durée est plus ou moins longue. La mobilité des enseignant-e-s est plus équilibrée puisque 85 enseignant-e-s ont effectué des séjours en Suisse ou à l'étranger et 101 ont été accueillis à Genève. Ces échanges se déroulent sous la forme de missions d'enseignement de courte durée, d'invitation à une conférence ou colloque ou d'une participation à un atelier (voir tableau M).

6.2. Détails par école

HEPIA

Dans le cadre des échanges internationaux ayant eu lieu en 2010, les bourses de mobilité HES-SO et Erasmus ont permis à 5 étudiant-e-s d'effectuer leurs travaux de diplômes dans un contexte international. Trois étudiant-e-s sont parti-e-s dans le cadre du Bachelor. L'HEPIA a reçu 6 étudiant-e-s étranger-e-s inscrit-e-s majoritairement au *Joint Master of Architecture*. En ce qui concerne la mobilité enseignante, deux professeur-e-s se sont déplacé-e-s en Afrique du Sud et en Grande-Bretagne.

HEG

Durant cette année académique, la HEG a considérablement développé ses relations internationales. Elle compte actuellement 52 accords bilatéraux, répartis sur 26 pays, pour l'échange d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s. En 2010, 9 nouveaux accords ont pu être signés avec des universités situées dans les pays suivants : France, Allemagne, Thaïlande, Chine, Russie, Italie et Irlande. Par ailleurs, un cours de français pour non-francophones a été créé pour faciliter l'intégration des « étudiant-e-s IN » qui viennent pour un semestre ou deux dans le cadre d'un échange. La HEG a également créé des cours d'espagnol et de français de niveau B2 en plus de l'italien et de l'allemand pour les étudiant-e-s de l'orientation internationale dont le cursus est en anglais.

HEAD

En 2010, la HEAD a eu le plaisir d'accueillir 45 étudiant-e-s en échange provenant d'horizons très divers, parmi lesquels on compte notamment des étudiant-e-s suisses, français-es, allemand-e-s, belges, canadien-ne-s, japonais-es, américain-e-s, israélien-ne-s, hollandais-e-s et espagnols. Les étudiant-e-s sortant ont été au nombre de 36 et se sont rendus dans une de nos écoles partenaires aux USA, en Hollande, au Canada, en Belgique, en Espagne, en Israël, au Japon, en Grande-Bretagne, en Allemagne, au Danemark, en Suède et en France.

Quant à la mobilité enseignante, cette année encore, de nombreux professeur-e-s de la HEAD se sont rendus dans des écoles-phares à l'étranger afin d'étudier les possibilités de partenariat pédagogiques. Ces visites préparatoires ont abouti soit à des interventions croisées, sous forme de workshop ou de conférences, soit à des projets pédagogiques plus ambitieux et à moyen ou long termes. Par exemple, le voyage de certains de nos collègues de l'orientation Design bijou et accessoires à la très réputée *Central*

Saint Martins School de Londres a permis l'établissement d'un accord bilatéral d'échanges pédagogiques et d'étudiant-e-s. Celui-ci a d'ores et déjà été concrétisé par un séjour d'études, la participation à un projet commun, ainsi que l'intervention de professeur-e-s lors des jurys respectifs des écoles. Par ailleurs, une visite au *Tecnológico de Monterrey* (Mexique) en 2010 a donné lieu à l'organisation d'une Summer School pour l'été 2012, durant laquelle la HEAD accueillera une quinzaine d'étudiant-e-s mexicain-ne-s pour deux semaines de workshops.

Outre les interventions de nos professeur-e-s et enseignant-e-s dans d'autres institutions, la mobilité enseignante dans le cadre de projets pédagogiques a été très fructueuse et s'est illustrée à différents endroits:

- Pôle Sculpture Installation Espace (ScIE) : collaboration et exposition commune avec la *Hochschule für Grafik und Buchkunst HGB-Leipzig* ; Pôle Peinture-Dessin : échange bilatéral avec l'*Akademie der Bildenden Künste, München* (workshops communs et expositions)
- Pôle art/média : échange pédagogique avec l'Académie des Beaux-Arts de Tbilissi, Géorgie.

En 2010, la HEAD a également participé à de nombreux événements internationaux de renom (voir 1.9) et a également été invitée à présenter ses étudiant-e-s lors de la Biennale du Design de Saint-Etienne et la Foire Inhorgenta de München. Certaines des conférences où sont intervenues de nombreuses personnalités internationales du monde de l'art et du design ont été couplées à quelques jours de workshops pour les étudiant-e-s.

HEM

La HEM a signé plus de 50 conventions bilatérales de collaboration. Compte tenu de l'important chantier de construction de l'école, celles-ci sont encore exploitées de manière modeste et se développeront dans les années à venir, notamment en direction de l'Asie et des Amériques et dans le domaine des échanges d'enseignant-e-s. A noter également la collaboration avec l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique de Paris (IRCAM) dans le domaine du Master de composition mixte (électroacoustique en temps réel). Enfin, une mobilité interne est requise de la part des étudiant-e-s et des enseignant-e-s pour certaines unités d'enseignement et des projets entre les sites de Genève et de Neuchâtel de la HEM ainsi qu'avec sa partenaire vaudoise. L'évolution prochaine des règles de financement de la mobilité de la HES-SO contribuera de manière positive au processus.

HEdS

La HEdS poursuit les collaborations avec des institutions de formation étrangères et vise un développement des échanges. Un projet de rencontre avec des Universités au Canada pour le développement de ses missions a été conduit (accueil de professeur-e-s, partenariats de recherche, échanges d'enseignements, mobilité d'étudiant-e-s). La filière Nutrition et diététique a signé un nouvel accord avec une Université à Copenhague, offrant ainsi un programme en anglais attractif pour les étudiant-e-s. Un accord avec la Roumanie s'est concrétisé par l'organisation d'une formation postgraduée dispensée par la filière Physiothérapie pour 15 professionnel-le-s de la région de Bacau.

103 étudiant-e-s sont partis en formation pratique (stages) ; 98 à l'étranger et 5 en Suisse. Les échanges pour des périodes de formation ont sensiblement augmentés passant de 7 à 12 étudiant-e-s entre 2009 et 2010. Quatre étudiant-e-s sont allé-e-s en Espagne, Belgique et Danemark (OUT) et 8 étudiant-e-s ont venu-e-s de Roumanie, Belgique, Portugal et Finlande (IN).

Trois enseignants physiothérapeutes sont intervenus en Belgique et en Roumanie ; un professeur portugais et quatre professeurs belges ont enseigné respectivement dans les filières Nutrition et diététique, Soins infirmiers et Physiothérapie.

HETS

Les échanges d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s HETS se sont poursuivis en 2010 de manière satisfaisante. Ces séjours de mobilité s'inscrivent dans le programme européen Erasmus ou dans le cadre de collaborations bilatérales avec des institutions extra-européennes. Treize étudiant-e-s sont parti-e-s à l'étranger (OUT) et 14 étudiant-e-s sont venu-e-s étudier à la HETS (IN). Relevons que l'équité à laquelle tend le principe d'échanges internationaux a été pratiquement respectée entre OUT et IN. On constate que ce sont les formations pratiques qui sont les plus demandées par les étudiant-e-s : les demandes de mobilité lors de semestres consacrés uniquement à des cours sont plus rares. Les professeur-e-s, quant à eux, font de multiples déplacements s'inscrivant dans le cadre de participations à des congrès, à des conférences et à des travaux en réseau. Les activités d'enseignement de courte durée sont plus rares.

Par ailleurs, la collaboration de la HETS avec les autres sites de la HES-SO s'est intensifiée et a permis d'envisager la mise sur pied de conventions ratifiées par la HES-SO auxquelles se greffent des accords spécifiques propres aux sites ayant les contacts directs avec les partenaires étrangers. En conséquence, les accords spécifiques de chaque école sont utilisés régulièrement par les autres sites. A noter que la filière Psychomotricité

développe les échanges et de futurs partenariats par le biais du forum européen de la psychomotricité notamment.

7. Egalité des chances

7.1. Effectifs étudiants

Sur l'ensemble des étudiant-e-s de la HES-SO Genève, la proportion de femmes est légèrement supérieure à la moitié, soit 54,2 %, tout en variant selon les domaines : elle est de 77,7 % dans les domaines de la santé et du travail social, de 61,2 % dans les domaines artistiques, puis de 41 % dans le domaine de l'économie et des services, et enfin de 19,9 % pour les domaines de l'ingénierie et de l'architecture (voir tableau D).

7.2. Effectifs du personnel

La proportion du nombre de femmes au sein de la HES-SO Genève est de 42,8% toutes catégories de personnel confondues, dont 35,4% pour le corps professoral, 45,2% pour le corps intermédiaire et 56,1% pour le personnel administratif et technique (voir tableau I).

7.3. Semaine de l'égalité

En adéquation avec les objectifs sur la politique genre validée par le Conseil HES en avril 2010, la Délégation à l'Égalité pour la HES-SO Genève a organisé du 8 au 11 novembre 2010 la première Semaine de l'égalité. Chaque site de la HES-SO Genève était invité à y participer. La filière Communication visuelle de la HEAD a élaboré le contenu de cette manifestation ; des étudiant-e-s ont ainsi conçu un « kit Egalité ». Distribué dans toutes les écoles, il comprenait un trio d'affiches, un fanzine, un film, une série de cartes postales, ainsi qu'une installation de ballons. La manifestation, ouverte au public, a offert des journées thématiques, une exposition des travaux d'étudiant-e-s et une table ronde. L'exposition a permis de découvrir l'ensemble des propositions d'affiches réalisées en amont par les étudiant-e-s dans le cadre de l'atelier. Le moment fort de la semaine fût incontestablement la table ronde, avec des interventions de femmes dans tous les domaines de formation de la HES-SO Genève. Le projet a été soutenu par la HES-SO et l'OFFT.

8. Perspectives

8.1. Révision de la Loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées (C 1 26)

La révision totale de cette loi cantonale, dont le processus a débuté en août 2009 avec la constitution d'une commission externe (voir 1.1), devrait aboutir au dépôt du projet de loi au Grand Conseil à la fin de l'année 2011. L'entrée en vigueur est prévue en 2012.

8.2. Convention intercantonale HES-SO

La HES-SO est principalement régie par le Concordat intercantonal du 9 janvier 1997 qui stipule la création de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et par la Convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande. La HES-SO a grandement évolué au fil des ans, notamment avec l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s et l'intégration de nouveaux domaines. La Confédération a ainsi soumis son autorisation de gérer une HES à la HES-SO à l'obligation d'améliorer sa structure de conduite et d'organisation. Les modifications de la législation fédérale, ainsi que la perspective de la Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) requièrent également une adaptation du cadre légal de la HES-SO.

Tous les cantons partenaires de la HES-SO ont donc négocié une nouvelle convention destinée à remplacer les textes précédents. Le texte a fait l'objet de nombreuses consultations, notamment auprès de la Commission interparlementaire qui a pu formuler des observations, dont la majorité a été retenue. Le texte final devrait être adopté par le COSTRA au printemps 2011. Sa ratification par les parlements cantonaux aura lieu en 2012, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

8.3. Transformation de l'offre de formation

HEPIA

L'HEPIA offrira dès la rentrée 2011 une nouvelle filière en Technique des bâtiments qui est unique dans l'offre HES-SO. Son objectif est de former des ingénieur-e-s planificatrices et planificateurs capables d'utiliser et d'optimiser les diverses techniques du bâtiment lors de la concrétisation d'un projet. Elle répond non seulement à des besoins avérés de nombreuses entreprises de Suisse romande mais elle vise également à intervenir dans les processus de planification et de projets de construction. La filière se situe

dans le pôle Construction en environnement (CEN) du domaine Ingénierie et Architecture.

HEdS

La décision du COSTRA de supprimer l'année préparatoire pour l'inscription à l'HEdS prendra effet en 2011. Ce changement significatif implique la mise en place généralisée d'une maturité spécialisée santé ainsi que la mise en œuvre de modules complémentaires pour les gymnasiens (voir 1.9). Le nouveau plan d'études entrera en vigueur en 2012.

HEG

La HEG souhaite transformer son orientation en management international en une nouvelle filière qui permettra aux étudiants Bachelor de faire leurs études à Genève en anglais, à plein temps ou en emploi. Ce cursus les conduit également à l'étranger auprès des partenaires suédois et allemand de la HEG. Elle sera ouverte dès la rentrée 2012, sous réserve de l'acceptation de l'OFFT.

8.4. Management de la qualité

A la suite de la certification ISO 9011 en 2010, un audit de suivi a été planifié pour 2011.

Dans le domaine de la formation, il est prévu que le processus d'accréditation des Masters Design et Art visuels de la HEAD par l'OAQ aboutisse en 2011.

Le MAS en Management du luxe de la HEG sera l'objet du processus d'accréditation de l'OAQ dès l'automne 2011. En effet, après deux rentrées d'étudiants, la HES-SO a mandaté l'OAQ pour procéder à l'évaluation de ce Master qui a connu un grand succès sur le marché et dans les médias.

8.5. Collaborations avec l'Université de Genève

L'intérêt toujours croissant pour le développement d'une coopération entre l'UNIGE et la HES-SO Genève se traduit, dans la pratique, par plusieurs initiatives dont voici les principales :

– *Le Centre de formation interprofessionnelle en compétences cliniques (centre de simulation)*

Le projet d'ouvrir un Centre de formation s'inscrit dans le contexte de création d'un Pôle de la santé (voir introduction) et satisfait aux besoins tant des HUG, de la Faculté de médecine que de la HEdS. Il vise à favoriser et à accroître les pratiques interprofessionnelles pré et postgraduées. Il a

également pour but d'offrir une plateforme commune et sécurisée de diverses techniques de simulation pour les études postgrades et continues dispensées par les trois partenaires. Dans une certaine mesure, il devrait contribuer à optimiser la formation pratique et servira de « substitut partiel » aux stages pratiques dans les programmes de formation. Un rapport stratégique est prévu fin 2012. Par ailleurs, une réflexion sur une formation de niveau Master est en cours d'évaluation. Elle a pour objectif de développer les compétences de nouveaux profils professionnels dans le domaine de la santé, afin de permettre une meilleure appréhension des nouveaux besoins et défis thérapeutiques.

– *Le Centre de créativité de Genève (CCG)*

Il s'agit d'un espace de collaboration résultant d'une démarche conjointe entre la HES-SO Genève, l'UNIGE et le secteur industriel. Cette collaboration a pour but de créer de la valeur économique au niveau régional. La mise en relation permanente d'actrices et d'acteurs diversifié-e-s et la mise en place d'un langage commun entre les chercheuses et chercheurs et l'industrie, entre connaissance et reconnaissance des savoirs et des besoins respectifs, reste un défi permanent. Le CCG se situe ainsi en aval des projets de mise en réseaux et en amont des pépinières d'entreprises, des technopôles ou du développement en entreprises existantes. Les prochaines étapes du projet, lancé en 2009, sont la création officielle du CCG et la réalisation d'un plan d'action avec les partenaires impliqués (l'UNIGE et ses sciences physiques, l'HEPIA, l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) et l'Union industrielle genevoise (UIG)) en 2011.

– *Etude de faisabilité pour rapprocher les Centres de recherche de gestion appliquée (CRAG, HEG) avec le Laboratoire d'économie appliquée (LEA) de la Faculté des sciences économiques et sociales*

La Convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011 entre la République et canton de Genève et l'UNIGE stipule que le LEA et le CRAG soient réunis. A cela s'ajoute la volonté marquée tant de la HES-SO Genève que de l'UNIGE d'encourager leurs collaborations dans le domaine de la recherche appliquée. Le CRAG rassemble expertise et savoir-faire pour offrir une réponse globale et pluridisciplinaire aux problèmes des entreprises, des collectivités publiques et des actrices et acteurs de la région dans les domaines de l'organisation, de la gestion et du traitement de l'information, que ce soit sous forme de prestations de service ou de projets de recherche appliquée. Le LEA répond à des demandes publiques et privées émanant d'administrations, d'associations et d'entreprises relatives à des problèmes économiques concrets. Ce laboratoire a également pour mission de former de jeunes chercheuses et chercheurs à la recherche économique appliquée.

L'étude proposera différents modes de rapprochement entre les deux centres de recherche et devrait permettre de mesurer le degré de faisabilité. Elle soulignera les points forts et les points faibles, la mise en œuvre, les modèles d'organisation, la gestion des ressources humaines et les aspects financiers. Les résultats sont prévus pour l'été 2011.

– *«A la Jonxion – un campus pour les sciences et les arts»*

Le projet de réunion d'un pôle entre les neurosciences et les arts à la Jonxion a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2010. Bien que préliminaires, les discussions en cours cherchent à donner corps à ce campus voulu par le Conseil d'Etat, l'UNIGE et la HES-SO Genève. Si un certain nombre de thèmes, d'objectifs, de modes de fonctionnement et même de projets de recherches communs ont déjà vu le jour à Genève, l'exercice reste délicat du fait de la diversité des actrices et acteurs et de leur champ d'action et d'expertise. Le désir de mieux comprendre l'enchevêtrement de neurones capables de produire de la science et de l'art est cependant bien réel. Le site de la Jonxion s'inscrit incontestablement dans un mouvement vers la transdisciplinarité.

8.6. Systèmes d'information, vers une nouvelle organisation ?

Une pré-étude effectuée en 2010 a fait ressortir deux constats. Le premier souligne la décentralisation excessive de l'infrastructure informatique de la HES-SO Genève, principalement au niveau des serveurs (150), des sites Web (plusieurs par écoles) ainsi que le manque de structures permettant de mener les projets transversaux. Le second, identifié par les audits ISO et ceux de systèmes de contrôle interne (SCI) relève des problèmes de sécurité dans l'informatique des écoles, et ce malgré la forte redondance des ressources.

C'est sur cette base qu'une stratégie informatique a été élaborée et validée par le Conseil de direction fin 2010. Son objectif est de doter la HES-SO Genève d'un service à même de gérer les projets informatiques transversaux, de centraliser les serveurs dans les deux salles machines existantes (HEG et HEPIA) et sur cette base, de se doter d'une structure s'occupant de la gestion technique des projets et serveurs Web (internet et intranet). La mise en œuvre de cette stratégie s'étalera sur plusieurs années.

9. Conclusion

La HES-SO ambitionne d'être une actrice reconnue du paysage suisse et européen des hautes écoles et de contribuer de manière significative au rayonnement de la Suisse occidentale par la qualité de ses prestations, par le haut niveau de compétences de ses diplômé-e-s et par l'excellence de son

personnel. La HES-SO Genève joue un rôle important dans la réalisation de ces ambitions et dans le renforcement de l'attractivité des hautes écoles genevoises au niveau local, régional, national et international.

La HES-SO Genève traverse depuis deux ans une époque charnière, axée notamment sur la mise en place de nouvelles bases légales, tant au niveau cantonal avec la révision totale de la Loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées, qu'au niveau régional avec la nouvelle Convention intercantonale. Une fois que ces textes seront entrés en vigueur, ils influenceront de manière significative les cadres et les processus existants. L'année 2010 a donc été principalement axée sur la préparation et l'introduction de ces textes tant aux plans stratégique qu'opérationnel.

Le renforcement des spécificités mais aussi des convergences de chacune des écoles reste un défi que la HES-SO Genève n'a de cesse de relever. La HES-SO Genève se doit également de poursuivre et de renforcer ses activités de recherche et développement, d'améliorer son offre de formation continue ainsi que de tisser davantage de liens avec les milieux professionnels.

Le présent rapport souligne à juste titre la mise en place et la multiplication des collaborations avec l'UNIGE qui contribueront à réaliser les ambitions affichées de la HES-SO Genève. Les politiques cantonales et fédérales souhaitent doter notre canton et notre pays d'une institution d'enseignement supérieur reconnue : la HES-SO Genève sera au rendez-vous pour relever ce défi en 2011.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark Muller

Tableaux et statistiques

A. Evolution des effectifs étudiant-e-s par filière

Evolution des effectifs étudiant-e-s par filière (au 15 novembre puis, dès 2007, au 15 octobre)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 09-10
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	688	630	622	654	776	838	913	895	815	731	712	791	809	2.3%
Architecture	122	81	67	66	87	76	89	93	97	108	123	143	151	5.6%
Master en architecture	-	-	-	-	-	-	-	2	4	15	25	31	28	-9.7%
Génie civil	60	42	27	26	29	38	49	56	52	49	54	75	82	9.3%
Electricité (=> télécommunication)	37	41	39	43	26	14	-	-	-	-	-	-	-	-
Informatique	44	58	74	69	80	75	83	83	56	53	50	72	36	-50.0%
Télécommunications	66	66	67	56	66	70	72	68	58	44	37	36	26	-27.8%
Microtechnique	45	43	47	47	59	71	91	88	94	81	79	90	77	-14.4%
Génie mécanique	54	49	41	47	51	66	94	95	91	60	56	67	62	-7.5%
Ingénierie des technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52	-
Electronique (=> microtechnique)	29	31	21	11	24	19	8	2	-	-	-	-	-	-
Physique appliquée (=> microtechnique)	23	14	12	17	21	23	16	5	-	-	-	-	-	-
Génie chimique (=> génie mécanique)	47	40	32	39	54	49	30	11	-	-	-	-	-	-
Energie électrique (=> microtechnique)	23	19	12	10	11	17	4	-	-	-	-	-	-	-
Architecture du paysage	54	54	63	77	97	132	175	212	200	179	156	146	163	11.6%
Agronomie	33	37	52	60	64	65	63	47	39	28	37	40	52	30.0%
Gestion de la nature	51	55	68	86	107	123	139	133	124	114	95	91	80	-12.1%
Haute école de gestion	170	277	356	415	469	480	585	646	689	774	748	807	878	8.8%
Economie d'entreprise	82	137	164	190	228	274	351	410	450	522	534	541	591	9.2%
Informatique de gestion	14	54	86	99	102	91	102	103	109	129	102	144	153	6.3%
Information documentaire	74	86	106	126	139	115	132	133	130	123	105	107	127	18.7%
Master en information documentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	15	7	-53.3%
Haute école d'art et design	128	118	131	149	440	492	496	528	529	528	548	631	678	7.4%
Communication visuelle	27	30	37	47	56	77	89	105	107	106	116	121	118	-2.5%
Design industriel et de produits - Céramique	15	10	9	14	16	21	16	11	-	-	-	-	-	-
Design industriel et de produits - Stylistique	26	21	26	29	39	39	39	45	77	80	79	80	96	20.0%
Design industriel et de produits - Bijouterie	16	15	18	18	16	22	20	23	-	-	-	-	-	-
Architecture d'intérieur	44	42	41	41	45	51	57	70	70	73	75	81	75	-7.4%
Master en Design	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27	45	66.7%
Arts visuels	-	-	-	-	268	282	275	274	275	269	246	225	224	-0.4%
Master en Arts visuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	97	120	23.7%
Haute école de santé	-	-	-	-	438	471	498	591	681	693	695	738	734	-0.5%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	203	209	205	222	8.3%
Soins infirmiers	-	-	-	-	181	199	227	271	330	341	345	360	343	-4.7%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95	98	95	103	8.4%
Sage-femme	-	-	-	-	87	91	87	90	84	87	85	88	89	1.1%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	24	22	25	13.6%
Physiothérapie	-	-	-	-	81	79	81	83	88	92	92	101	102	1.0%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	25	28	31	10.7%
Nutrition et diététique	-	-	-	-	49	57	62	85	94	90	88	91	96	5.5%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	24	27	28	3.7%
Technique en radiologie médicale	-	-	-	-	40	45	41	62	85	83	85	98	104	6.1%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	29	33	35	6.1%
Haute école de travail social	-	-	-	-	389	446	482	498	493	511	518	549	560	2.0%
Thérapie psychomotrice	-	-	-	-	36	39	45	60	59	60	63	65	60	-7.7%
Travail social	-	-	-	-	353	407	437	438	434	451	455	484	500	3.3%
Haute école de musique	-	-	-	-	-	-	-	499	498	498	617	651	631	-3.1%
Bachelor Musique	-	-	-	-	-	-	-	112	103	78	467	346	280	-19.1%
Bachelor Musique et mouvement	-	-	-	-	-	-	-	259	240	231	23	23	19	-17.4%
Master en interprétation musicale	-	-	-	-	-	-	-	13	12	10	65	141	137	-2.8%
Master en pédagogie musicale	-	-	-	-	-	-	-	50	38	27	25	68	106	55.9%
Master en interprétation musicale spécialisée	-	-	-	-	-	-	-	31	33	30	27	59	73	23.7%
Master en composition et théorie musicale	-	-	-	-	-	-	-	34	72	122	10	14	16	14.3%
TOTAL HES-SO/Genève	986	1'025	1'109	1'218	2'512	2'727	2'974	3'657	3'705	3'735	3'838	4'167	4'290	3.0%

Source : IS Academia

B. Evolution des effectifs étudiant-e-s par domaine

au 15 novembre et au 15 octobre depuis 2007	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ingénierie et architecture	688	630	622	654	776	838	913	895	815	731	712	791	809
Economie et services	170	277	356	415	469	480	585	646	689	774	748	807	878
Design et arts visuels	128	118	131	149	440	492	496	528	529	528	548	631	678
Santé	-	-	-	-	474	510	543	651	740	753	758	803	794
Travail social	-	-	-	-	353	407	437	438	434	451	455	484	500
Musique et arts de la scène	-	-	-	-	-	-	-	499	498	498	617	651	631
Total HES-Genève	986	1'025	1'109	1'218	2'512	2'727	2'974	3'657	3'705	3'735	3'838	4'167	4'290

Source : IS Academia

C. Evolution des effectifs étudiant-e-s par école

au 15 novembre et au 15 octobre depuis 2007	2007	2008	2009	2010	Variation 09-10
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	731	712	791	809	2.3%
Bachelor	716	687	760	781	2.8%
Master	15	25	31	28	-9.7%
Haute école de gestion	774	748	807	878	8.8%
Bachelor	774	741	792	871	10.0%
Master	-	7	15	7	-53.3%
Haute école d'art et design	528	548	631	678	7.4%
Bachelor	528	516	507	513	1.2%
Master	-	32	124	165	33.1%
Haute école de santé	693	695	738	734	-0.5%
Bachelor	693	695	738	734	-0.5%
Haute école de travail social	511	518	549	560	2.0%
Bachelor	511	518	549	560	2.0%
Haute école de musique	498	617	651	631	-3.1%
Bachelor	309	490	369	299	-19.0%
Master	189	127	282	332	17.7%
Total Bachelor	3'531	3'647	3'715	3'758	1.2%
Total Master	204	191	452	532	17.7%
TOTAL HES-SO//Genève	3'735	3'838	4'167	4'290	3.0%

Source : IS Academia

D. Détail des effectifs étudiant-e-s par genre

	15.10.2009				15.10.2010			
	Total	H	F	% F	Total	H	F	% F
Construction et environnement								
Architecture	143	109	34	23.8%	151	102	49	32.5%
Master Architecture	31	20	11	35.5%	28	19	9	32.1%
Architecture du paysage	146	99	47	32.2%	163	104	59	36.2%
Génie civil	75	69	6	8.0%	82	72	10	12.2%
Chimie et sciences de la vie								
Agronomie	40	24	16	40.0%	52	30	22	42.3%
Gestion de la nature	91	57	34	37.4%	80	51	29	36.3%
Technologies de l'information et de la communication								
Informatique	72	71	1	1.4%	36	35	1	2.8%
Télécommunications	36	35	1	2.8%	26	25	1	3.8%
Ingénierie des technologies de l'information	-	-	-	-	52	46	6	11.5%
Technologies industrielles								
Génie mécanique	67	64	3	4.5%	62	58	4	6.5%
Microtechniques	90	86	4	4.4%	77	72	5	6.5%
Economie et services								
Economie d'entreprise	541	306	235	43.4%	591	332	259	43.4%
Informatique de gestion	144	128	16	11.1%	153	140	13	11.1%
Information documentaire	107	32	75	70.1%	127	41	86	70.1%
Master Information documentaire	15	10	5	33.3%	7	1	6	85.7%
Design et arts visuels								
Architecture d'intérieur	81	15	66	81.5%	75	14	61	81.3%
Communication visuelle	121	50	71	58.7%	118	46	72	61.0%
Design industriel et de produits	80	9	71	88.8%	96	15	81	84.4%
Master Design	27	14	13	48.1%	45	23	22	48.9%
Arts visuels	225	104	121	53.8%	224	92	132	58.9%
Master Arts Visuels	97	31	66	68.0%	120	35	85	70.8%
Santé								
Soins infirmiers	360	60	300	83.3%	343	59	284	82.8%
Sage-femme	88	2	86	97.7%	89	3	86	96.6%
Physiothérapie	101	38	63	62.4%	102	35	67	65.7%
Nutrition et Diététique	91	5	86	94.5%	96	8	88	91.7%
Technique en radiologie médicale	98	46	52	53.1%	104	40	64	61.5%
Thérapie psychomotrice	65	4	61	93.8%	60	4	56	93.3%
Travail social	484	147	337	69.6%	500	139	361	72.2%
Musique et arts de la scène								
Musique	369	165	204	55.3%	299	135	164	54.8%
Master Musique	282	109	173	61.3%	332	133	199	59.9%
Totaux des domaines Ingénierie et architecture, Economie et services, Design et arts visuels	2'229	1'333	896	40.2%	2'365	1'353	1'012	42.8%
Totaux des domaines Santé et Travail social	1'287	302	985	76.5%	1'294	288	1'006	77.7%
Totaux des domaines Musique et arts de la scène	651	274	377	57.9%	631	268	363	57.5%
Total HES-Genève	4'167	1'909	2'258	54.2%	4'290	1'909	2'381	55.5%

Source : IS Academia

E. Formation antérieure et provenance des étudiant-e-s

Formation des étudiant-e-s à l'entrée

Type de formation antérieure	15.10.2009	15.10.2010
Maturité professionnelle suisse	21.4%	26.2%
Autre formation professionnelle	23.3%	22.4%
Maturité gymnasiale / Baccalauréat	42.5%	47.1%
Formation universitaire	0.7%	0.8%
Autre formation	12.2%	3.6%
Total HES-Genève	100.0%	100.0%

Source : IS Academia

Seules les formations préalables des étudiants à l'entrée en Bachelor sont prises en compte.

Provenance des étudiant-e-s

Type de provenance	15.10.2009	15.10.2010
Etudiants-e-s domicilié-e-s à Genève	44.7%	46.5%
Etudiants-e-s domicilié-e-s frontaliers-ères	6.0%	6.0%
Etudiants-e-s domicilié-e-s dans cantons partenaires HES-SO	21.8%	20.8%
Etudiants-e-s domicilié-e-s dans autres cantons	2.1%	2.0%
Etudiants-e-s domicilié-e-s à l'étranger	25.4%	24.6%
Total HES-Genève	100.0%	100.0%

Source : IS Academia

F. Nombre de diplômes par domaine

Nombre de diplômes de base HES délivrés par école

Ecoles	2009	2010
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	140	159
Haute école de gestion	174	166
Haute école d'art et design	153	149
Haute école de santé	127	163
Haute école de travail social	124	128
Haute école de Musique	197	148
Total HES-Genève	915	913

Le nombre de diplômes est calculé sur l'année civile.

Source : IS Academia

Les diplômes de la formation continue ne sont pas pris en compte.

Nombre de diplômes Master HES délivrés par école

Ecoles	2009	2010
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	5	15
Haute école de gestion	-	7
Haute école d'art et design	-	23
Haute école de santé	-	-
Haute école de travail social	-	-
Haute école de Musique	-	61
Total HES-Genève	5	106

Le nombre de diplômes est calculé sur l'année civile.

Source : IS Academia

Les diplômes de la formation continue ne sont pas pris en compte.

G. Répartition par école et par catégorie de personnel en EPT et personnes

(Situation au 31 décembre 2010)

	HEPIA	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Répartition en postes (EPT) (Sans remplaçant-e-s et sumuméraires)								
Corps professoral								
Professeur-e-s HES	52.250	21.469	11.300	15.400	17.450	1.000	0.000	118.869
Chargé-e-s de cours	18.150	10.200	31.750	11.300	6.550	39.150	0.000	117.100
Chargé-e-s d'enseignement	33.207	16.421	10.639	43.920	21.000	26.250	0.000	151.437
Enseignant-e-s postobligatoire	0.246	0.413	0.083	1.400	0.000	0.000	0.000	2.142
TOTAL	103.853	48.503	53.772	72.020	45.000	66.400	0.000	389.548
Corps intermédiaire								
Adjoint-e-s scientifiques	8.880	4.420	2.100	2.300	4.500	0.700	0.000	22.900
Assistant-e-s de recherche	15.900	7.150	1.250	2.750	0.550	7.900	0.000	35.500
Assistant-e-s HES	32.450	31.600	26.350	5.400	2.850	4.500	0.000	103.150
TOTAL	57.230	43.170	29.700	10.450	7.900	13.100	0.000	161.550
Personnel administratif et technique								
PAT	52.600	18.900	26.050	23.950	25.400	8.550	20.000	175.450
Direction	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	1.000	13.000
TOTAL	54.600	20.900	28.050	25.950	27.400	10.550	21.000	188.450
TOTAL	215.683	112.573	111.522	108.420	80.300	90.050	21.000	739.548

	HEPIA	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Répartition en personnes (Sans remplaçant-e-s et sumuméraires)								
Corps professoral								
Professeur-e-s HES	56	22	14	19	20	2	0	133
Chargé-e-s de cours	44	23	68	24	15	90	0	264
Chargé-e-s d'enseignement	37	20	20	58	28	33	0	196
Enseignant-e-s postobligatoire	3	2	1	3	0	0	0	9
TOTAL	140	67	103	104	63	125	0	602
Corps intermédiaire								
Adjoint-e-s scientifiques	13	5	4	4	9	2	0	37
Assistant-e-s de recherche	22	9	3	4	3	19	0	60
Assistant-e-s HES	43	43	53	10	5	6	0	160
TOTAL	78	57	60	18	17	27	0	257
Personnel administratif et technique								
PAT	65	23	44	33	35	19	25	244
Direction	2	2	2	2	2	2	1	13
TOTAL	67	25	46	35	37	21	26	257
TOTAL	285	149	209	157	117	173	26	1'116

Source : SIRH - déc. 2010

H. Evolution de la répartition du personnel par catégorie

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Corps professoral	336.686	342.651	335.527	330.269	322.332	327.561	390.205	389.548
Corps intermédiaire	96.950	116.950	112.100	123.100	119.200	129.700	152.700	161.550
Personnel administratif et technique*	181.170	170.823	173.293	173.604	168.556	172.530	185.750	188.45
Total HES-Genève	614.806	630.424	620.920	626.973	610.088	629.791	728.655	739.548

* sans les auxiliaires

I. Répartition du nombre de femmes par école et catégorie de personnel, en EPT

(Situation au 31 décembre 2010)

	HEPIA	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Répartition en postes (EPT) (Sans remplaçantes et surnuméraires)								
Corps professoral								
Professeures HES	2.800	5.800	5.250	12.700	11.150	0.000	0.000	37.700
Chargées de cours	4.150	4.500	10.650	7.100	2.400	7.050	0.000	35.850
Chargées d'enseignement	6.870	6.591	4.139	31.100	9.500	4.950	0.000	63.150
Enseignantes postobligatoire	0.000	0.000	0.083	1.000	0.000	0.000	0.000	1.083
TOTAL	13.820	16.891	20.122	51.900	23.050	12.000	0.000	137.783
Corps intermédiaire								
Adjointes scientifiques	4.450	3.500	0.000	1.600	1.650	0.000	0.000	11.200
Assistantes de recherche	4.350	3.450	1.250	2.750	0.300	4.350	0.000	16.450
Assistantes HES	11.000	11.450	14.850	4.500	2.100	1.500	0.000	45.400
TOTAL	19.800	18.400	16.100	8.850	4.050	5.850	0.000	73.050
Personnel administratif et technique								
PAT	17.800	14.600	14.650	16.650	20.400	5.000	11.600	100.700
Direction	1.000	1.000	0.000	2.000	0.000	1.000	0.000	5.000
TOTAL	18.800	15.600	14.650	18.650	20.400	6.000	11.600	105.700
TOTAL	52.420	50.891	50.872	79.400	47.500	23.850	11.600	316.533

	HEPIA	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Proportion de femmes (EPT) (Sans remplaçantes et surnuméraires)								
Corps professoral								
Professeures HES	5.4%	27.0%	46.5%	82.5%	63.9%	0.0%	-	31.7%
Chargées de cours	22.9%	44.1%	33.5%	62.8%	36.6%	18.0%	-	30.6%
Chargées d'enseignement	20.7%	40.1%	38.9%	70.8%	45.2%	18.9%	-	41.7%
Enseignantes postobligatoire	0.0%	0.0%	100.0%	71.4%	-	0.0%	-	50.6%
TOTAL	13.3%	34.8%	37.4%	72.1%	51.2%	18.1%	-	35.4%
Corps intermédiaire								
Adjointes scientifiques	50.1%	79.2%	0.0%	69.6%	36.7%	0.0%	-	48.9%
Assistantes de recherche	27.4%	48.3%	100.0%	100.0%	54.5%	55.1%	-	46.3%
Assistantes HES	33.9%	36.2%	56.4%	83.3%	73.7%	33.3%	-	44.0%
TOTAL	34.6%	42.6%	54.2%	84.7%	51.3%	44.7%	-	45.2%
Personnel administratif et technique								
PAT	33.8%	77.2%	56.2%	69.5%	80.3%	58.5%	58.0%	57.4%
Direction	50.0%	50.0%	0.0%	100.0%	0.0%	50.0%	0.0%	38.5%
TOTAL	34.4%	74.6%	52.2%	71.9%	74.5%	56.9%	55.2%	56.1%
TOTAL	24.3%	45.2%	45.6%	73.2%	59.2%	26.5%	55.2%	42.8%

Source : SIRH - déc. 2010

J. Chiffre d'affaires de la formation continue

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	TOTAL
2004	120'180	239'310	299'053	123'243	925'589	-	1'707'375
2005	331'035	158'967	149'589	403'360	992'193	-	2'035'144
2006	429'920	524'884	150'000	391'403	1'579'360	-	3'075'567
2007	717'788	195'671	155'000	338'295	1'437'075	-	2'843'829
2008	833'831	461'974	51'396	729'246	1'215'354	-	3'291'801
2009	-14'766	734'713	34'284	435'597	1'181'243	252	2'371'323
2010	356'075	859'831	2'633	813'780	1'251'723	57'816	3'341'858

Source: Décompte OFFT

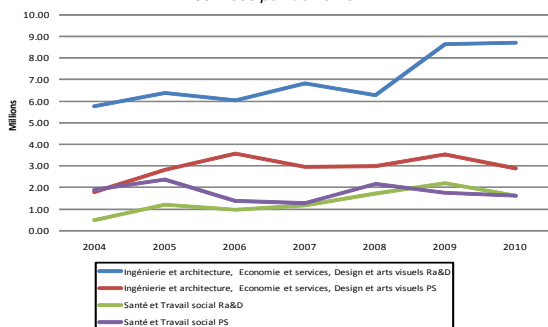
K. Formations certifiantes 2010 par écoles

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	Total
Formations certifiantes							
CAS	1	4	2	8	13	2	30
DAS		6	1	8	8		23
MAS	2	3		2	3		10
Total	3	13	3	18	24	2	63
Nombre de participant-e-s	64	308	50	434	584	18	1458

L. Chiffres d'affaires de la Ra&D et des prestations de services

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ingénierie et architecture, Economie et services, Design et arts visuels	Ra&D	5'766'551	6'392'611	6'026'782	6'838'722	6'272'211	8'632'323	8'707'198
	PS	1'808'584	2'811'089	3'560'312	2'945'619	2'984'017	3'526'956	2'885'375
Santé et Travail social	Ra&D	499'588	1'206'468	961'050	1'186'752	1'734'075	2'208'766	1'635'802
	PS	1'896'575	2'374'235	1'388'051	1'273'216	2'151'979	1'768'601	1'610'589
Musique et arts de la scène	Ra&D						242'604	311'557
	PS						1'376	56
TOTAL	Ra&D	6'266'139	7'599'079	6'987'832	8'025'474	8'006'286	11'083'693	10'654'557
	PS	3'705'159	5'185'324	4'948'363	4'218'835	5'135'996	5'296'933	4'496'020

Chiffres d'affaires de la Ra&D et des prestations de services par domaine



Source: Décompte OFFT

M. Mobilité des étudiants IN/OUT par écoles, 2010

	HEPIA	HEG	HEAD	HEM	HEdS	HETS	Total
Mobilité des étudiant-e-s :							
Vers la Suisse	0	1	0	3	5	0	
Vers l'étranger	8	41	36	4	98	13	
Total	8	42	36	7	103	13	209
Mobilité des enseignant-e-s :							
Depuis la Suisse	0	0	6	4	0	1	
Depuis l'étranger	6	24	39	3	8	14	
Total	6	24	45	7	8	15	105
Mobilité des enseignant-e-s :							
Vers la Suisse	0	0	18	2	0	2	
Vers l'étranger	2	1	47	1	3	9	
Total	2	1	65	3	3	11	85
Depuis la Suisse	2	0	23	1	0	2	
Depuis l'étranger	0	1	50	2	5	5	
Total	2	1	73	3	5	7	91

Table des matières

Introduction	1
1. Les points forts de l'année	2
1.1. Révision totale de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées	2
1.2. Nouveautés pédagogiques	2
1.3. Conventions entre l'Université de Genève et la HES-SO Genève	3
1.4. Management de la qualité : certification ISO	3
1.5. Accréditation des Masters de la HEM	3
1.6. HEPIA : définition de la gouvernance et réorganisation	4
1.7. Projet transversal : Architectures de crise	4
1.8. Prix Genilem HES-SO Genève	5
1.9. Evénements phares pour les écoles	5
2. Formations HES	12
2.1. Evolution du nombre d'étudiant-e-s	12
2.2. Bachelors	12
2.3. Masters	15
3. Evolution des effectifs enseignants	18
3.1. Répartition des postes	19
3.2. Evolution des postes entre 2009 et 2010	19
4. Formation continue	22
4.1. Commentaire et chiffres	22
4.2. Détails par école	23
5. Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations de services	26
5.1. Commentaire général	26
5.2. Projets emblématiques par école	26
6. Mobilité des étudiant-e-s et enseignant-e-s	33
6.1. Commentaire général	33
6.2. Détails par école	34
7. Egalité des chances	37
7.1. Effectifs estudiantins	37
7.2. Effectifs du personnel	37
7.3. Semaine de l'égalité	37
8. Perspectives	38
8.1. Révision de la Loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées (C 1 26)	38
8.2. Convention intercantonale HES-SO	38
8.3. Transformation de l'offre de formation	38
8.4. Management de la qualité	39

8.5. Collaborations avec l'Université de Genève	39
8.6. Systèmes d'information, vers une nouvelle organisation ?	41
9. Conclusion	41
Tableaux et statistiques	43
A. Evolution des effectifs étudiant-e-s par filière	43
B. Evolution des effectifs étudiant-e-s par domaine	44
C. Evolution des effectifs étudiant-e-s par école	45
D. Détail des effectifs étudiant-e-s par genre	46
E. Formation antérieure et provenance des étudiant-e-s	47
F. Nombre de diplômes par domaine	47
G. Répartition par école et par catégorie de personnel en EPT et personnes	48
H. Evolution de la répartition du personnel par catégorie	48
I. Répartition du nombre de femmes par école et catégorie de personnel, en EPT	49
J. Chiffre d'affaires de la formation continue	50
K. Formations certifiantes 2010 par écoles	50
L. Chiffres d'affaires de la Ra&D et des prestations de services	51
M. Mobilité des étudiants IN/OUT par écoles, 2010	52

Annexes :

Activités HES-SO 2010

Comptes 2010 de la HES-SO Genève

Membres du Conseil HES-SO Genève



Activités 2010

Hes·so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences
Western Switzerland

Le Comité stratégique HES-SO en 2010

Anne-Catherine LYON

Présidente,
Conseillère d'Etat Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (VD)

Elisabeth BAUME-SCHNEIDER

Ministre, Département de la formation, de la culture et des sports (JU)

Charles BEER

Conseiller d'Etat, Département de l'instruction publique (GE)

Isabelle CHASSOT

Conseillère d'Etat, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (FR – HES-S2)

Philippe GNAEGI

Conseiller d'Etat, Département de l'éducation, de la culture et des sports (NE)

Bernhard PULVER

Conseiller d'Etat, Direction de l'instruction publique (BE)

Claude ROCH

Conseiller d'Etat, Département de l'éducation, de la culture et du sport (VS)

Beat VONLANTHEN

Conseiller d'Etat, Direction de l'économie et de l'emploi (FR)

Le Comité directeur en 2010

Marc-André BERCLAZ

Président du Comité directeur

Martin KASSER

Vice-président en charge de l'Enseignement

François ABBE-DECARROUX

Directeur général, HES-SO Genève

Brigitte BACHELARD

Directrice générale, Haute Ecole Arc

Jean-Etienne BERSET

Directeur général, HES-SO Fribourg

Stefan BUMANN

Directeur général, HES-SO Valais Wallis

Patrice HOF

Directeur, Haute Ecole Vaudoise

Joseph COQUOZ

Responsable domaine Travail social

Philippe DINKEL

Responsable domaine Musique et Arts de la scène

Jean-Pierre GREFF

Responsable domaine provisoire Arts visuels

Pierre KELLER

Responsable domaine provisoire Design

Yves REY

Responsable domaine Economie et Services

Nicole SEILER

Responsable domaine Santé

Sylvie VILLA

Responsable domaine Ingénierie et Architecture

Rapport du Conseil consultatif

Serge J.M. CHAMMARTIN
Président

Suite à la décision du Conseil fédéral, en janvier 2010, au sujet des mesures prévues (projet de concordat 2009) pour régler la nouvelle structure d'organisation et de conduite de la HES-SO, le Conseil consultatif a rencontré en début d'année Anne-Catherine Lyon, présidente du Comité stratégique. Sur la base des discussions ouvertes et constructives avec cette dernière, il a pris position, à plusieurs reprises, sur les différentes parties de la nouvelle convention HES-SO proposées. Il s'est félicité que les progrès figurant dans les dernières versions s'inscrivent dans l'esprit des interventions qu'il a eu l'occasion de faire dans le passé. Il espère que la convention qui sera finalement adoptée par les cantons placera la HES-SO sur un pied d'égalité avec les universités et les autres hautes écoles en ce qui concerne son degré d'autonomie, son organisation par domaine et sa gouvernance afin de donner à notre institution toutes ses chances dans le futur paysage suisse des hautes écoles et au niveau international.

Durant l'année écoulée, le Conseil consultatif a également traité les affaires courantes de la HES-SO. Il s'est réjoui de sa capacité à affronter un environnement toujours plus exigeant et de l'évolution de ses cursus académiques en particulier au niveau des masters.

Le Conseil consultatif a aussi connu en 2010 des mutations dans son personnel: notre secrétaire Lydia Christe a été remplacée par Jacqueline Parrat, Marie-Luce Délez a fait son entrée au Conseil suite au départ de notre vice-présidente Sylvie Meyer et Jeanne Barras Zwahlen a été élue nouvelle vice-présidente. Avec félicitations, nous les remercions pour l'excellent travail accompli et pour leur disponibilité. Nous leur présentons nos meilleurs vœux.

Le Conseil consultatif adresse finalement ses remerciements aux Conseils stratégiques et à la Direction de la HES-SO pour leur soutien tout au long de l'année écoulée.

Membres du Conseil consultatif 2010

Serge J.M. CHAMMARTIN	Président du Conseil consultatif, Fribourg
Chantal BALET	Consultante, cabinet fbl Fasel Balet Loretan, Vaud
Jeanne BARRAS ZWAHLEN	Consultante, Genève
Noëlle CHATAGNY	Consultante, Fribourg
Laurent CHRISTE	Directeur général de l'Hôpital du Jura
Pierre-André D'ANDRÈS	Professeur HES-SO Valais Wallis
Marie-Luce DÉLEZ	Professeure HES-SO Valais Wallis, filière Travail social
Marc DISERENS	Consultant, Vaud
Pierre-André FARINE	Professeur à l'Institut de microtechnique, EPFL / MT NE, Neuchâtel
Jean-Daniel JIMENEZ	Chargé d'enseignement HES, spécialiste en assurance sociales, Haute école de travail social (HETS), Genève
Pierre-Alain MATTHEY	Délégué à Avenir social, Neuchâtel
Yves PERRIARD	Professeur à l'Institut de microtechnique, EPFL / MT NE, Neuchâtel
Andrés REVUELTA	Professeur, Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève – hepia, Genève
Jane ROYSTON	Consultante, Vaud

Rapport de la Commission interparlementaire

Benoît REY
Président 2010

Dans le cadre de sa mission de contrôle, la Commission interparlementaire a examiné lors de ses trois séances plénières : les comptes, les budgets et les orientations stratégiques.

L'année 2010 devait être l'« année de tous les espoirs » !

Espoirs liés à la mise en œuvre de la Convention sur la participation des Parlements, instrument devant faciliter des interventions plus ciblées et plus pointues des députés au niveau interparlementaire, mais aussi et surtout avancement du projet de convention intercantonale HES-SO. Si la nouvelle convention avait suscité et continuerait de susciter des débats et parfois des divergences entre les membres de la commission, il s'agissait de s'accorder sur les points essentiels de notre mission et sur des principes fondamentaux :

1. l'étudiant devait être au centre de nos préoccupations ;
2. la qualité de l'enseignement devait absolument être soutenue, afin que les étudiants diplômés de la HES-SO puissent correspondre aux attentes du marché de l'emploi ;
3. et enfin il fallait veiller à une décentralisation appropriée de la HES-SO, qui réponde à la fois à la proximité du tissu économique et à la qualité de l'enseignement et de la recherche.

La nouvelle convention sur la HES-SO a fait l'objet d'un examen par la commission ad hoc créée pour la circonstance et formée des mêmes membres que ceux composant la commission de contrôle. Si les articles « non financiers » de cette convention ont pu être travaillés dans un temps raisonnable, il a en revanche fallu attendre les articles financiers, qui ont reçu tardivement l'aval des comités stratégiques. On est en droit de regretter que le projet ait été scindé en deux étapes. L'absence d'une vue d'ensemble du dispositif avec des exemples de conventions d'objectifs et de plusieurs scénarios financiers facilitant le choix du modèle convenant le mieux à l'ensemble sont également à déplorer. Il faudra attendre l'année 2011 pour conclure la première partie du travail de la commission interparlementaire. Mais, au final, ce qui comptera le plus c'est le résultat qui en ressortira dans l'intérêt général de l'ensemble des cantons composant l'institution.

En guise de conclusion nous pouvons nous réjouir de la croissance des effectifs de la HES-SO qui a enregistré près de 15'500 étudiants à la rentrée 2010 et qui confirme ainsi sa place dans la cour des grands.

Membres du bureau de la Commission interparlementaire en 2010

Jean-Pierre RERAT	Berne (jusqu'à fin avril 2010)
Dave VON KAENEL	Berne (dès mai 2010)
Benoît REY	Fribourg
Patrick SAUDAN	Genève
Paul FROIDEVAUX	Jura
Marianne GUILLAUME-GENTIL	Neuchâtel
Catherine LABOUCHÈRE	Vaud
Jean-Albert FERREZ	Valais

Les écoles et établissements cantonaux de la HES-SO

BERNE-JURA-NEUCHÂTEL

- ▶ **Haute Ecole Arc Ingénierie – HE-Arc Ingénierie**
www.he-arc.ch – ingenierie@he-arc.ch
Informatique – Ingénieur-e designer – Microtechniques
- ▶ **Haute Ecole de gestion Arc – HEG-Arc**
www.heg-arc.ch – gestion@he-arc.ch
Economie d'entreprise – Informatique de gestion
- ▶ **Haute Ecole Arc Conservation-Restauration**
www.he-arc.ch – conservation-restauration@he-arc.ch
Conservation
- ▶ **Haute Ecole Arc Santé – HE-Arc Santé**
www.he-arc.ch – sante@he-arc.ch
Soins infirmiers
- ▶ **Haute Ecole de Musique de Genève HEM – Site de Neuchâtel**
www.hemge.ch – site-ne@hemge.ch
Musique

FRIBOURG

- ▶ **Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg – EIA-FR**
www.eia-fr.ch – info@eif.ch
*Architecture – Chimie – Génie civil – Génie électrique
 Génie mécanique – Informatique – Télécommunications*
- ▶ **Haute école de gestion de Fribourg – HEG-FR**
www.heg-fr.ch – heg-fr@hefr.ch
Economie d'entreprise
- ▶ **Haute Ecole fribourgeoise de travail social – HEF-TS**
www.hef-ts.ch – secretariat@hef-ts.ch
Travail social
- ▶ **Haute école de santé Fribourg – HEdS-FR**
www.heds-fr.ch – heds@hefr.ch
Soins infirmiers
- ▶ **Haute Ecole de Musique de Lausanne - Site de Fribourg**
www.hemu.ch – info@hemu-cl.ch
Musique

GENÈVE

- ▶ **Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève – hepia**
<http://hepia.hesge.ch> hepia@hesge.ch
*Agronomie – Architecture du paysage – Architecture – Génie civil
 Génie mécanique – Gestion de la nature – Informatique
 Ingénierie des technologies de l'information – Microtechniques
 Télécommunications*
- ▶ **Haute école de gestion de Genève – HEG**
www.hesge.ch – heg@hesge.ch
*Economie d'entreprise – Informatique de gestion – Information
 documentaire*
- ▶ **Haute école d'art et de design Genève – HEAD**
www.hesge.ch/head – info.head@hesge.ch
*Architecture d'intérieur – Arts visuels – Communication visuelle
 Design industriel et de produits*
- ▶ **Haute Ecole de Musique de Genève – HEM**
www.hemge.ch – info@hemge.ch
Musique – Musique et mouvement
- ▶ **Haute école de travail social Genève – hets**
www.hesge.ch/hets – info.hets@hesge.ch
Travail social – Psychomotricité
- ▶ **Haute Ecole de Santé Genève – HEdS**
www.hesge.ch/heds – info.heds@hesge.ch
*Nutrition et diététique – Physiothérapie – Soins infirmiers
 Sage-femme – Technique en radiologie médicale*

VALAIS

- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Sciences de l'ingénieur-e**
www.hevs.ch – info@hevs.ch
Systèmes industriels – Technologies du vivant
- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Santé & Social**
www.hevs.ch – info@hevs.ch
Soins infirmiers – Physiothérapie – Travail social
- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Economie & Services**
www.hevs.ch – info@hevs.ch
Economie d'entreprise – Informatique de gestion – Tourisme
- ▶ **Ecole cantonale d'art du Valais – ECAV**
www.hevs.ch – info@ecav.ch
Arts visuels
- ▶ **Haute Ecole de Musique de Lausanne - Site de Sion**
www.hemu.ch – info@hemu-cl.ch
Musique

VAUD

- ▶ **Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud – HEIG-VD**
www.heig-vd.ch – info@heig-vd.ch
*Economie d'entreprise - Génie électrique – Géomatique
Informatique – Ingénierie de gestion – Ingénierie des médias
Microtechniques – Systèmes industriels – Télécommunications*
- ▶ **Haute école de travail social et de la santé Vaud – EESP**
www.eesp.ch – info@eesp.ch
Ergothérapie – Travail social
- ▶ **Haute école cantonale vaudoise de la santé – HECVSanté**
www.hecvssante.ch – reception@hecvssante.ch
*Soins infirmiers – Physiothérapie – Sage-femme
Technique en radiologie médicale*
- ▶ **Haute Ecole de la Santé La Source – HEdS-La Source**
www.ecolelasource.ch – info@ecolelasource.ch
Soins infirmiers
- ▶ **ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne**
www.ecal.ch – ecal@ecal.ch
*Arts visuels – Communication visuelle
Design industriel et de produits*
- ▶ **Haute Ecole de Musique de Lausanne**
www.hemu.ch – info@hemu-cl.ch
Musique (classique et jazz)

FONDACTIONS ET ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

- ▶ **Ecole d'ingénieurs de Changins – EIC**
www.eichangins.ch – office@eichangins.ch
Œnologie
- ▶ **Ecole hôtelière de Lausanne – EHL**
www.ehl.edu – admissions@ehl.ch
Hôtellerie et professions de l'accueil
- ▶ **Haute école de théâtre de Suisse romande – HETSR La Manufacture**
www.hetsr.ch – info@hetsr.ch
Théâtre

SIÈGE ET ÉTABLISSEMENTS CANTONAUX

- ▶ **Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) – Siège**
www.hes-so.ch – info@hes-so.ch
- ▶ **Haute Ecole Arc – Direction générale**
www.he-arc.ch – info@he-arc.ch
- ▶ **HES-SO Fribourg – Direction générale**
www.hefr.ch
- ▶ **HES-SO Genève – Direction générale**
www.hesge.ch – secretariat@hesge.ch
- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Direction générale**
www.hevs.ch – info@hevs.ch
- ▶ **Haute Ecole Vaudoise – Direction générale**
info.dges@vd.ch – www.hev.ch

Chiffres et statistiques – Étudiantes et étudiants

15'500 étudiantes et étudiants, mais aussi...

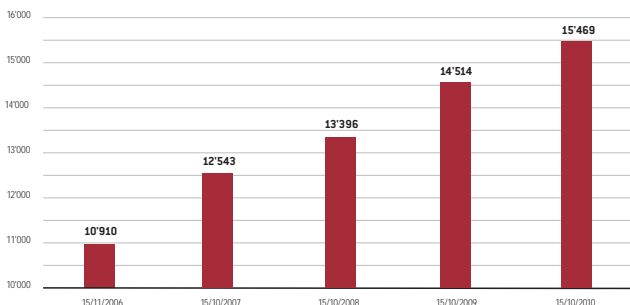
- 1'307 étudiantes et étudiants en filières Master,
- 16 % d'hommes dans le domaine Santé, 16 % de femmes en Ingénierie et Architecture,
- 36 % des personnes entrants en Bachelor 2010 au bénéfice d'une maturité professionnelle
- 2 264 Bachelors délivrés en 2010
- 83 étudiantes et étudiants tessinois à HES-SO Fribourg
- 653 étudiantes et étudiants en provenance d'un canton non partenaire de la HES-SO
- 276 étudiantes et étudiants en filière Microtechniques

...autant d'informations, des plus générales aux plus détaillées, rendues possibles grâce aux nombreuses données récoltées, dans le but de suivre l'évolution de la population estudiantine de la HES-SO, d'alimenter son système financier et de répondre aux exigences des Offices fédéraux.

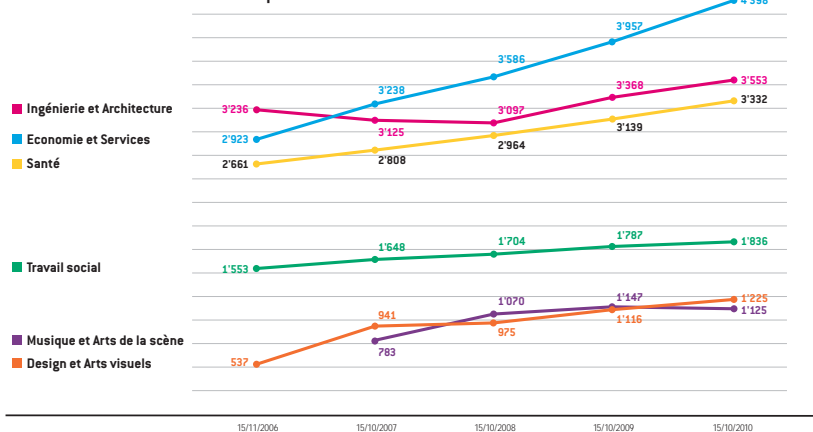
Au relevé du 15 octobre 2010, ce sont ainsi plus de 800 000 données qui ont été récoltées par l'unité statistique du siège de la HES-SO. Tout le travail de gestion et de saisie des informations est réalisé dans les écoles, ce qui représente une importante charge administrative. Par ailleurs, les 4 800 nouvelles immatriculations de la rentrée 2010 ont demandé un énorme travail de récolte de documents, d'organisation et de saisie d'informations, le tout réalisé dans des délais très courts.

Comme dans beaucoup d'autres domaines de la statistique publique, les besoins en informations évoluent rapidement et une certaine réactivité est nécessaire afin d'anticiper les changements. A la HES-SO, l'utilisation d'un outil commun de gestion des étudiantes et étudiants par les écoles (AGE) a permis d'augmenter la qualité des données et de rendre les informations statistiques disponibles plus rapidement. Mais n'oublions pas que derrière ces outils informatiques, ce sont des dizaines de personnes qui forment les utilisatrices et les utilisateurs ou saisissent toutes les données nécessaires.

Évolution globale des effectifs au cours des 5 dernières années



Évolution des effectifs par domaines



La HES-SO reste la plus grande Haute école spécialisée de Suisse. Elle dénombre près de 15'500 étudiant-e-s en formation de base. 4'800 étudiantes et étudiants ont été immatriculé-e-s pour la première fois à la HES-SO à la rentrée 2010. Globalement, les effectifs d'étudiant-e-s de la HES-SO en formation de base ont augmenté de 6.6% entre 2009 et 2010. Le domaine Economie et Services a connu la plus forte progression avec une augmentation de plus de 11%.

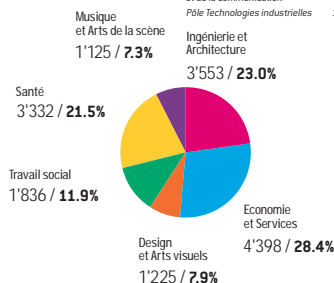
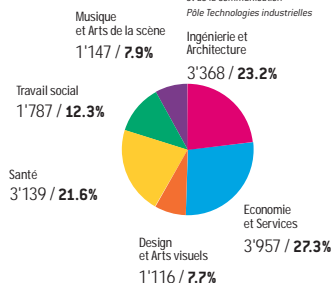
Répartition des effectifs par domaines

15/10/2009

15/10/2010

Pôle Construction et environnement	761	5.2%
Pôle Chimie et sciences de la vie	418	2.9%
Pôle Technologies de l'information et de la communication	822	5.7%
Pôle Technologies industrielles	1'367	9.4%

Pôle Construction et environnement	799	5.2%
Pôle Chimie et sciences de la vie	454	2.9%
Pôle Technologies de l'information et de la communication	886	5.7%
Pôle Technologies industrielles	1'414	9.1%



Totaux des domaines Ingénierie et Architecture, Economie et Services, Design **7'986 / 55.0%**

Totaux des domaines Ingénierie et Architecture, Economie et Services, Design **8'695 / 56.2%**

Totaux des domaines Santé et Travail social **4'926 / 34.0%**

Totaux des domaines Santé et Travail social **5'168 / 33.4%**

Totaux des domaines des Arts (y.c. arts visuels) **1'602 / 11.0%**

Totaux des domaines des Arts (y.c. arts visuels) **1'606 / 10.4%**

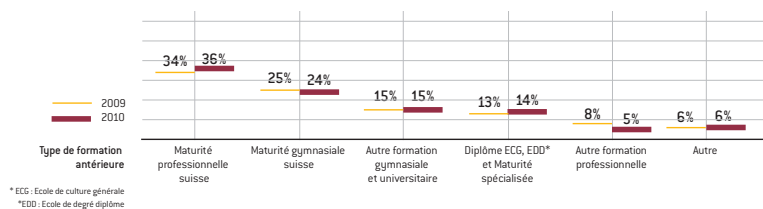
Total global **14'514 / 100%**

Total global **15'469 / 100%**

Détail des effectifs par domaines, filières et genre

	15/10/2009			15/10/2010		
	F	H	Totaux	F	H	Totaux
Domaine Design et Arts visuels	628	488	1'116	696	529	1'225
Architecture d'intérieur	66	15	81	61	14	75
Arts visuels	184	146	330	200	133	333
Communication visuelle	132	173	305	138	175	313
Conservation	24	3	27	23	3	26
Design industriel et de produits	110	61	171	111	83	194
Master en Arts visuels	76	49	125	97	51	148
Master en Cinéma	6	8	14	12	8	20
Master en Conservation-restauration	6	3	9	10	1	11
Master en Design	24	30	54	44	61	105
Domaine Economie et Services	1'914	2'043	3'957	2'120	2'278	4'398
Economie d'entreprise	890	1'123	2'013	970	1'222	2'192
Hôtellerie et professions de l'accueil	633	482	1'115	739	581	1'320
Information documentaire	75	32	107	86	41	127
Informatique de gestion	43	282	325	53	307	360
Master en Business Administration	29	59	88	33	76	109
Master en Information documentaire	10	5	15	6	1	7
Tourisme	234	60	294	233	50	283
Domaine Ingénierie et Architecture	500	2'868	3'368	581	2'972	3'553
Chimie et sciences de la vie	149	269	418	176	278	454
Agronomie	16	24	40	22	30	52
Chimie	25	57	82	25	62	87
Gestion de la nature	34	57	91	29	51	80
Œnologie	13	45	58	20	40	60
Technologies du vivant	61	79	140	76	85	161
Master en Life sciences	-	7	7	4	10	14
Construction et environnement	190	571	761	228	571	799
Architecture	88	218	306	104	206	310
Architecture du paysage	47	99	146	59	104	163
Génie civil	10	125	135	16	128	144
Géomatique	27	96	123	31	96	127
Master en Architecture	18	33	51	18	37	55
Technologies industrielles	99	1'268	1'367	113	1'301	1'414
Génie électrique	11	299	310	12	313	325
Génie mécanique	9	210	219	9	199	208
Ingénierie de gestion	13	94	107	12	99	111
Ingénieur-e designer	35	56	91	36	61	97
Microtechniques	16	297	313	20	256	276
Systèmes industriels	14	241	255	21	259	280
Master en Engineering IIN	1	71	72	3	114	117
Technologies de l'information et de la communication	62	760	822	64	822	886
Informatique	25	441	466	27	415	442
Ingénierie des médias	24	81	105	21	93	114
Ingénierie des technologies de l'information	-	-	-	6	46	52
Télécommunications	9	178	187	6	185	191
Master en Engineering TIC	4	60	64	4	83	87
Domaine Musique et Arts de la scène	612	535	1'147	595	530	1'125
Musique	314	313	627	259	274	533
Musique et mouvement	20	3	23	15	4	19
Théâtre	17	15	32	16	15	31
Master en Pédagogie musicale	71	49	120	108	79	187
Master en Interprétation musicale	138	118	256	141	115	256
Master en Interprétation musicale spécialisée	48	25	73	51	29	80
Master en Composition et théorie musicale	4	12	16	5	14	19
Domaine Santé	2'615	524	3'139	2'813	519	3'332
Détérioration et nutrition	86	5	91	88	8	96
Ergothérapie	129	11	140	129	12	141
Physiothérapie	257	98	355	270	88	358
Sage-femme	126	4	130	131	4	135
Soins infirmiers	1'818	306	2'124	1'964	308	2'272
Technique en radiologie médicale	130	95	225	152	94	246
Thérapie psychomotrice	61	4	65	56	4	60
Master en Sciences infirmières	8	1	9	23	1	24
Domaine Travail social	1'339	448	1'787	1'401	435	1'836
Travail social	1'323	431	1'754	1'363	405	1'768
Master en Travail social	16	17	33	38	30	68
Totaux des domaines Ingénierie et Architecture, Economie et Services, Design	2'782	5'204	7'986	3'100	5'595	8'695
Totaux des domaines Santé et Travail social	3'954	972	4'926	4'214	954	5'168
Totaux des domaines des Arts (Musique, Arts de la scène, Arts visuels)	872	730	1'602	892	714	1'606
Totaux HES-SO	7'608	6'906	14'514	8'206	7'263	15'469

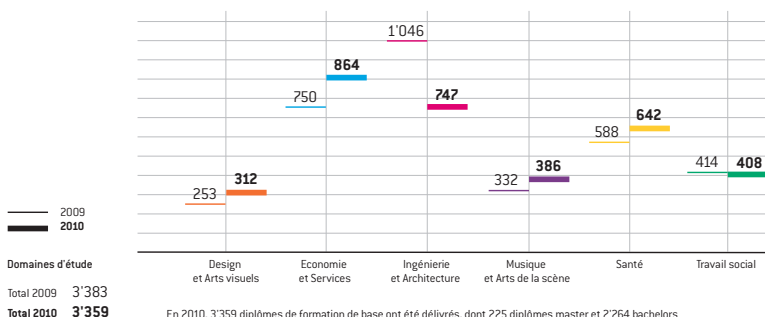
Étudiantes et étudiants – Formation à l'entrée en Bachelor



A la rentrée 2010, la maturité professionnelle constitue la principale voie d'accès aux études Bachelor dans les écoles de la HES-SO (36%), principalement dans les domaines Ingénierie et Architecture (47%) et Economie et Services (51%).

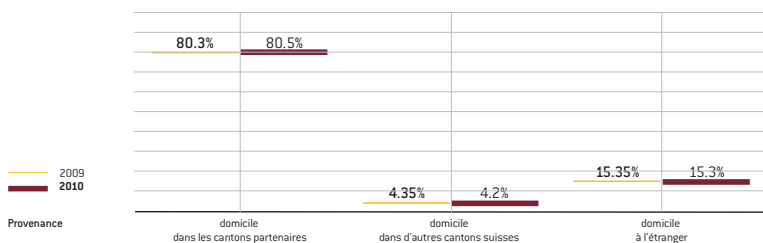
Les titres de niveau gymnasial suisse et équivalent à l'étranger représentent la majorité des certificats d'accès aux domaines Design et Arts visuels et Musique et Arts de la scène, avec respectivement 62% et 76%.

Étudiantes et étudiants – Diplômes par domaines d'études (formation de base)



En 2010, 3'359 diplômes de formation de base ont été délivrés, dont 225 diplômes master et 2'264 bachelors

Étudiantes et étudiants – Provenance



Étudiantes et étudiants – Répartition par domaines, niveaux et genre

	BACHELOR					MASTER				
	F	%	H	%	Total	F	%	H	%	Total
Design et Arts visuels	533	56.6	408	43.4	941	163	57.4	121	42.6	284
Economie et Services	2'081	48.6	2'201	51.4	4'282	39	33.6	77	66.4	116
Ingénierie et Architecture	552	16.8	2'728	83.2	3'280	29	10.6	244	89.4	273
Musique et Arts de la scène	290	49.7	293	50.3	583	305	56.3	237	43.7	542
Santé	2'790	84.3	518	15.7	3'308	23	95.8	1	4.2	24
Travail social	1'363	77.1	405	22.9	1'768	38	55.9	30	44.1	68
Total	7'609	53.7	6'553	46.3	14'162	597	45.7	710	54.3	1'307

Étudiantes et étudiants – Répartition par domaines, niveaux et âge

		jusqu'à 24	25-29	30-34	35-39	40 et plus	Total
Design et Arts visuels	BA	620	261	38	15	7	941
	MA	59	147	58	13	7	284
Economie et Services	BA	2'780	1'270	148	44	40	4'282
	MA	11	69	27	6	3	116
Ingénierie et Architecture	BA	2'081	893	186	70	50	3'280
	MA	61	161	31	12	8	273
Musique et Arts de la scène	BA	368	175	27	7	6	583
	MA	117	294	87	27	17	542
Santé	BA	2'397	639	149	62	61	3'308
	MA		4	5	5	10	24
Travail social	BA	876	560	157	74	101	1'768
	MA	1	20	24	12	11	68
Total		9'371	4'493	937	347	321	15'469

Personnel – Répartition de personnel de la HES-SO par catégorie (en ept*)

	2006	2007	2008	2009
Corps professoral	701	692	740	787
Autres enseignants	166	176	190	169
Assistants et collaborateurs scientifiques	360	383	421	472
Personnel administratif et technique	459	487	508	521
Totaux	1'686	1'738	1'859	1'949

Personnel – Répartition de personnel de la HES-S2 par catégorie (en ept*)

	2006	2007**	2008	2009
Corps professoral	388	399	485	584
Autres enseignants	90	109	181	131
Assistants et collaborateurs scientifiques	19	44	60	55
Personnel administratif et technique	222	218	276	309
Totaux	719	770	1'002	1'079

* ept = équivalent plein temps

** hors domaine Musique et arts de la scène

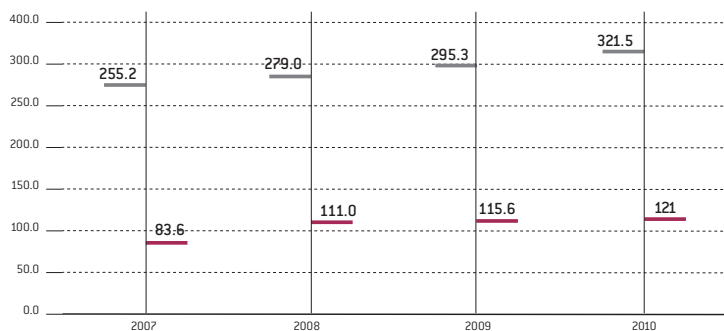
Finances

Coût par étudiant : charges courantes de fonctionnement des formations à plein temps, par domaine

DOMAINES/PÔLES	2005	2006	2007	2008	2009
Design et Arts visuels ¹	36'083	34'062	33'034	35'411	34'625
Economie et Services	26'036	25'481	26'116	25'433	24'316
Ingénierie et Architecture					
> Construction et environnement	31'723	30'974	31'875	33'109	34'508
> Technologies industrielles	46'854	44'058	41'238	42'273	42'999
> Technologies de l'information et de la communication	35'049	36'646	38'375	39'675	40'067
> Chimie et sciences de la vie	43'842	43'000	43'600	47'247	47'819
Musique et Arts de la scène ¹				37'536	41'748
Santé	29'318	26'890	26'227	26'179	26'448
Travail social	22'797	23'971	22'763	22'836	25'179

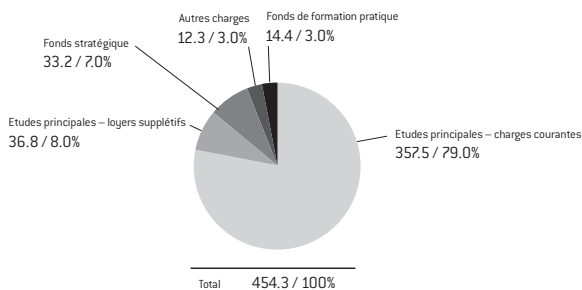
¹ Arts visuels, Musique et arts de la scène des 2008

Principales sources de fonds 2010 de la HES-SO et de la HES-S2 (en mios de CHF)



— Contributions des cantons partenaires
— Subventions fédérales

Emplois de fonds 2010 de la HES-SO et de la HES-S2 (en mios de CHF)





EXERCICE 2010
STATISTIQUES DEFINITIVES

Direction générale HES-SO Genève

Genève, mai 2011

Table des matières

1	SYSTÈME DE FINANCEMENT ET INSTRUMENTS DE GESTION	4
1.1	Financement HES	5
1.1.1	Financement de la HES-SO par les cantons	5
1.1.2	Financement de l'établissement HES genevois et ses écoles par la HES-SO	5
1.2	Flux financiers globaux	7
1.2.1	HES-SO	7
1.2.2	HES-S2 Santé - Social	10
1.2.3	HES-S2 Musique et Arts	13
1.3	Instruments de gestion	16
1.3.1	Evolution du clearing de la HES-SO	17
1.3.2	Evolution du clearing de la HES-S2 Santé – Social	18
1.3.3	Evolution du clearing de la HES-S2 Musique et Arts	19
1.3.4	Evolution des provisions et réserves 2004-2010	20
1.4	Financement des écoles genevoises	22
1.4.1	HES-SO	22
1.4.1.1	Subvention de la HES-SO 2010	22
1.4.1.2	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2010	23
1.4.1.3	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO en pourcent	23
1.4.2	HES-S2	24
1.4.2.1	Subvention de la HES-S2 Santé – Social 2010	24
1.4.2.2	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social en 2010	24
1.4.2.3	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social 2010 en pourcent	25
1.4.3	HES-S2 Musique et Arts	25
1.4.3.1	Subvention de la HES-S2 Musique et arts 2010	25
1.4.3.2	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts en 2010	26
1.4.3.3	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts 2010 en pourcent	26
2	STATISTIQUES GÉNÉRALES	27
2.1	Effectifs étudiants 2002 à 2010	28
2.2	Chiffres clés	29
2.2.1	Haute École de Genève : écoles de la HES-SO*	29
2.2.2	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Santé – Social	30
2.2.3	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Musique et Arts	31
3	COMPTES DES ÉCOLES NON AUDITÉS	32
3.1	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	33
3.1.1	Chiffres clés	33
3.1.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2010 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2009)	34
3.2	Haute école d'arts et de design – design	35
3.2.1	Chiffres clés	35
3.2.1	Compte d'exploitation au 31 décembre 2010 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2009)	36
3.3	Haute école d'arts et de design – arts visuels	37
3.3.1	Chiffres clés	37

3.3.1	Compte d'exploitation au 31 décembre 2010 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2009).....	38
3.4	Comptes communs SO, S2 et HEAD-AV – Direction générale.....	39
3.4.1	Compte d'exploitation au 31 décembre 2010 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2009).....	39
4	ANNEXES.....	40
4.1	Évolution des contributions financières.....	41
4.1.1	Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-SO41	
4.1.2	Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Santé - Social.....	42
4.1.3	Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Musique et Arts.....	43
4.2	Répartition des postes du personnel, situation au 31 décembre 2010.....	44
4.2.1	Personnel enseignant.....	44
4.2.1	Corps intermédiaire.....	44
4.2.1	Personnel administratif et technique.....	44
4.3	Provenance des étudiants en 2010 (moyenne pondérée).....	45
4.4	Evolution des étudiants par filière.....	47

1 Système de financement et instruments de gestion

1.1 Financement HES

Élaboré par l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), le système financier de la HES-SO¹ s'articule selon deux principes :

1. Le budget de fonctionnement de la HES-SO est financé par les cantons et la Confédération
2. La HES-SO finance ses établissements cantonaux, régionaux et privés.

Il n'y a donc pas de flux de financement qui vont directement des cantons aux établissements cantonaux, à l'exception toutefois des financements qui sont opérés au titre des conditions locales particulières (CLP). Les différences de financement peuvent apparaître entre les produits des établissements cantonaux et leurs charges. Une différence négative correspond à une insuffisance de financement qui est comblée par un financement complémentaire direct de la part du canton responsable de l'établissement. Ce financement complémentaire direct correspond à ce qu'on appelle les *conditions locales particulières* qui s'appliquent à l'ensemble des prix et des quantités des ressources consommées.

Ce modèle repose sur la notion d'équité et de proportionnalité entre les cantons partenaires. Il est orienté vers un financement ciblé sur l'extrait (output) puisqu'il repose sur un financement par étudiant-e (ci-après étudiant).

Le principe d'équivalence est appliqué, à savoir une corrélation entre ce que paie un canton (financeur) ainsi que les avantages qu'il en retire (utilisateur) et son pouvoir de co-décision (décideur).

1.1.1 Financement de la HES-SO par les cantons

Les ressources destinées à la couverture des charges de l'ensemble des écoles et de l'administration centrale de la HES-SO, ainsi qu'à l'approvisionnement de la réserve stratégique sont essentiellement constituées des contributions cantonales et des subventions fédérales.

Ces versements cantonaux sont composés de trois montants correspondant aux critères de contribution retenus, dont l'incidence respective a été fixée en pourcentage du montant total des contributions :

- un montant forfaitaire identique pour tous les cantons, correspondant au droit de co-décision **[1]**²;
- un montant proportionnel au nombre des étudiants originaires du canton scolarisés dans la HES-SO **[2]**
- un montant proportionnel au nombre des étudiants HES accueillis dans le canton **[3]**.

Le montant des contributions cantonales inscrites au budget est inférieur au montant des charges des écoles du canton, du fait que « la caisse commune » HES-SO reçoit les contributions de la Confédération **[4]** et des autres cantons non membres de la HES-SO **[5]** (selon les dispositions de l'accord AHES).

1.1.2 Financement de l'établissement HES genevois et ses écoles par la HES-SO

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiants **[6]**, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-SO et la HES-S2.

¹ Lire indistinctement SO, S2 et S2 nouveaux domaines.

² Voir chiffre correspondant dans le schéma intitulé « système financier de la HES-SO et HES-S2 », page 6.

Elles bénéficient aussi des écolages perçus auprès des étudiants non genevois ou remboursés par le canton pour les étudiants genevois [7].

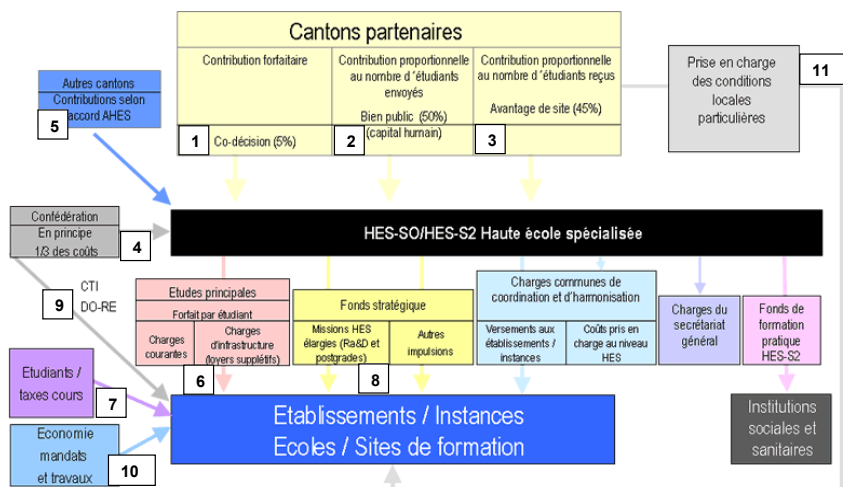
Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée et aux transferts de technologie sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO [8], par des mandataires privés, par des institutions fédérales (Commission fédérale des technologies et de l'innovation, Office fédéral des assurances sociales, etc.) ou européennes (programmes de financement de la recherche) [9].

Le fonds stratégique représente environ 10% du budget de la HES-SO. Pour la HES-S2, l'objectif est le même. Ces fonds sont principalement destinés au développement de la recherche appliquée.

Les écoles reçoivent de la part des entreprises et institutions des montants correspondant aux mandats et prestations à des tiers qu'elles réalisent [10].

Enfin, pour la couverture des charges supplémentaires liées aux conditions locales particulières CLP (cf. supra), les cantons versent directement leur contribution à l'établissement HES cantonal [11]. Ces CLP peuvent être liées à plusieurs facteurs : coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience, etc.

Schéma : Système financier de la HES-SO / HES-S2



1.2 Flux financiers globaux

1.2.1 HES-SO

	HES-SO	
	Réel 2010	Budget 2010
Droit de co-décision	1'288'000	1'280'333
<i>Forfait</i>	14'984	15'359
<i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>	1'366	1'275
Avantage de bien public	20'468'144	19'582'725
<i>Forfait</i>	10'974	11'135
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>	1'826	1'807
Avantage de site	20'038'524	20'120'945
Contribution cantonale HES-SO sans masters selon fichier HES-SO	41'796'834	40'982'442

Charges	Réel 2010	Budget 2010
	Francs	Francs
Charges de personnel	62'078'335	61'407'102
Charges Plend IPSAS	683'086	760'000
Charges de biens, services et marchandises (yc charges supplétives et C	12'694'483	11'084'000
Charges amortissements IPSAS	788'284	788'284
Charges d'infrastructure (yc charges supplétives)	11'603'548	9'000'000
Autres charges	148'244	105'000
Attribution aux provisions / fonds (yc pénalités OFFT)	943'599	1'080'000
Total des charges	88'939'579	84'224'386
Produits	Francs	Francs
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiants)	49'312'333	47'915'017
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (masters)	1'937'580	2'892'876
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	6'190'039	6'050'000
Subventions des fonds stratégique HES-SO	3'776'092	3'800'000
Autres subventions reçues	4'361'878	2'800'000
Correctif exercices antérieurs	(29'096)	-
Sous-total	65'548'826	63'457'893
Autres produits :		
écolages	2'360'338	2'546'850
mandats et prestations de services	4'379'244	4'150'000
produits divers (yc CERCO)	3'523'526	3'832'000
Sous-total	10'263'108	10'528'850
Prélèvement sur provisions	2'056'691	-
Prélèvement sur fonds	23'372	-
Produits financiers	34'725	-
Total des produits	77'926'722	73'986'743
Excédent de (charges) / produits avant subventions cantonales	(11'012'857)	(10'237'643)
Subventions cantonales en nature amortissement IPSAS	-	-
Subventions cantonales en nature	12'050'352	9'470'000
Excédent de (charges) / produits de l'exercice après subventions cantonales	1'037'495	(767'643)
Constitution de réserves selon projet de convention		-
Montant restituable au canton	(1'012'438)	-
Dissolution supplémentaire de réserves		788'284
Résultat de l'exercice après dissolution supplémentaire de rése	25'057	20'641

	HES-SO		
	Rubrique budgétaire	Réel 2010	Budget 2010
Droit de co-décision		1'288'000	1'280'333
<i>Forfait</i>		14'984	15'359
<i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>		1'366	1'275
Avantage de bien public		20'468'144	19'582'725
<i>Forfait</i>		10'974	11'135
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>		1'826	1'807
Avantage de site		20'038'524	20'120'945
Contribution cantonale HES-SO	36107701	41'796'834	40'982'442
Taxes d'études (nb étudiants 2007 : 1663)	36607701	1'109'500	1'030'000
Total des charges de financement spécifique		1'109'500	1'030'000
Charges PLEND		683'086	760'000
Amortissements		788'284	788'284
<i>Total charges liées à l'introduction des normes IPSAS</i>	36307701	<i>1'471'370</i>	<i>1'548'284</i>
Charges salaires et BSM en nature	36317701	446'804	470'000
Perte des écoles	36307701	3'681'174	5'269'359
		4'127'978	5'739'359
Charges supplétives d'infrastructure	36317701	11'603'548	9'000'000
Forfaits loyer subvention infrastructure	36307701	(6'190'039)	(6'050'000)
<i>Total des CLPs d'infrastructure</i>		<i>5'413'509</i>	<i>2'950'000</i>
Total des Conditions locales particulières (CLPs)		11'012'857	10'237'643
Subvention en nature des CLPs sur infrastructure		(5'413'509)	(2'950'000)
Subvention en nature salaires et BSM		(446'804)	(470'000)
Subvention en nature des infrastructures		(6'190'039)	(6'050'000)
Subvention en nature	42717701	(12'050'352)	(9'470'000)
Ajustement mécanisme salariaux OPE			-
Constitution de réserves selon projet de convention		-	-
Dissolution de réserves pour couvrir les pertes des écoles	36307701	-	(788'284)
Montant restituable au canton		1'012'438	-
Coupe cantonale			-
Bouclement définitif HES-SO 2008 reportée en 2009		(889'178)	-
Total des charges du canton (363.30)	363.30	41'992'099	41'992'000

1.2.2 HES-S2 Santé - Social

	HES-S2	
	Réel 2010	Budget 2010
Droit de co-décision	759'805	727'430
<i>Forfait</i>	<i>11'915</i>	<i>12'060</i>
<i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>	<i>905</i>	<i>807</i>
Avantage de bien public	10'783'075	9'732'420
<i>Forfait</i>	<i>10'086</i>	<i>10'201</i>
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>	<i>1'238</i>	<i>1'159</i>
Avantage de site	12'486'468	11'822'959
Contribution cantonale HES-S2	24'036'842	22'286'156

	Réel 2010	Budget 2010
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	33'237'300	33'280'000
Charges Plend IPSAS	963'012	470'000
Charges de biens, services et marchandises (yc charges supplétives)	5'382'830	6'030'000
Charges d'infrastructure (yc charges supplétives)	4'068'772	5'205'000
Autres charges (yc indemnités de stage)	3'602'431	3'550'000
Attribution aux provisions	267'140	180'000
Total de charges	47'521'485	48'715'000
Produits	Francs	Francs
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiants)	26'685'992	25'340'000
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	2'289'915	2'140'000
Subventions des fonds stratégique HES-S2	1'518'763	1'410'000
Autres subventions reçues	1'519'756	1'000'000
Sous-total	32'014'425	29'890'000
Autres produits :		
écolages	3'051'612	2'750'000
mandats et prestations de services	1'773'662	1'650'000
contributions de stage	982'720	1'000'000
produits divers	1'619'750	1'600'000
Sous-total	7'427'744	7'000'000
Prélèvement sur provisions	389'564	
Correctifs exercices antérieurs	-	
Produits financiers	2'214	
Total des produits	39'833'947	36'890'000
Excédent de (charges) / produits avant subventions cantonales	(7'687'538)	(11'825'000)
Subventions cantonales en nature	2'117'992	3'000'000
Indemnités de stage payées par le Canton	2'500'000	2'500'000
Subvention cantonale immeuble HETS	1'160'000	1'160'000
Financement cantonal supplémentaire	5'124'384	4'690'000
Excédent de (charges) / produits de l'exercice après subventions cantonales	3'214'838	(475'000)
Montant restituable au canton	1'824'875	
Constitution supplémentaire de réserves		
Dissolution supplémentaire de réserves		
Résultat de l'exercice après dissolution supplémentaire de réser	1'389'963	(475'000)

	HES-S2		
	Rubriques budgétaires	Réel 2010	Budget 2010
Droit de co-décision		759'805	727'430
<i>Forfait</i>		11'915	12'060
<i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>		905	807
Avantage de bien public		10'783'075	9'732'420
<i>Forfait</i>		10'086	10'201
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>		1'238	1'159
Avantage de site		12'486'468	11'822'959
Contribution cantonale HES-S2	36107801	24'036'842	22'286'000
Taxes d'études	36607801	902'000	741'000
Conditions locales particulières	36307801	5'124'384	4'690'000
Indemnités de stage	36607801	2'500'000	2'500'000
Bâtiment Pré-Jérôme	36307801	1'160'000	1'160'000
Pénalité OFFT pour filières sous-critiques	36607801	-	215'000
Total des charges de financement spécifique		9'686'384	9'306'000
Charges PLEND	36317801	963'012	470'000
<i>Total charges liées à l'introduction des normes IPSAS</i>		963'012	470'000
Charges salaires et BSM en nature	36317801	299'126	250'000
Conditions locales particulières sur charges de fonctionnement		4'646'543	8'040'000
<i>Total des CLPs de fonctionnement</i>		4'945'669	8'290'000
Charges d'infrastructure		2'249'905	2'455'000
Charges supplétives d'infrastructure	36317801	1'818'867	2'750'000
Forfaits loyers subvention infrastructure		(2'289'915)	(2'140'000)
<i>Total des CLPs sur charges d'infrastructure</i>		1'778'857	3'065'000
Total des conditions locales particulières		7'687'538	11'825'000
Subvention cantonale pour conditions locales particulières		(5'124'384)	(4'690'000)
Subvention cantonale pour indemnités de stage		(2'500'000)	(2'500'000)
Total des subventions pour CLPs de fonctionnement		(7'624'384)	(7'190'000)
Subvention cantonale pour le bâtiment Pré-Jérôme		(1'160'000)	(1'160'000)
Subvention en nature des BSM	42717801	(299'126)	(250'000)
Subvention en nature des infrastructures	42717801	(1'818'867)	(2'750'000)
Subvention en nature		(3'277'992)	(4'160'000)
Ajustement mécanisme salariaux OPE			
Remboursement de la perte reportée		-	
Constitution de réserve			
Montant restituable au canton		1'824'875	
Différence entre bouclement provisoire et définitif HES-SO 2009		(521'879)	
Coupe budgétaire du CE			(250'000)
Total des charges du Canton (363.34)		31'811'384	31'817'000

1.2.3 HES-S2 Musique et Arts

	HES-S2 Musique et Arts	
	Réel 2010	Budget 2010
Droit de co-décision	266'191	285'717
<i>Forfait</i>	22'809	22'374
<i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>	376	406
Avantage de bien public	8'576'184	9'083'844
<i>Forfait</i>	10'908	11'145
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>	955	952
Avantage de site	10'417'140	10'610'040
<i>Forfait</i>		11'145
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>		-90
Avantage de site	(1'171'878)	(1'003'050)
Contribution cantonale HES-S2 nouveaux domaines sans masters selon fichier HES-SO	18'079'180	18'991'392

	Réel 2010	Budget 2010
Charges	Francs	Francs
Charges de personnel	26'274'535	26'200'000
Charges Plend IPSAS	59'042	330'000
Charges de biens, services et marchandises (yc charges supplétives)	8'438'859	8'650'000
Charges d'infrastructure (yc charges supplétives)	3'457'004	3'320'699
Autres charges	284'929	235'000
Attribution aux provisions / fonds	(189'028)	-
Total des charges	38'325'341	38'735'699
Produits	Francs	Francs
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiants)	18'431'600	20'307'220
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (masters)	12'750'279	11'368'000
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	1'768'907	1'790'000
Subventions des fonds stratégique HES-SO	701'940	600'000
Autres subventions reçues	431'734	272'000
Correctif exercices antérieurs	-	-
Sous-total	34'084'459	34'337'220
Autres produits :		
écolages	1'480'538	1'000'000
mandats et prestations de services	326'568	135'000
produits divers	616'006	557'300
produits Neuchâtel	670'771	1'058'565
Sous-total	3'093'883	2'750'865
Prélèvement sur provisions	264'719	-
Prélèvement sur fonds	16'257	-
Produits financiers	2'690	-
Total des produits	37'462'008	37'088'085
Excédent de (charges) / produits avant subventions cantonales	(863'333)	(1'647'614)
Subventions cantonales en nature amortissement IPSAS		
Subventions cantonales en nature	1'905'414	1'660'000
Excédent de (charges) / produits de l'exercice après subventions cantonales	1'042'081	12'386
Constitution de réserves selon projet de convention		
Montant restituable au canton	1'912'943	-
Dissolution supplémentaire de réserves		
Résultat de l'exercice après dissolution supplémentaire de réserves	(870'862)	12'386

	HES-S2 Musique et Arts		
	Rubrique budgétaire	Réel 2010	Budget 2010
Droit de co-décision		266'191	285'717
<i>Forfait</i>		22'809	22'374
<i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>		376	406
Avantage de bien public		8'576'184	9'083'844
<i>Forfait</i>		10'908	11'145
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>		955	952
Avantage de site		10'417'140	10'610'040
<i>Forfait</i>		0	11'145
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>		0	-90
Avantage de site		(1'171'878)	(1'003'050)
Contribution cantonale HES-S2 nouveaux domaines	36107802	18'079'180	18'991'392
Taxes d'études		133'500	182'000
Total des charges de financement spécifique	36607802	133'500	182'000
Charges PLEND		59'042	330'000
<i>Total charges liées à l'introduction des normes IPSAS</i>	36307802	59'042	330'000
Charges salaires et BSM en nature		225'244	370'000
Perte des écoles		(1'109'051)	(580'000)
	36307802	(883'807)	(210'000)
Charges d'infrastructure		1'776'834	2'040'699
Charges supplétives d'infrastructure		1'680'170	1'280'000
Forfaits loyer subvention infrastructure		(1'768'907)	(1'790'000)
<i>Total des CLPs d'infrastructure</i>	36317802	1'688'098	1'530'699
Total des Conditions locales particulières (CLPs)		863'333	1'650'699
Subvention en nature salaires et BSM		(225'244)	(370'000)
Subvention en nature des infrastructures		(1'680'170)	(1'280'000)
Subvention en nature	42717801	(1'905'414)	(1'650'000)
Ajustement mécanisme salariaux OPE			79'994
Constitution de réserves selon projet de convention		-	
Dissolution de réserves pour couvrir les pertes des écoles			
Montant restituable au canton		1'912'943	
Coupe cantonale			
Bouclement définitif HES-S2 nouveaux domaines 2008 reportée en 2009		170'543	
Total des charges du canton (363.30)		19'254'085	19'254'000

1.3 Instruments de gestion

Le concordat intercantonal HES-SO et la convention HES-S2 stipulent que « la gestion financière est assurée par un système financier et comptable unifié et selon des procédures communes ». C'est dans cette optique qu'ont été développés les trois piliers du système d'information de la HES-SO/S2, avec la participation active des représentants de la HES-SO Genève :

- l'application de gestion financière et comptable (AGF),
- l'application de gestion académique (AGE),
- l'application de gestion de projets (AGP), pour la recherche appliquée.

L'objectif de ces trois applications est de mettre à la disposition de leurs utilisateurs des outils efficaces permettant :

- d'assurer de manière rationnelle, coordonnée et transparente les tâches de gestion,
- de répondre aux exigences d'harmonisation présentes et futures,
- de mettre en place une gestion décentralisée par établissement cantonal et par école
- d'assurer une vision globale du fonctionnement de l'institution intercantonale.

Depuis le début de l'année 2000, contrairement à d'autres écoles partenaires, **la HES-SO Genève s'est engagée dans l'utilisation exclusive de ces systèmes de gestion et joue un rôle de leader dans leur mise en œuvre et leur développement.**

1.3.1 Evolution du clearing de la HES-SO

Clearing		Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	B 2010	Réel 2010 provisoire	PB 2011
Genève	Contribution financière du canton à la HES-SO	35'650'821	36'449'351	35'581'682	36'953'687	40'982'442	41'796'834	43'203'381
	Subventions de la HES-SO aux écoles genevoises pour les études principales	55'945'159	53'282'963	51'614'594	53'189'215	56'862'384	57'419'995	58'740'061
	Clearing	20'294'338	16'833'612	16'032'911	16'235'528	15'879'941	15'623'160	15'536'679
Fribourg	Contribution financière du canton à la HES-SO	18'974'670	19'367'785	19'919'770	21'535'462	23'363'698	24'008'713	25'902'898
	Subventions de la HES-SO aux écoles fribourgeoises pour les études principales	27'724'750	28'784'928	30'288'762	32'198'991	30'863'538	34'067'134	32'335'133
	Clearing	8'750'080	9'417'143	10'368'992	10'663'529	7'499'840	10'058'421	6'432'234
Valais	Contribution financière du canton à la HES-SO	18'200'742	18'685'068	19'836'929	21'190'366	23'123'124	22'890'092	25'167'764
	Subventions de la HES-SO aux écoles valaisannes pour les études principales	21'617'854	21'854'300	23'093'213	25'354'825	27'353'679	26'938'069	28'158'583
	Clearing	3'417'112	3'169'231	3'256'284	4'164'459	4'230'554	4'047'977	2'990'819
Total ARC	Contribution financière des cantons à la HES-SO	24'681'552	26'176'967	26'226'648	27'027'055	31'089'276	30'822'673	31'202'493
	Subventions de la HES-SO aux écoles ARC pour les études principales	21'968'938	22'344'556	21'337'932	21'260'323	23'487'693	22'674'908	23'864'295
	Clearing	-2'712'614	-3'832'411	-4'888'716	-5'766'732	-7'601'584	-8'147'765	-7'338'198
Vaud	Contribution financière du canton à la HES-SO	50'944'698	52'028'698	53'439'138	53'680'101	60'688'059	60'801'667	59'816'923
	Subventions de la HES-SO aux écoles vaudoises pour les études principales	52'864'477	54'320'091	52'646'749	53'353'273	59'212'766	57'568'191	56'659'588
	Clearing	1'919'779	2'291'393	-792'389	-326'828	-1'475'293	-3'233'476	-3'157'335

1.3.2 Evolution du clearing de la HES-S2 Santé – Social

Clearing		Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	B 2010	Réel 2010 provisoire	PB 2011
Genève	Contribution financière du canton à la HES-S2	21'713'169	23'566'917	21'005'078	22'395'872	22'286'156	24'036'842	23'353'345
	écoles genevoises pour les études principales	25'968'438	27'505'003	27'590'158	28'310'413	27'484'970	28'975'907	28'559'503
	Clearing	4'255'269	3'938'086	6'585'080	5'914'541	5'198'814	4'939'065	5'206'158
Fribourg	Contribution financière du canton à la HES-S2	12'669'070	13'006'609	11'797'232	12'439'277	13'546'746	13'464'087	13'862'707
	Subventions de la HES-S2 aux écoles fribourgeoises pour les études principales	11'904'117	12'205'530	12'549'912	12'801'422	13'081'733	13'120'402	13'053'590
	Clearing	-764'953	-801'079	752'680	362'145	-465'013	-343'685	-809'117
Valais	Contribution financière du canton à la HES-S2	14'522'397	15'790'965	14'746'150	15'983'646	15'834'468	17'679'429	18'210'968
	Subventions de la HES-S2 aux écoles valaisannes pour les études principales	13'131'507	14'158'662	15'569'639	16'581'731	15'982'174	17'760'664	17'757'331
	Clearing	-1'390'890	-1'632'303	823'489	598'085	147'706	81'235	-453'637
Total ARC	Contribution financière des cantons à la HES-S2	13'727'729	14'710'886	13'862'597	14'636'272	14'214'026	15'751'346	15'657'030
	Subventions de la HES-S2 aux écoles ARC pour les études principales	5'529'133	6'182'154	7'106'678	7'424'899	7'248'000	8'065'504	8'007'450
	Clearing	-8'198'596	-8'528'732	-6'755'919	-7'211'373	-6'966'026	-7'685'842	-7'649'580
Vaud	Contribution financière du canton à la HES-S2	32'862'385	35'422'428	32'011'346	33'674'165	35'958'867	35'440'966	37'686'864
	Subventions de la HES-S2 aux écoles vaudoises pour les études principales	34'356'560	37'276'683	39'809'170	40'733'563	40'804'474	41'236'384	43'921'176
	Clearing	1'494'175	1'854'255	7'797'824	7'059'399	4'845'608	5'795'417	6'234'312

1.3.3 Evolution du clearing de la HES-S2 Musique et Arts

Clearing		Réel 2008	Réel 2009	B 2010	Réel 2010 provisoire	PB 2011
Genève	Contribution financière du canton à la HES-S2	15'193'719	17'096'103	19'994'442	19'251'058	19'361'608
	écoles genevoises pour les études principales	27'584'441	31'401'492	32'881'031	32'950'785	32'920'407
	Clearing	12'390'722	14'305'389	12'886'589	13'699'727	13'558'799
Fribourg	Contribution financière du canton à la HES-S2	1'107'321	1'512'570	1'776'243		1'729'066
	Subventions de la HES-S2 aux écoles fribourgeoises pour les études principales	-		-		
	Clearing	-1'107'321	-1'512'570	-1'776'243	-	-1'729'066
Valais	Contribution financière du canton à la HES-S2	1'986'288	2'245'683	2'722'748	2'416'123	2'751'605
	Subventions de la HES-S2 aux écoles valaisannes pour les études principales	2'336'345	2'521'450	3'011'400	2'515'475	2'975'550
	Clearing	350'057	275'767	288'652	99'352	223'945
Total ARC	Contribution financière des cantons à la HES-S2	1'922'281	2'653'413	2'674'554		2'400'140
	Subventions de la HES-S2 aux écoles ARC pour les études principales	-	-	-		
	Clearing	-1'922'281	-2'653'413	-2'674'554	-	-2'400'140
Vaud	Contribution financière du canton à la HES-S2	8'471'719	10'435'485	12'832'353	11'368'910	12'068'076
	Subventions de la HES-S2 aux écoles vaudoises pour les études principales	12'069'557	16'494'117	18'556'980	17'463'767	18'764'257
	Clearing	3'597'838	6'058'632	5'724'627	6'094'857	6'696'181

1.3.4 Evolution des provisions et réserves 2004-2010

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2008 IPSAS	Utilisation / Dissolution / Attribution	31.12.2009	Utilisation / Dissolution / Attribution	31.12.2010
Provisions :											
HES-SO	4053465	2832526	4320451	3769733	2466235	4368101	4102394	(5147628)	4330571	(1726191)	3523807
HES-SZ	1928970	932332	3223800	2857804	739110	1132907	1641759	(1249882)	837296	(263330)	714873
HES-SZ ND	-	-	516700	493746	(335739)	1683940	219872	(2130261)	3971896	(264719)	4282444
Total provisions	5982435	3764858	8086951	7135286	4682604	3215176	5964014	(3384971)	9139767	(2250339)	11636966
Réserves :											
HES-SO	105318	447897	1754325	3532066	-	3532766	3807330	(44500)	143765	(1080346)	263280
- Réserves 5%	-	-	-	-	-	-	950978	-	-	(329700)	6499632
- Immobilisation IPSAS	-	-	-	-	-	-	-	-	915000	-	985300
- Réserves affectées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HES-SZ	4332386	3844425	1747656	1747656	1747656	1747656	1732021	-	105603	-	484281
- Réserves 5%	-	-	-	-	-	-	-	-	710000	-	460000
- Réserves affectées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HES-SZ ND	7701976	594935	(250737)	202290	202290	202290	-	-	634757	-	300000
- Réserves 5%	-	-	-	-	-	-	-	-	10000	-	10000
- Réserves affectées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total réserves	5308863	4887275	3251246	5482017	5482017	5482017	15048329	(44500)	2519123	(1410046)	17961457
Partes reportées											
HES-SO	-	-	(307200)	(2303173)	-	640216	-	1982964	-	-	-
HES-SZ	-	-	(372200)	(2303173)	-	640219	-	1622954	-	-	-
Total parties reportées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	11191116	8662133	8249197	10314136	4582604	3215176	9666727	(5481815)	9589747	(3665005)	33083947
Capital											
HES-SO	1000000	1000000	1400000	1400000	1400000	1400000	4150000	-	4150000	-	4150000
HES-SZ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HES-SZ ND	1000000	1000000	1400000	1400000	1400000	1400000	4150000	-	163099	-	163099
Total	2000000	2000000	2800000	2800000	2800000	2800000	8300000	-	4166399	-	4166399
TOTAL	12191116	9662133	8649197	11714136	4682604	3215176	14006727	(5481815)	97529468	(3665005)	33083947

Détail du tableau « Evolution des provisions et réserves de la HES-SO Genève »

Provision au 31.12.2010

HES-SO	Provision rattrapage PPI	1'227'779
	Provision vacances non prises	425'260
	Provision pour restructuration	815'396
	Provision pour heures supplémentaires	72'883
	Provision pour pénalités OFFT	703'891
	Provision pour débiteurs douteux	278'597
	TOTAL	3'523'806

HES-S2	Provision rattrapage PPI	513'453
	Provision vacances non prises	32'312
	Provision pour pénalités OFFT	160'308
	Provision pour débiteurs douteux	8'800
	TOTAL	714'873

HES-S2 Nouveaux domaines	Provision charges salariales liées au nouveau statut	3'674'252
	Provision rattrapage PPI	134'874
	Provision vacances non-prises	81'431
	Provision pour litiges	10'000
	Provision pour heures supplémentaires	29'593
	Provision pour débiteurs douteux	54'679
	Provisions diverses	297'615
		TOTAL

Réserves

HES-SO	Réserves selon convention (5% des charges)	4'169'855
	Réserves affectées	585'300
	Réserves liées aux immobilisations (IPSAS)	8'429'632
	TOTAL	13'184'787

HES-S2	Réserves selon convention (5% des charges)	2'321'914
	Réserves affectées	1'110'000
	TOTAL	3'431'914

HES-S2 Nouveaux domaines	Réserves selon convention (5% des charges)	934'757
	Réserves affectées	10'000
	TOTAL	944'757

Capital au 31.12.2010

HES-S2	Prix d'achat du terrain rue Pré-Jérôme, considéré comme fonds propres	2'750'000
	Fonds propres investis par l'HETS pour la construction de l'immeuble sis à la rue Pré-Jérôme	1'400'000
	TOTAL	4'150'000

HES-S2 Nouveaux domaines	Capital	163'099
--------------------------	---------	----------------

1.4 Financement des écoles genevoises

1.4.1 HES-SO

1.4.1.1 Subvention de la HES-SO 2010

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés ^(*)	Subvention par étudiant (Francs)	Subvention études principales (Francs)	Subvention infrastructure (Francs)	Versement de la réserve stratégique (Francs)
HEPIA					
Architecture	142	29'270	4'161'316	710'833	
Architecture Master	29	-	640'547	109'417	
Génie civil	77	37'610	2'889'576	384'166	
Microtechniques	85	40'500	3'449'385	425'833	
Informatique	59	32'570	1'782'853	243'333	
Génie mécanique	63	40'870	2'567'862	314'166	
Télécommunications	32	39'750	1'258'883	158'333	
Ingénierie des technologies de l'information	8	39'750	318'000		
Ingénierie des technologies de l'information	9	23'450	218'789		
Agronomie	43	50'390	2'166'770	215'000	
Gestion de la nature	87	43'620	3'787'525	434'166	
Architecture du paysage	150	29'270	4'380'841	748'333	
Total HEPIA	783		27'622'369	3'856'667	2'115'595
Haute école de gestion					
Gestion d'entreprise	330	17'430	5'754'863	610'808	
Gestion d'entreprise en emploi	214	11'460	2'446'710	296'232	
Information documentaire	102	20'830	2'114'245	187'775	
Information documentaire à temps partiel	10	12'080	116'814	13'412	
Information documentaire Master	12	20'830	256'834	22'817	
Informatique de gestion	112	20'830	2'339'834	207'817	
Informatique de gestion à temps partiel	28	12'080	334'254	38'387	
Total HEG	807		13'363'553	1'377'248	1'463'094
Haute école d'arts et de design					
Architecture d'intérieur	80	32'470	2'581'365	238'500	
Design industriel et de produits (avec orientation céramique, stylisme, bijouterie)	84	32'570	2'746'628	253'000	
Communication visuelle	117	33'440	3'895'760	349'500	
Design Master	32	33'020	1'040'130	94'500	
Total HEAD	312		10'263'992	935'500	180'732

(*) moyenne pondérée OFFT

(**) anciennement dénommée EIG

(***) anciennement dénommée EIL

1.4.1.2 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2010

Source de financements	HEPIA (Francs)	HEG (Francs)	HEAD (Francs)	Total (Francs)	Total (en %)
HES-SO - études principales	27'622'369	13'363'553	10'263'992	51'249'914	77.03
HES-SO - études principales (correction année précédente)	(50'616)	-	-	(50'616)	-8%
HES-SO - infrastructure	3'856'667	1'377'248	935'500	6'169'415	9.27
HES-SO - fonds stratégiques	2'115'595	1'463'094	180'732	3'759'422	5.65
Total HES-SO	33'544'015	16'203'896	11'380'224	61'128'134	91.87
contributions et subventions	3'271'855	1'096'134	14'512	4'382'502	6.59
écolage	659'515	1'340'073	360'750	2'360'338	3.55
mandats et prestations	2'105'188	2'005'444	268'011	4'378'643	6.58
produits divers	626'884	385'115	228'222	1'240'222	1.86
utilisation des provisions	1'748'941	201'236	44'241	1'994'418	3.00
Total autres revenus	8'412'383	5'028'002	915'737	14'356'122	21.58
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement	(5'095'290)	(1'955'017)	(1'897'600)	(8'947'907)	(13.45)
Total	36'861'108	19'276'880	10'398'361	66'536'349	100.00

1.4.1.3 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO en pourcent

Source de financements	HEPIA (en %)		HEG (en %)		HEAD (en %)		Total (en %)	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
HES-SO - études principales	74.94	70.77	69.32	43.99	98.71	100.25	77.03	77.53
HES-SO - études principales (correction année précédente)	-0.14	(0.37)	0.00	0.00	0.00	-0.22	-0.08	-
HES-SO - infrastructure	10.46	9.99	7.14	4.56	9.00	9.00	9.27	9.30
HES-SO - fonds stratégiques	5.74	9.55	7.59	2.59	1.74	1.30	5.65	6.19
Total HES-SO	91.00	89.94	84.06	51.14	109.44	110.33	91.87	93.02
contributions et subventions	8.88	7.52	5.69	1.44	0.14	0.13	6.59	4.07
écolage	1.79	3.80	6.95	6.27	3.47	3.23	3.55	3.77
mandats et prestations	5.71	4.58	10.40	12.73	2.58	1.97	6.58	7.59
produits divers	1.70	1.49	2.00	2.57	2.19	2.22	1.86	3.03
utilisation des provisions	4.74	1.88	1.04	0.13	0.43	0.08	3.00	1.44
Total autres revenus	22.82	19.27	26.08	23.14	8.81	7.63	21.58	19.91
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement	(13.82)	(9.20)	(10.14)	27.94	(18.25)	(17.96)	(13.45)	5.52
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

1.4.2 HES-S2

1.4.2.1 Subvention de la HES-S2 Santé – Social 2010

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés ^(*)	Subvention par étudiant (Francs)	Subvention études principales (Francs)	Subvention infrastructure (Francs)	Versement de la réserve stratégique (Francs)
Haute Ecole de Santé					
Soins infirmiers	345	22'310	7'693'157	637'942	
Sage-femmes	87	27'530	2'404'195	161'566	
Physiothérapie	99	22'910	2'264'195	182'842	
Nutrition et diététique	92	20'720	1'909'762	170'508	
TRM	101	20'820	2'092'410	185'926	
<i>Année préparatoire</i>	222	(1'059)	(235'065)		
Total HEDS	946		16'128'829	1'338'784	811'616
Haute Ecole de Travail Social					
Psychomotricité	63	28'200	1'771'806	116'242	
Travail social à plein temps	345	18'850	6'497'030	637'634	
Travail social en emploi	78	15'580	1'212'591	107'993	
Travail social à temps partiel	64	16'720	1'075'598	89'262	
Total HETS	550		10'557'163	951'131	707'148
Total HES-S2 Genève	1'495		26'685'992	2'289'915	1'518'763

(*) moyenne pondérée OFFT

1.4.2.2 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social en 2010

Source de financements	HEDS (Francs)	HETS (Francs)	Total (Francs)	Total (en %)
HES-S2 - études principales	16'128'829	10'557'163	26'685'992	62.56
HES-S2 - études principales (correction année précédente)	-	-	-	-
HES-S2 - infrastructure	1'338'784	951'131	2'289'915	5.37
HES-S2 - fonds stratégiques	811'616	707'148	1'518'763	3.56
Total HES-S2	18'279'228	12'215'442	30'494'669	71.49
contributions et subventions	5'437'088	4'867'051	10'304'139	24.16
écolage	1'479'047	1'572'565	3'051'612	7.15
mandats et prestations	387'178	1'386'485	1'773'662	4.16
produits divers	2'241'413	363'270	2'604'683	6.11
utilisation des provisions	192'276	197'288	389'564	0.91
Total autres revenus	9'737'002	8'386'659	18'123'661	42.49
Insuffisance de financement couverte par le canton	(3'703'028)	(2'259'510)	(5'962'537)	(13.98)
Total	24'313'202	18'342'591	42'655'793	100.00

1.4.2.3 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social 2010 en pourcent

Source de financements	HEDS (en %)		HETS (en %)		Total (en %)	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
HES-S2 - études principales	66.34	66.10	57.56	56.93	62.56	62.14
HES-S2 - études principales (correction année précédente)	0.00	0.75	-	-	-	0.43
HES-S2 - infrastructure	5.51	5.42	5.19	4.97	5.37	5.23
HES-S2 - fonds stratégiques	3.34	3.65	3.86	4.25	3.56	3.91
Total HES-S2	75.18	75.92	66.60	66.15	71.49	71.71
contributions et subventions	22.36	20.90	26.53	28.70	24.16	24.27
ecolage	6.08	3.99	8.57	7.68	7.15	5.59
mandats et prestations	1.59	1.61	7.56	5.98	4.16	3.50
produits divers	9.22	9.36	1.98	2.10	6.11	6.22
utilisation des provisions	0.79	0.83	1.08	1.64	0.91	1.18
Total autres revenus	40.05	36.69	45.72	46.10	42.49	40.76
Insuffisance de financement couverte par le canton	-15.23	(12.62)	-12.32	(12.24)	-13.98	(12.46)
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

1.4.3 HES-S2 Musique et Arts

1.4.3.1 Subvention de la HES-S2 Musique et arts 2010

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés (*)	Subvention par étudiant	Subvention études principales	Subvention infrastructure	Versement de la réserve stratégique
		(Francs)	(Francs)	(Francs)	(Francs)
HEAD Arts visuels					
Arts visuels	221	34'000	7'502'780	408'233	
Arts visuels master	102	34'000	3'456'780	188'083	
Total HEAD AV	322		10'959'560	596'316	112'349
Haute école de musique					
Musique	320	32'000	10'229'120	499'500	
Musique TP	0.33	18'800	6'204	458	
Musique et mouvement	22	32'000	693'440	40'090	
Pédagogie musicale - master	81	32'000	2'597'440	150'156	
Interprétation musicale - master	137	32'000	4'368'000	252'525	
Interprétation musicale - master TP	1.17	18'800	21'996	1'619	
Interprétation musicale spécialisée - master	52	32'000	1'658'880	95'892	
Interprétation musicale spécialisée TP - master	10	18'800	194'204	14'338	
Composition et théorie musicale - master	14	32'000	453'440	26'208	
Total HEM	637		20'222'545	1'172'591	589'591
Total HES-S2 nouveaux domaines Genève	959		31'182'105	1'768'907	701'940

(*) moyenne pondérée OFFT

1.4.3.2 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts en 2010

Source de financements	HEAD AV (Francs)	HEM (Francs)	Total (Francs)	Total (en %)
HES-S2 ND - études principales	10'959'334	20'222'545	31'181'879	93.14
HES-S2 ND - études principales (correction année précédente)	-	-	-	-
HES-S2 ND - infrastructure	596'316	1'172'591	1'768'907	5.28
HES-S2 ND - fonds stratégiques	112'349	589'591	701'940	2.10
Total HES-S2 nouveaux domaines	11'667'999	21'984'726	33'652'725	100.52
contributions et subventions	257'499	845'006	1'102'505	3.29
écologie	326'071	1'154'467	1'480'538	4.42
mandats et prestations	88'352	238'216	326'568	0.98
produits divers	478'401	140'295	618'696	1.85
utilisation des provisions	94'127	186'849	280'976	0.84
Total autres revenus	1'244'450	2'564'833	3'809'283	11.38
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement	(1'811'202)	(2'172'223)	(3'983'425)	(11.90)
Total	11'101'248	22'377'336	33'478'583.47	100.00

1.4.3.3 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts 2010 en pourcent

Source de financements	HEAD AV (en %)		HEM (en %)		TOTAL(en %)	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
HES-SO - études principales	98.72	78.26	90.37	84.15	93.14	82.11
HES-SO - études principales (correction année précédente)	-	-	0.00	0.05	0.00	0.02
HES-SO - infrastructure	5.37	4.26	10.56	9.21	5.28	4.66
HES-SO - fonds stratégiques	1.01	1.52	5.31	2.98	2.10	1.55
Total HES-SO	105.11	84.04	106.24	96.39	100.52	88.34
contributions et subventions	2.32	1.37	3.78	4.03	3.29	3.11
écologie	2.94	2.28	5.16	2.92	4.42	2.70
mandats et prestations	-	-	1.06	0.98	0.98	0.64
produits divers	4.31	3.25	0.63	0.36	1.85	1.36
utilisation des provisions	0.85	0.02	0.83	9.16	0.84	6.00
Total autres revenus	11.21	6.92	11.46	17.45	11.38	13.81
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement	(16.32)	9.04	(9.71)	(8.06)	(11.90)	(2.15)
Total	100.00	-	100.00	-	100.00	-

2 Statistiques générales

2.1 Effectifs étudiants 2002 à 2010

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Haute école du paysage, d'ingénierie et	783.00	717.33	706.17	768.50	842.00	879.50	832.75	765.50	660.00
Haute école de gestion *	807.17	758.17	723.50	697.50	634.25	581.75	492.50	457.25	411.50
Haute école d'art et design (Design) *	311.83	275.50	258.20	250.25	250.50	230.75	210.25	178.00	148.75
Total HES-SO	1'902.00	1'751.00	1'687.87	1'716.25	1'726.75	1'692.00	1'535.50	1'400.75	1'220.25
Haute école de santé *	723.67	699.83	664.70	659.00	603.00	515.75	468.25	436.25	438.00
Haute école de travail social *	549.67	524.33	508.85	496.50	481.75	476.50	452.00	398.25	389.00
Total HES-S2 Santé - Social	1'273.34	1'224.16	1'173.55	1'155.50	1'084.75	992.25	920.25	834.50	827.00
Haute école d'art et design (Arts visuels) **	322.34	288.17	262.50	264.00	327.00	340.00	331.00	334.00	306.00
Haute école de musique	636.83	624.33	-	-	-	-	-	-	-
Total HES-S3 Musique et Arts	959.17	912.50	262.50	264.00	327.00	340.00	331.00	334.00	306.00
TOTAL HES-SO / HES-S2 Santé - Social / HES-S3	4'134.51	3'887.66	3'123.92	3'135.75	3'138.50	3'024.25	2'786.75	2'569.25	2'353.25

* moyenne pondérée OFFT

** effectifs en EPT et, à partir de 2007, moyenne pondérée OFFT

*** de 2002 à 2007, les étudiants HES-S3 Musique et Arts sont comptés en EPT dans le total

2.2 Chiffres clés

2.2.1 Haute École de Genève : écoles de la HES-SO*

	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Étudiant-e-s (*)	1'902.00	1'751.00	1'688.20	1'716.25	1'726.75	1'692.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	177.428	175.185	170.402	166.527	173.136	179.928
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	10.72	10.00	9.91	10.31	9.97	9.40
Postes d'assistant-e-s (**)	116.500	112.650	96.437	86.670	88.380	93.596
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	16.33	15.54	17.51	19.80	19.54	18.08
Postes administratifs et techniques (**)	89.450	87.025	92.175	85.913	89.550	87.065
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'administratifs et techniques	21.26	20.12	18.32	19.98	19.28	19.43
Total des coûts salariaux	62'997'370	60'268'380	56'208'386	54'622'045	55'175'911	55'950'463
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	25'340'707	23'128'732	21'232'845	21'544'935	20'880'068	21'511'546
Total des frais directs	88'338'077	83'397'112	77'441'231	76'166'980	76'055'979	77'462'009
Total des frais directs par étudiant-e	46'445	47'628	45'872	44'380	44'046	45'781
Financement hes-so, forfaits étudiants	51'220'818	47'419'908	51'717'311	53'339'779	54'866'850	55'463'951
Financement hes-so par étudiant-e	26'930	27'082	30'635	31'079	31'775	32'780
Financement des fonds stratégiques hes-so	3'776'092	3'535'897	3'685'740	4'690'525	3'535'279	3'813'340
Autres produits	34'378'662	28'943'290	21'079'902	20'422'181	11'207'684	8'190'549
Total des produits	89'375'572	82'591'692	78'930'817	80'577'317	69'609'813	67'467'840
Excédent de financement	1'037'495	(805'420)	1'489'586	4'410'337	(6'446'166)	(9'994'169)

*Le tableau ci-dessus reprend les chiffres des écoles HES-SO ainsi que ceux de la direction générale

(*) moyenne pondérée OFFT

(**) moyenne annuelle

2.2.2 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Santé – Social

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Étudiant-e-s (*)	1'273.34	1'224.16	1'173.55	1'155.50	1'084.75	992.25	920.25
Postes d'enseignant-e-s (**)	117.02	119.92	119.169	118.710	118.518	120.103	121.597
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	10.88	10.21	9.85	9.73	9.15	8.26	7.57
Postes d'assistants (**)	18.350	13.400	17.450	18.396	12.788	5.950	1.942
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	69.39	91.36	67.25	62.81	84.83	166.76	473.87
Postes administratifs et techniques (**)	53.350	54.700	54.716	53.983	55.575	55.966	56.208
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	23.87	22.38	21.45	21.40	19.52	17.73	16.37
Total des coûts salariaux	34'390'805	33'015'054	32'015'047	32'620'270	29'741'851	28'839'216	27'600'580
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	12'974'894	13'423'226	12'841'425	13'352'813	12'317'159	15'371'689	13'495'345
Total des frais directs	47'365'699	46'438'280	44'856'472	45'973'083	42'059'010	44'210'905	41'095'925
Total des frais directs par étudiant-e	37'198	37'935	38'223	39'786	38'773	44'556	44'657
Financement HES-S2, forfaits étudiants	26'685'991	26'293'106	27'541'364	27'505'004	25'792'371	23'657'339	21'852'747
Financement HES-S2 par étudiant-e	20'957	21'478	23'468	23'804	23'777	23'842	23'747
Financement des fonds stratégiques HES-S2	1'518'762	1'642'882	1'206'268	769'414	574'624	643'393	185'797
Autres produits	22'375'783	21'080'741	18'342'891	18'613'400	16'668'141	16'838'153	19'057'381
Total des produits	50'580'536	49'016'729	47'090'523	46'887'818	43'035'136	41'138'885	41'095'925
(Insuffisance) / Excédent de financement	3'214'837	2'578'449	2'234'051	914'735	976'126	(307'2000)	-

(*) moyenne pondérée OFFT

(**) moyenne annuelle

2.2.3 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Musique et Arts

	2010	2009	2008	2007
Etudiant-e-s (*)	959.17	912.5	262.50	264.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	95.100	95.100	28.84	29.638
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	10.09	9.60	9.10	8.91
Postes d'assistants (**)	26.700	26.650	13.046	12.354
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	35.92	34.24	20.12	21.37
Postes administratifs et techniques (**)	24.650	22.425	13.892	13.322
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	38.91	40.69	18.90	19.82
Total des coûts salariaux	26'062'876	25'252'697	8'554'482	8'164'981
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	13'049'155	14'222'450	4'126'556	4'463'935
Total des frais directs	39'112'031	39'475'147	12'681'038	12'628'916
Total des frais directs par étudiant-e	40'777	43'260	48'308.72	47'836.80
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2 ND	31'181'879	29'709'174	11'509'179	12'713'009
Subvention HES par étudiant-e	32'509	32'558	43'844.49	48'155.34
Subvention des fonds stratégiques HES-S2 ND	701'940	562'641	-	-
Autres produits	8'270'293	8'347'020	868'066	972'336
Total des produits	40'154'112	38'618'835	12'377'245	13'685'345
(Insuffisance) / Excédent de financement	1'042'081	(856'312)	(303'793)	1'056'429

(*) moyenne pondérée OFFT
(**) moyenne annuelle

3 Comptes des écoles non audités

3.1 Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture

3.1.1 Chiffres clés

	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Etudiant-e-s (*)	783.00	717.33	706.50	768.50	842.00	879.50
Postes d'enseignant-e-s (**)	103.853	103.990	104.634	103.857	110.045	116.751
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	7.54	6.90	6.75	7.40	7.65	7.53
Postes d'assistant-e-s (**)	57.230	58.630	54.229	50.300	48.700	56.950
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	13.68	12.23	13.03	15.28	17.29	15.44
Postes administratifs et techniques (**)	54.600	56.200	57.771	53.897	58.931	57.350
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	14.34	12.76	12.23	14.26	14.29	15.34
Total des coûts salariaux	34'076'835	33'269'366	31'813'321	32'231'701	33'440'793	34'530'072
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	15'856'385	13'896'989	12'412'705	14'173'818	13'740'793	15'810'380
Total des frais directs	49'933'221	47'166'355	44'226'026	46'405'519	47'181'586	50'340'452
Total des frais directs par étudiant-e	63'772	65'753	62'599	60'385	56'035	57'238
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	27'622'369	25'776'245	29'169'696	31'140'273	34'017'384	36'003'497
Subvention HES par étudiant-e	35'278	35'934	41'288	40'521	40'401	40'936
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	2'115'595	2'683'712	2'596'709	3'463'578	2'179'588	2'156'174
Autres produits	20'058'555	16'617'327	13'443'183	12'872'525	6'178'268	4'694'807
Total des produits	49'796'519	45'077'284	45'209'588	47'476'376	42'375'240	42'854'478
(Insuffisance) / Excédent de financement	(136'702)	(2'089'071)	983'562	1'070'857	(4'806'346)	(7'479'754)

(*) moyenne pondérée OFFT
(**) moyenne annuelle

3.1.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2010 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2009)*

REVENUS	2010	2009
	CHF	CHF
Subventions		
Subventions	44'655'991	40'355'755
Total subventions	44'655'991	40'355'755
Produits		
Ecolages	659'515	1'210'573
Mandats et prestations de services	2'105'188	2'485'781
Produits financiers	9'111	1'592
Autres produits	617'773	592'472
Utilisation du ducroire	56'123	-
Utilisation des provisions	1'692'818	431'111
Total produits	5'140'528	2'558'414
TOTAL REVENUS	49'796'519	45'077'284
CHARGES	2010	2009
	CHF	
Charges de personnel	34'076'835	33'269'366
Charges de biens, services et marchandises	5'123'585	4'368'189
Part des charges communes HES-GE	1'241'000	917'909
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises	183'937	1'379'023
Charges d'infrastructures	7'663'722	5'542'967
Frais financiers	19'413	7'237
Amortissements	867'907	1'109'668
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	57'192	92'107
Attribution aux provisions	699'630	479'890
TOTAL CHARGES	49'933'221	47'166'355
Résultat de l'exercice	(136'702)	(2'089'071)

3.2 Haute école d'arts et de design – design

3.2.1 Chiffres clés

	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Etudiant-e-s (*)	311.83	275.50	258.20	250.25	250.50	230.75
Postes d'enseignant-e-s (**)	25.072	25.231	24.969	24.959	25.849	25.684
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	12.44	10.92	10.34	10.03	9.69	8.98
Postes d'assistant-e-s (**)	16.100	13.900	13.754	13.145	15.442	15.283
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	19.37	19.82	18.77	19.04	16.22	15.10
Postes administratifs et techniques (**)	13.950	13.325	13.672	13.197	13.340	12.892
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	22.35	20.68	18.89	18.96	18.78	17.90
Total des coûts salariaux	8'657'333	7'883'207	7'701'220	7'316'762	7'457'448	7'393'299
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	5'141'078	4'305'533	4'302'886	3'691'877	4'134'544	3'416'756
Total des frais directs	13'798'411	12'188'740	12'004'106	11'008'639	11'591'992	10'810'055
Total des frais directs par étudiant-e	44'250	44'242	46'492	43'991	46'275	46'847
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	10'263'992	9'183'961	9'383'912	9'341'275	9'235'741	8'586'639
Subvention HES par étudiant-e	32'915	33'336	36'344	37'328	36'869	37'212
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	180'732	118'924	164'285	648'140	481'648	230'551
Autres produits	3'829'674	3'300'333	2'496'693	2'386'025	1'456'514	740'283
Total des produits	14'274'398	12'603'218	12'044'890	12'375'440	11'173'903	9'557'473
(Insuffisance) / Excédent de financement	475'987	414'479	40'785	1'366'801	(418'089)	(1'252'582)

(*) moyenne pondérée OFFT

(**) moyenne annuelle

3.2.1 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2010 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2009)*

REVENUS	2010	2009
	CHF	CHF
Subventions		
Subventions	13'373'173	11'892'602
Total subventions	13'373'173	11'892'602
Produits		
Ecolages	360'750	296'550
Mandats et prestations de services	268'011	180'856
Produits financiers	17'436	13'979
Autres produits	210'786	189'786
Utilisation / Dissolution du ducroire	9'908	-
Utilisation des provisions	34'333	7'445
Dissolution de fonds de tiers	-	22'000
Total produits	901'225	710'616
TOTAL REVENUS	14'274'398	12'603'218
CHARGES	2010	2009
	CHF	CHF
Charges de personnel	8'657'333	7'883'207
Charges de biens, services et marchandises et charges ex. ai	2'742'075	2'070'129
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises	73'253	64'365
Charges d'infrastructures	1'925'860	1'707'865
Charges communes	358'000	353'000
Frais financiers	1'536	2'938
Amortissements	17'485	38'039
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	9'608	16'300
Attribution aux provisions	13'261	30'897
Attribution aux fonds	-	22'000
TOTAL CHARGES	13'798'411	12'188'740
Résultat de l'exercice	475'987	414'478

3.3 Haute école d'arts et de design – arts visuels

3.3.1 Chiffres clés

	2010	2009	2008	2007
Etudiant-e-s (*)	322.34	288.17	262.50	264.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	28.700	29.550	28.840	29.638
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	11.23	9.75	9.10	8.91
Postes d'assistant-e-s (**)	13.600	15.050	13.046	12.354
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	23.70	19.15	20.12	21.37
Postes administratifs et techniques (**)	14.100	12.675	13.892	13.322
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	22.86	22.74	18.90	19.82
Total des coûts salariaux	9'696'864	9'035'695	8'554'482	8'164'981
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	4'472'553	3'282'643	4'126'556	4'463'935
Total des frais directs	14'169'417	12'318'338	12'681'038	12'628'916
total des frais directs par étudiant-e	43'958	42'747	48'309	47'837
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2 ND	10'959'334	9'797'667	11'509'179	12'713'009
Subvention HES par étudiant-e	33'999	34'000	43'844	48'155
Subvention des fonds stratégiques HES-S2 ND	112'349	189'860	-	-
Autres produits	3'596'657	2'068'065	868'066	972'336
Total des produits	14'668'340	12'055'592	12'377'245	13'685'345
(Insuffisance) / Excédent de financement	498'924	(262'746)	(303'793)	1'056'429

(*) moyenne pondérée OFFT

(**) moyenne annuelle

3.3.1 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2010 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2009)*

REVENUS	2010	2009
	CHF	CHF
Subventions		
Subventions	13'681'389	11'362'253
Total subventions	13'681'389	11'362'253
Produits		
Ecolages	326'071	286'050
Mandats et prestations de services	88'352	-
Produits financiers	499	99
Autres produits	477'902	407'190
Utilisation / Dissolution du ducroire	5'053	-
Utilisation / Dissolution des provisions	89'074	-
Total produits	986'951	693'339
TOTAL REVENUS	14'668'340	12'055'592
CHARGES	2010	2009
	CHF	CHF
Charges de personnel	9'696'864	9'035'695
Charges de biens, services et marchandises	2'174'643	2'042'750
Part des charges communes HES-SO Genève	372'000	392'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises	75'722	67'324
Charges d'infrastructures	1'821'894	739'529
Frais financiers	1'729	2'149
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	12'428	5'988
Attribution aux provisions	14'137	32'903
TOTAL CHARGES	14'169'417	12'318'338
Résultat de l'exercice	498'924	(262'746)

3.4 Comptes communs SO, S2 et HEAD-AV – Direction générale

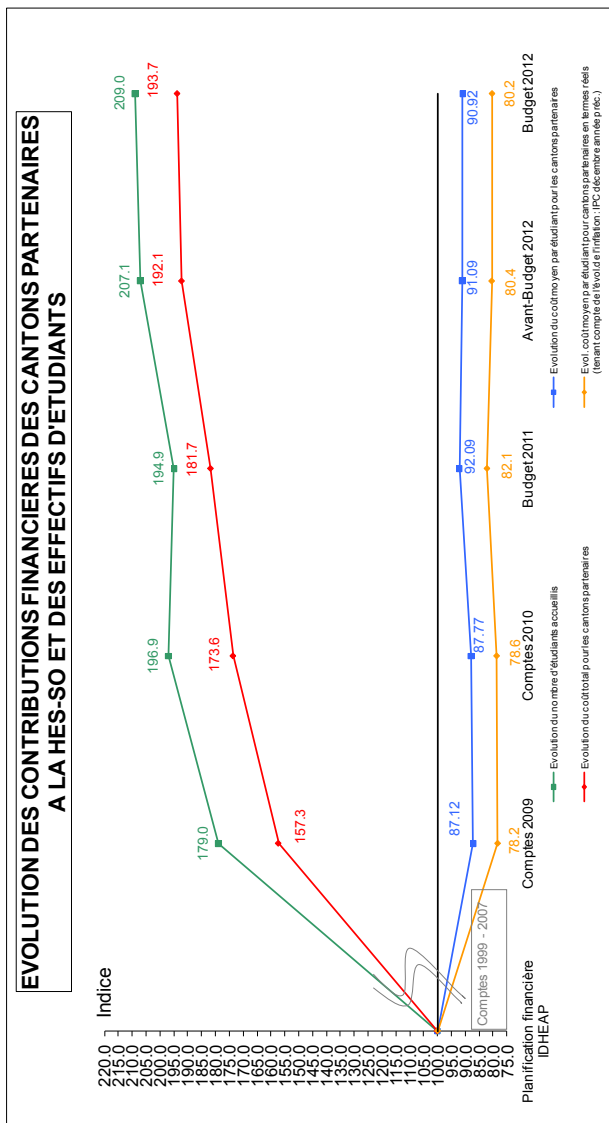
3.4.1 Compte d'exploitation au 31 décembre 2010 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2009)

REVENUS	2010	2009
Subventions		
Subventions	38'190	176'401
Total subventions	38'190	176'401
Produits		
Mandats et prestations de services	601	240'200
Produits financiers	4'541	3'687
Autres produits	88'488	66'674
Utilisation des provisions	83'000	43'000
Utilisation des provisions des fonds	2'645	44'500
Contribution écoles SO aux coûts fonctionnement DG	2'221'000	2'390'000
Contribution écoles S2 aux coûts fonctionnement DG	1'197'000	1'314'000
Contribution écoles S3 aux coûts fonctionnement DG	1'028'000	1'147'000
Total produits	4'625'275	5'249'061
TOTAL REVENUS	4'663'465	5'425'462
CHARGES	2010	2009
Charges de personnel	3'371'722	3'574'562
Charges de biens, services et marchandises	1'283'669	1'850'311
Frais financiers	9'075	1'063
Attribution aux provisions	20'148	27'959
Constitution de fonds	2'645	-
TOTAL CHARGES	4'687'259	5'453'895
Résultat de l'exercice	(23'794)	(28'433)

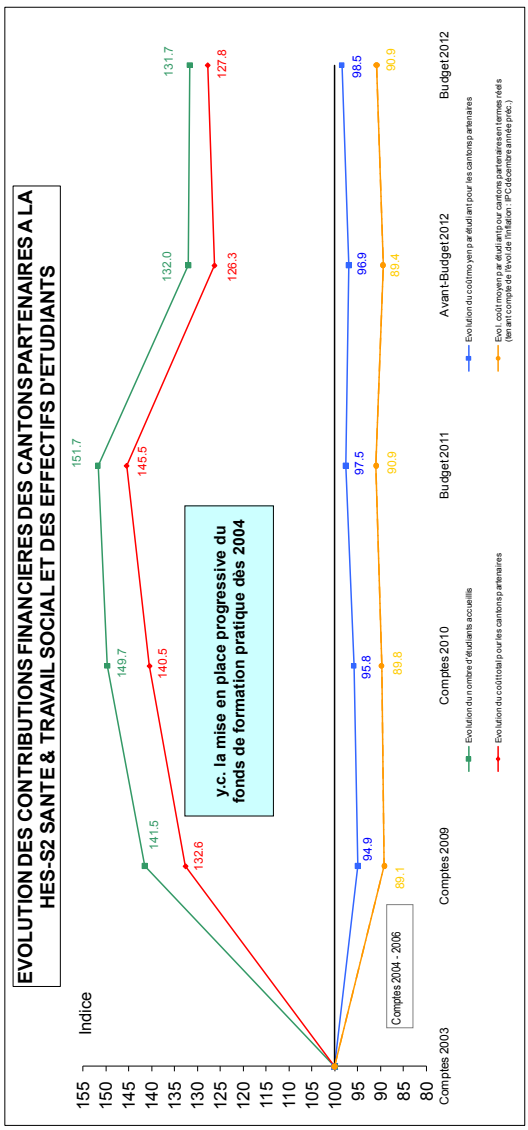
4 Annexes

4.1 Évolution des contributions financières

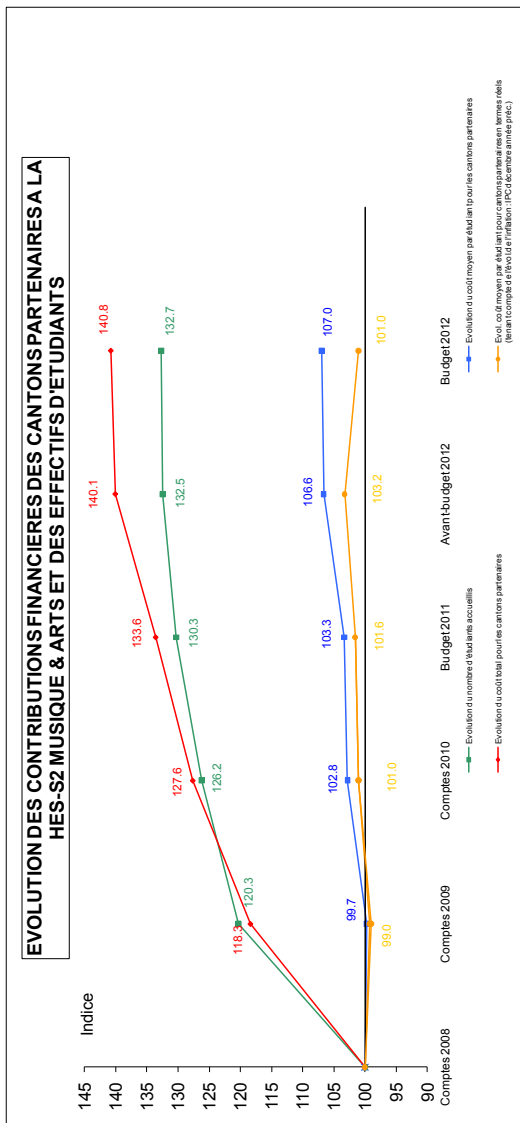
4.1.1 Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-SO



4.1.2 Evolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Santé - Social



4.1.3 Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Musique et Arts



4.2 Répartition des postes du personnel, situation au 31 décembre 2010

4.2.1 Personnel enseignant

	hepia	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	Total
Professeurs HES	52.25	21.47	11.30	15.40	17.45	1.00	-	118.87
Chargés d'enseignement	33.21	16.42	10.64	43.92	21.00	26.25	-	151.44
Chargés de cours	18.15	10.20	31.75	11.30	6.55	39.15	-	117.10
Enseignants sous statut PO	0.25	0.41	0.08	1.40	-	-	-	2.14
Total	103.85	48.50	53.77	72.02	45.00	66.40	-	389.55

4.2.1 Corps intermédiaire

	hepia	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	Total
Adjointes scientifiques	8.88	4.42	2.10	2.30	4.50	0.70	-	22.90
Assistants de recherche	15.90	7.15	1.25	2.75	0.55	7.90	-	35.50
Assistants	32.45	31.60	26.35	5.40	2.85	4.50	-	103.15
Total	57.23	43.17	29.70	10.45	7.90	13.10	-	161.55

4.2.1 Personnel administratif et technique

	hepia	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	Total
Personnel de direction	2.00	2.00	2.00	3.00	2.00	2.00	1.00	14.00
Service ressources humaines	-	-	-	-	-	-	4.10	4.10
Service juridique	-	-	-	-	-	-	1.00	1.00
Systèmes d'information	-	-	-	-	-	-	3.80	3.80
Service information et commun.	1.00	-	1.50	-	-	-	1.40	3.90
Secrétariat ¹⁾	13.60	11.30	11.75	13.35	16.00	4.60	3.20	73.80
Service financier et Comptabilité	1.50	1.10	1.55	1.70	1.80	1.00	5.40	14.05
Informatique	11.20	2.60	1.50	4.00	2.00	-	-	21.30
Bibliothèque	1.80	2.90	1.50	1.80	3.70	-	-	11.70
Fonctions techniques ²⁾	22.70	1.00	8.25	-	1.00	2.95	0.60	36.50
Autres ³⁾	0.80	-	-	2.10	0.90	-	0.50	4.30
Total	54.60	20.90	28.05	25.95	27.40	10.55	21.00	188.45

Sans le personnel auxiliaire

¹⁾ Secrétariat : assistants de direction, - secrétaires - huissiers

²⁾ Fonctions techniques : assistants techniques - techniciens AV, électronique, architecture - collaborateurs scientifiques - chauffeurs

³⁾ Autres : intendants de foyer - conciergerie - SAF's - divers

4.3 Provenance des étudiants en 2010 (moyenne pondérée)
HES-SO
**DONNÉES PROVISOIRES 2010 FOURNIES PAR LES ÉTABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE
 D'ÉTUDIANTS PAR FILIÈRE BACHELOR AINSI QU'À LEUR DOMICILE, POUR LES ÉTUDES PRINCIPALES HES.**

ECOLE	FILIERE	PT	EE J. TP	TOTAUX	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	TOTAL CANTONS HES-SO	AUTRES CH	HORS CH	
TOTAL ECOLES GENEVE				Total	1829.67	26.17	1080.17	25.33	19.67	28.50	294.00	34.50	1508.33	34.33	287.00
<i>ee = 3/4 pt</i>				<i>Pondéré</i>	1753.49	25.92	1023.84	25.00	19.50	28.37	280.13	32.81	1435.56	33.20	284.73

**DONNÉES PROVISOIRES 2010 FOURNIES PAR LES ÉTABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE
 D'ÉTUDIANTS PAR FILIÈRE MASTER AINSI QU'À LEUR DOMICILE, POUR LES ÉTUDES PRINCIPALES HES - MASTER**

ECOLE	FILIERE	PT	EE J. TP	TOTAUX	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	TOTAL CANTONS HES-SO	AUTRES CH	HORS CH	
TOTAL ECOLES GENEVE				Total	72.33	0.67	30.00	0.33	0.00	1.00	6.17	4.00	42.17	0.00	30.17
<i>ee = 3/4 pt</i>				<i>Pondéré</i>	72.33	0.67	30.00	0.33	0.00	1.00	6.17	4.00	42.17	0.00	30.17

HES-S2 Santé - Social
**DONNÉES PROVISOIRES 2010 FOURNIES PAR LES ÉTABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE
 D'ÉTUDIANTS PAR FILIÈRE BACHELOR AINSI QU'À LEUR DOMICILE, POUR LES ÉTUDES PRINCIPALES HES.**

ECOLE	FILIERE	PT	EE J. TP	TOTAUX	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	TOTAL CANTONS HES-SO	AUTRES CH	HORS CH	
TOTAL SITES GENEVE				Total	1273.33	29.00	860.17	18.50	17.33	36.00	146.00	28.67	1135.67	12.17	125.50
<i>ee + tp = 3/4 pt</i>				<i>Pondéré</i>	1237.79	28.50	834.29	17.75	16.50	35.00	140.67	28.50	1101.21	12.00	124.58

HES-S2 Musique et Art

DONNEES PROVISOIRES 2010 FOURNIES PAR LES ETABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR FILIERE BACHELOR AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES														
ECOLE	FILIERE	PT	EE ./. TP	TOTALX	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	TOTAL CANTONS HES-SO	AUTRES CH	HORS CH
				562.33	7.50	120.83	11.33	4.83	19.83	62.83	9.17	236.33	22.67	303.33

DONNEES PROVISOIRES 2010 FOURNIES PAR LES ETABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR FILIERE MASTER AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES - MASTER														
ECOLE	FILIERE	PT	EE ./. TP	TOTALX	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	TOTAL CANTONS HES-SO	AUTRES CH	HORS CH
				396.83	3.00	41.83	3.00	1.83	11.00	30.67	7.67	99.00	16.00	281.83
		ee = 0.75	Pondéré	392.23	3.00	40.90	3.00	1.83	11.00	30.67	7.33	97.73	16.00	278.50

HES-SO Genève
(selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)
Comptes annuels 2010



KPMG SA

Audit
111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

CP 347
1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat en date du 15 décembre 2010.



*HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Françoise Chemin
Expert-réviseur agréée

Genève, le 9 mai 2011

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	2'514'008	3'817'897
Débiteurs envers des tiers	5	3'347'893	3'119'370
Comptes courants et parties liées	6	54'041'982	50'459'352 [▼]
Stocks de métaux précieux		89'177	46'380
Subvention à recevoir pour projets Ra&D		1'266'321	1'243'981
Actifs transitoires	7	3'051'490	2'157'898
Total actifs circulants		64'310'871	60'844'878
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		15'809	15'771
Immobilisations corporelles	8	8'032'862	8'532'312 [▼]
Total actifs immobilisés		8'048'671	8'548'083
TOTAL ACTIF		72'359'542	69'392'961
PASSIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		1'001'490	918'085 [▼]
Dettes envers des parties liées	6	36'763'768	32'709'327
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		2'466'158	2'600'485
Passifs transitoires*	9	12'533'759	13'498'773
Provisions	10	498'143	440'372
Total fonds étrangers à court terme		53'263'318	50'167'042
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	4'204'377 [▼]	5'010'365
Fonds de tiers affectés	11	669'568	689'401
Total fonds étrangers à long terme		4'873'945	5'699'766
Fonds propres			
Réserves affectées		585'300	915'000 [▼]
Réserves		12'599'487	13'416'573
(Perte) / bénéfice de l'exercice		1'037'495	(805'420) [▼]
Total fonds propres		14'222'282	13'526'153
TOTAL PASSIF		72'359'542	69'392'961

* Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Note	2010	2009
			CHF
Subventions			
Subventions	12	77'599'179	70'048'137
Total subventions		77'599'179	70'048'137
Produits			
Ecolages		2'360'338	3'504'734
Mandats et prestations de services		3'777'742	4'429'231
Refacturation des charges communes HES-SO Genève		2'225'000	2'461'000
Produits financiers		34'725	21'472
Autres produits	13	1'298'526	1'539'736
Dissolution / Utilisation du ducroire		66'750	-
Dissolution / Utilisation des provisions	10	1'989'940	479'816
Utilisation de fonds de tiers		23'372	107'565
Total produits		11'776'392	12'543'555
TOTAL REVENUS	16	89'375'571	82'591'692

CHARGES	Note	2010	2009
			CHF
Charges de personnel	14	62'997'369	60'268'380
Charges de biens, services et marchandises		11'382'014	10'870'758
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		446'803	409'083
Charges d'infrastructures		11'631'763	9'890'103
Frais financiers		33'998	14'960
Amortissements	8	885'392	1'147'707
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		116'148	110'295
Attribution aux provisions	10	1'150'918	622'761
Attribution de fonds de tiers		23'372	63'065
TOTAL CHARGES	16	88'667'776	83'397'112

Resultat net avant utilisation des réserves affectées		707'795	(805'420)
Utilisation de réserves affectées		329'700	-
Bénéfice / (pertes) de l'exercice		1'037'495	(805'420)

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées	Réserves	Réserve ESIG	Bénéfice / (perte) de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total fonds propres
Au 31 décembre 2008*	-	13'317'308	2'056	1'489'585		14'808'949
Attribution résultat 2008	915'000	143'765		(1'489'585)	430'820	-
Remboursement du solde 2008 Etat de Genève		(44'500)	(2'056)		(430'820)	(432'876)
Dissolution / utilisation de réserve				(805'420)		(44'500)
Résultat de l'exercice						(805'420)
Au 31 décembre 2009	915'000	13'416'573	-	(805'420)	-	13'526'153
Attribution résultat 2009		(817'086)		805'420	11'666	-
Remboursement du solde 2009 Etat de Genève					(11'666)	(11'666)
Dissolution / utilisation de réserve	(329'700)					(329'700)
Résultat de l'exercice				1'037'495		1'037'495
Au 31 décembre 2010	585'300	12'599'487	-	1'037'495	-	14'222'282

* Retraité de l'impact du passage aux normes IPSAS Dico-GE pour les comptes 2009

Les réserves sont créées par la théaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être théaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2010	2009
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	1'037'495	(805'420)
Amortissements	885'392	1'147'707
Attributions aux provisions	821'218	622'761
Attribution / dissolution de provision PLEND	90'805	(313'685)
Dissolutions de provisions	(1'660'240)	(480'686)
Attributions aux fonds	23'372	63'065
Dissolutions de fonds	(23'372)	(63'065)
Utilisation des réserves affectées	(329'700)	-
Capacité d'autofinancement	844'970	170'677
Variation débiteurs	(228'523)	(1'215'567)
Variation des débiteurs envers des parties liées	(3'582'630)	(36'716'307)
Variation stocks	(42'797)	(28'771)
Variation subvention à recevoir pour projets Ra&D	(22'340)	278'896
Variation actifs transitoires	(893'592)	(1'946'889)
Variation créanciers	83'405	(226'785)
Variation subvention reçues d'avance pour projets Ra&D	(134'327)	275'820
Variation passifs transitoires	(965'014)	4'231'814
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(4'940'848)	(35'177'112)
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	(385'942)	(125'250)
Ventes d'immobilisations corporelles	-	26'794
Achats autres actifs financiers	(38)	(7'054)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(385'980)	(105'510)
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	4'054'441	27'637'380
Consommation de fonds tiers affectés	(19'833)	(63'335)
Remboursement résultat de l'exercice 2009 / 2008	(11'666)	(477'376)
Flux de trésorerie des activités de financement	4'022'942	27'096'669
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(1'303'889)	(8'185'953)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	2'514'008	3'817'897
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	3'817'897	12'003'850
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(1'303'889)	(8'185'953)

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève	2010	2009
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA)	intégrée	intégrée
Haute école de gestion et d'information documentaire (HEG)	intégrée	intégrée
Haute école d'arts et de design - Design (HEAD-D)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-SO sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatistiques".

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HES-SO sont désormais préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du

REEF. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HES-SO enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Il est à noter que l'introduction du REEF n'a pas d'impact majeur sur les comptes de la HES-SO au 31 décembre 2010.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) Entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) - Haute école de gestion et d'information documentaire (HEG) - Haute école d'arts et de design - design (HEAD-D)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Païement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations
b) Entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEPIA, HEG, HEAD-D et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Stocks de matière

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient (méthode "coût moyen pondéré") et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés d'achèvement et de vente / d'échange / de distribution.

3.7 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.8 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions

supérieures à 50'000.- F sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.9 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financements spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres sont constitués** du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services

effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.16 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.17 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.19 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES dans sa séance du 10 février 2011.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2010	2009
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	34'858	52'165
Avoirs bancaires et postaux	2'479'150	3'765'732
Liquidités et équivalents de liquidités	2'514'008	3'817'897

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2010	2009
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	3'626'490	3'365'709
Provision pour pertes sur débiteurs	(278'597)	(246'339)
Débiteurs	3'347'893	3'119'370

Durant l'exercice 2010, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à 17'138.- F. Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2010	2009
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - Liquidités	1'983'508	1'983'508
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	3'126'815	6'917'296
Compte courant Etat de Genève - ESIG	607'455	607'455
Compte courant Etat de Genève - HEM	150'000	150'000
Compte courant Etat de Genève - HES-S2	4'373'994	5'613'643
Comptes courants inter-école HEAD D-HEAD AV	20'397'151	18'771'345
Comptes courants inter-école HEM	12'072'428	5'654'954
Comptes courants inter-école HEAD AV-HEAD D	10'841'810	9'128'426
Comptes courants inter-école HES-S2	488'821	1'632'725
Comptes courants actifs	54'041'982	50'459'352
Compte courant Etat de Genève -HEAD AV	78'315	-
Compte courant inter-école SO	34'116'535	32'582'354
Dettes à l'Etat	2'568'918	126'973
Comptes courants passifs	36'763'768	32'709'327

7 Actifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	1'540'613	1'115'969
Impôt anticipé à récupérer	2'442	1'344
Autres actifs transitoires	1'508'435	1'040'585
Actifs transitoires	3'051'490	2'157'898

8 Immobilisations corporelles

2010	Informatique	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.10	584'197	993'268	4'578'145	5'736'685	11'892'295
Entrées	103'910	77'432	204'600		385'942
Sorties					-
Transferts					-
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	688'107	1'070'700	4'782'745	5'736'685	12'278'237
Amortissements cumulés					
Au 01.01.10	(481'517)	(780'392)	(1'183'528)	(914'546)	(3'359'984)
Sorties					-
Mouvements Fonds Amortissements	(88'599)	(19'358)	(365'129)	(412'306)	(885'392)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(570'116)	(799'750)	(1'548'657)	(1'326'852)	(4'245'376)
Valeur nette au 01.01.2010	102'680	212'876	3'394'617	4'822'139	8'532'312
Valeur nette au 31.12.2010	117'991	270'950	3'234'088	4'409'833	8'032'862

2009	Informatique	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.09	458'947	993'268	4'578'145	5'763'480	11'793'839
Entrées	125'250				125'250
Sorties				(26'795)	(26'795)
Transferts					-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	584'197	993'268	4'578'145	5'736'685	11'892'295
Amortissements cumulés					
Au 01.01.09	(458'947)	(704'292)	(591'764)	(457'273)	(2'212'276)
Sorties					-
Mouvements Fonds Amortissements	(22'571)	(76'100)	(591'764)	(457'273)	(1'147'708)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	(481'517)	(780'392)	(1'183'528)	(914'546)	(3'359'984)
Valeur nette au 01.01.2009	-0	288'975	3'986'381	5'306'207	9'581'563
Valeur nette au 31.12.2009	102'680	212'876	3'394'617	4'822'139	8'532'312

9 Passifs transitoires

	2010	2009*
	CHF	CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-SO	10'371'418	12'644'989
Taxes scolaires reçues d'avance	983'520	299'325
Charges à payer	724'575	325'415
TVA nette à payer	94'083	102'484
Salaires et indemnités à payer	360'525	126'560
Passifs transitoires	12'533'759	13'498'773

* Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme	Etat des provisions au 01.01.2010	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2010
Provision pour rattrapage PPI	1'393'734	158'414	(118'385)	(205'984)	1'227'779
Provision diverses DG	11'000		(11'000)		-
Provision pour restructuration	1'494'915		(679'519)		815'396
Provision pour pénalités OFFT	619'210	605'033	(440'925)	(79'427)	703'891
Provision pour litiges	125'000		(40'312)	(84'688)	-
Provision pour vacances non prises	396'227	29'033			425'260
Provision pour heures supplémentaires	44'145	28'738			72'883
Provision PLEND*	1'366'506	683'085	(592'281)		1'457'311
Total des provisions	5'450'737	1'504'303	(1'882'421)	(370'099)	4'702'520

* Les charges sur provision PLEND sont passées en charges de personnels

10.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

10.2 Provision pour restructuration

Cette provision concerne le projet de fusion entre l'EIG et l'EIL devenue HEPIA. Ce projet est financé à moitié par l'OFFT et à moitié par la HES.

10.3 Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT a été comptabilisé pour l'EIG en raison de ses filières "Télécommunications" et "Informatique" qui apparaissent comme sous-critique selon les standards de l'OFFT.

10.4 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit 2'280.- F en 2010 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2011 sont provisionnés.

11 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2010	Attribution aux fonds en cours de l'exercice	Utilisation des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2010
Fonds de transfert de technologie	411'012	-	(12'645)	398'367
Autres fonds	208'354	107'176	(83'966)	231'564
Dépôts	153'313	13'592	(15'069)	151'836
Programmes d'échanges	(83'278)	91'383	(120'304)	(112'199)
Total des fonds de tiers	689'401	212'151	(231'984)	669'568

Pour information, les attributions et utilisations des fonds ne correspondent pas à la rubrique de pertes et profits car certaines comptabilisations de fonds ne sont pas passés par des comptes de charges et produits.

12 Subventions

	2010	2010 Budget ("non audité")	2009
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	51'220'818	50'807'893	47'419'909
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	6'169'415	6'054'491	5'668'002
Subventions des fonds stratégiques HES-SO	3'776'092	3'800'000	3'532'898
Autres subventions reçues	4'382'502	2'800'000	3'153'402
Subventions de fonctionnement	65'548'826	63'462'384	59'774'211
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	12'050'352	-	10'273'925
Subventions en nature	12'050'352	-	10'273'925
Total subventions	77'599'179	63'462'384	70'048'136

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2010.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui sont versés aux écoles par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés à la HES-SO Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées des mises à disposition de locaux et de personnel.

13 Autres produits

	2010	2009
	CHF	CHF
Revenus divers	35'752	73'279
Vente fournitures diverses	232'812	253'669
Remboursements divers	863'760	799'973
Produits exceptionnels	166'202	412'815
Autres produits	1'298'526	1'539'736

14 Charges de personnel

	2010	2009
	CHF	CHF
Corps professoral	32'920'340	30'949'774
Corps intermédiaire	10'759'931	10'124'367
Personnel administratif et technique	15'557'813	15'753'942
Vacataires	3'523'336	3'202'022
Frais formation professionnelle	235'949	238'275
Autres produits	62'997'369	60'268'380

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-SO Genève bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de la HES-SO Genève envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HES-SO Genève au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-SO Genève a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts".

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

Au 31.12.2010, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

15 Contrats de location

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2010	à 1 an:	32'566
	2 à 5 ans (inclus):	-
	à plus de 5 ans:	-
	Total	32'566

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2010	2009
	CHF	CHF
	570'406	384'224

Le paiement de location sur l'année 2010 comprend les comptes de locations immobilières, photocopieuses, mobilières, location audio-visuels, matériels et machines, matériel informatique, instruments, copieurs, véhicules ainsi que des locations diverses.

16 Comparaison avec le budget 2010

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2010	2010 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	77'599'179	63'462'384
Total subventions		77'599'179	63'462'384
Produits			
Ecolages		2'360'338	2'546'850
Mandats et prestations de services		3'777'742	4'150'000
Refacturation des charges communes HES-SO Genève		2'225'000	2'592'000
Produits financiers		34'725	-
Autres produits	13	1'298'526	1'240'000
Dissolution / Utilisation du ducroire		66'750	-
Utilisation des provisions	10	1'989'940	-
Utilisation de fonds de tiers		23'372	-
Utilisation de réserves affectées		329'700	-
Total produits		12'106'092	10'528'850
Total revenus		89'705'271	73'991'234
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	62'997'369	61'407'102
Charges de biens, services et marchandises	15	11'382'014	10'444'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		446'803	-
Charges d'infrastructures		11'631'763	-
Frais financiers		33'998	5'000.00
Amortissements	8	885'392	100'000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		116'148	-
Attribution aux provisions	10	1'150'918	330'000
Constitution / Attribution de fonds affectés		23'372	-
Total charges		88'667'776	72'286'102
(Perte) / bénéfice d'exercice		1'037'495	1'705'132

HES-S2 Genève
(selon ligne budgétaire du DIP)

Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)
Comptes annuels 2010

KPMG SA
Genève, le 9 mai 2011
Réf. PHP/FC



KPMG SA
Audit
 111, rue de Lyon
 CH-1203 Genève

CP 347
 1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15
 Téléfax +41 22 347 73 13
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat en date du 15 décembre 2010.



*HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Françoise Chemin
Expert-réviseur agréée

Genève, le 9 mai 2011

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	2'395'378 ▼	2'463'108 ▼
Débiteurs envers des tiers	5	675'462	840'950
Comptes courants et parties liées	6	8'535'314	6'519'458
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		102'263	58'000
Actifs transitoires	7	996'076	650'363
Total actifs circulants		12'704'492	10'531'879
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		56'395	56'283
Titres*	3.9.1	5'402'604	5'384'576
Immobilisations corporelles	8	13'619'830	13'595'786
Total actifs immobilisés		19'078'829 ▼	19'036'645
TOTAL ACTIF		31'783'321	29'568'524

PASSIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		163'329	379'840
Dettes envers des parties liées	6	626'379	-
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		58'213	67'499
Passifs transitoires **	9	1'599'220	1'376'268 ▼
Emprunt hypothécaire	11	215'307	215'516
Provisions	10	32'312	11'643
Total fonds étrangers à court terme		2'694'760	2'050'766
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	1'944'238	1'524'402 ▼
Emprunt hypothécaire	11	10'247'389	10'462'487
Fonds de tiers affectés	12	6'100'184	6'254'797
Total fonds étrangers à long terme		18'291'811	18'241'686
Fonds propres			
Capital de dotation		4'150'000	4'150'000
Réserves affectées		1'110'000	710'000
Réserves		2'321'912	1'837'623
Bénéfice de l'exercice		3'214'838	2'578'449
Total fonds propres		10'796'750	9'276'072
TOTAL PASSIF		31'783'321	29'568'524

* Les titres comprenaient dans les états financiers 2009 les autres actifs financiers. Dans un souci de transparence, ils sont aujourd'hui présentés séparément.

** Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	42'916'800	42'218'775
Total subventions		42'916'800	42'218'775
Produits			
Ecologies		3'051'612	2'347'982
Mandats et prestations de services		1'617'876	1'340'495
Contributions de stage		982'720	948'140
Produits financiers		2'214	1'983
Autres produits	14	1'619'750	1'664'272
Dissolution du ducroire		30'427	-
Dissolution des provisions	10	232'903	495'082
Utilisation de fonds affectés	12	126'234	-
Total produits		7'663'736	6'797'954
TOTAL REVENUS	17	50'580'536	49'016'729

CHARGES	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	34'390'805	33'015'054
Charges de biens, services et marchandises	16	3'450'733	3'778'263
Part des charges communes HES-SO Genève		1'197'000	1'314'000
Indemnité de stage		3'410'400	3'295'600
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		299'127	285'996
Charges d'infrastructures		3'541'490	3'254'427
Frais financiers		430'624	504'346
Amortissements	8	368'381	545'174
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		18'799	7'727
Attribution aux provisions	10	132'105	437'694
Attribution de fonds affectés	12	126'234	-
TOTAL CHARGES	17	47'365'698	46'438'280
Bénéfice de l'exercice		3'214'838	2'578'449

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Perte reportée	Bénéfice de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2008*	4'150'000	-	1'732'021	(1'662'954)	2'234'051	-	6'453'118
Attribution résultat 2008						(244'505)	-
Utilisation du solde 2008 Etat de Genève		710'000	105'602	1'662'954	(2'234'051)	244'505	244'505
Résultat de l'exercice					2'578'449		2'578'449
Au 31 décembre 2009	4'150'000	710'000	1'837'623	-	2'578'449	-	9'276'072
Attribution résultat 2009						1'694'160	-
Remboursement du solde 2009 Etat de Genève		400'000	484'289		(2'578'449)	(1'694'160)	(1'694'160)
Résultat de l'exercice					3'214'838		3'214'838
Au 31 décembre 2010	4'150'000	1'110'000	2'321'912	-	3'214'838	-	10'796'750

* Retraité de l'impact du passage aux normes IPSAS Dico-GE pour les comptes 2009

Les réserves sont créées par la théaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par l'école pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être théaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2010	2009
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	3'214'838	2'578'449
Amortissements	368'381	545'174
Attributions aux provisions	132'105	445'421
Attribution à la provision PLEND	541'302	(364'910)
Dissolutions de provisions	(232'903)	(495'082)
Attributions aux fonds	126'234	-
Dissolutions de fonds	(126'234)	-
Capacité d'autofinancement	4'023'724	2'709'052
Variation débiteurs	165'488	32'785
Variation des comptes courants avec les parties liées	(2'015'856)	(818'428)
Variation des titres	(18'027)	(41'219)
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	(44'263)	(58'000)
Variation actifs transitoires	(345'713)	(17'453)
Variation créanciers	(216'511)	94'566
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	(9'286)	(44'770)
Variation passifs transitoires	222'952	(366'460)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	1'762'508	1'490'073
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	(392'427)	-
Achats autres actifs financiers	(112)	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(392'539)	-
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	626'379	(1'083'977)
Variation des fonds de tiers affectés	(154'613)	166'184
Attribution aux fonds propres affectés	400'000	710'000
Affectation résultat de l'exercice 2009 / 2008	(2'094'160)	(465'495)
Remboursements emprunts hypothécaires	(215'307)	(215'516)
Flux de trésorerie des activités de financement	(1'437'701)	(888'804)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(67'731)	601'269
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	2'395'378	2'463'108
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	2'463'108	1'861'839
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(67'731)	601'269

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômés.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2)	2010	2009
Haute école de travail social (HETS)	intégrée	intégrée
Haute école de santé (HEdS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-S2 Santé - Social sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paratatiques".

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HES-S2 Santé - Social sont désormais préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues

à l'article 8 du REEF. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HES-S2 Santé - Social enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Il est à noter que l'introduction du REEF n'a pas d'impact majeur sur les comptes de la HES-S2 Santé - Social au 31 décembre 2010.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) Entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
- Haute école de travail social (HETS) - Haute école de santé (HEdS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) Entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEdS, l'HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux des écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants à recevoir sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Dans le cadre de travaux en cours de projets Ra&D, il faut comprendre que la valeur nette de réalisation correspond aux coûts des projets spécifiques, déduits des versements d'acomptes reçus avant la date de clôture.

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'école et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à 50'000.- F sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres

coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaires. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-S2 Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de titres et de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.9.1 Titres

Les titres sont des titres de placement constitués d'actifs cotés. Ils sont inscrits à l'actif à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur entre deux clôtures est reconnue dans le compte de résultat tout comme les gains et pertes lors de cession des titres.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-S2 Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont initialement évalués à leur juste valeur et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et la liquidation ou le rachat d'emprunts est comptabilisée sur la durée de vie des emprunts.

3.13 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-S2 Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HES-S2 Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-S2 Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.14 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-S2 Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.15 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes écoles ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.16 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.17 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.18 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.19 Impôts

La HES-S2 Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.20 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.21 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-S2 Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES dans sa séance du 10 février 2011.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2010	2009
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	16'207	40'646
Avoirs bancaires et postaux	2'226'501	2'354'738
Avoirs Fonds Vergottis	152'670	67'724
Liquidités et équivalents de liquidités	2'395'378	2'463'108

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2010	2009
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	684'262	871'377
Provision pour pertes sur débiteurs	(8'800)	(30'427)
Débiteurs	675'462	840'950

Durant l'exercice 2010, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à 10'000.- F. Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-S2 Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-S2 Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2010	2009
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	2'897'057	1'969'775
Comptes courants HES-SO	5'633'021	4'541'577
Comptes courants HEAA	191	3'215
Comptes courants HEAD-AV	833	3'125
Comptes courants HEM	4'212	1'766
Comptes courants actifs	8'535'314	6'519'458
Dettes à l'Etat	626'379	-
Comptes courants passifs	626'379	-

7 Actifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Impôt anticipé à récupérer	3'088	4'776
Autres actifs transitoires	584'461	636'894
Produit à recevoir sur fonds Vergottis	399'834	-
Transitoires fonds Vergottis	8'693	8'693
Actifs transitoires	996'076	650'363

8 Immobilisations corporelles

2010	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	App. Scient.	Immeuble Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.10	1'293'233	1'047'590	-	11'346'340	2'750'000	16'437'163
Entrées		50'497	341'930			392'427
Sorties						-
Transferts						-
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	1'293'233	1'098'087	341'930	11'346'340	2'750'000	16'829'590
Amortissements cumulés						
Au 01.01.10	(1'293'232)	(640'436)	-	(907'708)	-	(2'841'376)
Sorties	-	-	-			-
Mouvements Fonds Amortissements		(124'358)	(17'096)	(226'927)	-	(368'381)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(1'293'232)	(764'794)	(17'096)	(1'134'635)	-	(3'209'757)
Valeur nette au 01.01.2010	0	407'154	-	10'438'632	2'750'000	13'595'787
Valeur nette au 31.12.2010	0	333'293	324'834	10'211'705	2'750'000	13'619'830
2009	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	App. Scient.	Immeuble Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.09	1'293'233	1'047'590	-	11'346'340	2'750'000	16'437'163
Entrées						-
Sorties						-
Transferts						-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	1'293'233	1'047'590	-	11'346'340	2'750'000	16'437'163
Amortissements cumulés						
Au 01.01.09	(1'098'232)	(517'184)	-	(680'781)	-	(2'296'197)
Sorties	-	-	-			-
Mouvements Fonds Ar	(195'000)	(123'252)	-	(226'927)	-	(545'179)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	(1'293'232)	(640'436)	-	(907'708)	-	(2'841'376)
Valeur nette au 01.01.2009	195'000	530'406	-	10'665'559	2'750'000	14'140'965
Valeur nette au 31.12.2009	0	407'154	-	10'438'632	2'750'000	13'595'787

9 Passifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Taxes scolaires reçues d'avance	815'846	644'001
Divers produits reçus d'avance	78'075	25'230
Charges à payer	541'331	100'280
Salaires et indemnités à payer	103'968	606'756
Passifs transitoires sur fonds	60'000	-
Passifs transitoires à court terme	1'599'220	1'376'268

* Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme S2

	Etat des provisions au 01.01.2010	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2010
Provision pour vacances	11'643			20'669	32'312
Provision pour rattrapage PPI	634'920		(232'903)	111'436	513'453
Provision pour pénalités OFFT	160'308				160'308
Provision plend*	729'174	(421'710)		963'013	1'270'477
Total des provisions	1'536'044	(421'710)	(232'903)	1'095'118	1'976'550

* Les charges sur provisions diverses sont passées en charges de personnels.

10.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

10.2 Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT a été comptabilisée en 2009 pour l'HEdS en raison de sa filière "Technique en radiologie médicale" qui apparait comme sous-critique selon les standards de l'OFFT.

10.3 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit 2'280.- F en 2010 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2011 sont provisionnés.

11 Emprunts hypothécaires

	2010	2009
	CHF	CHF
Juste valeur de l'hypothèque	10'462'696	10'678'003
Échéance	30.06.2010	30.06.2009
Taux d'intérêt effectif	3.705%	3.705%
Emprunts hypothécaires (coût amorti)		
Dont		
Part à court terme	215'307	215'516
Part à long terme	10'247'389	10'462'487
Emprunts hypothécaires (coût amorti)	10'462'696	10'678'003

Conditions générales :

L'immeuble situé au 16 Pré-Jérôme est propriété de la Fondation de la Haute Ecole de Travail Social – Institut d'études sociales. Le terrain a été donné à la Fondation par l'Etat, avec droit de réméré.

Le crédit de construction accordé par la BCGe pour financer la construction de cet immeuble a été consolidé le 1^{er} juillet 2006 par l'octroi d'un prêt hypothécaire à long terme de 11'320'000.- F.

Ce prêt hypothécaire est garanti par la cession fiduciaire en pleine propriété de 13'240'000.- F de cédules hypothécaires 1^{er} et 2^{ème} rang et par un cautionnement simple de l'Etat de Genève à concurrence de 13'400'000.- F.

12 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2010	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Variation résultat fonds	Etat des fonds au 31.12.2010
LBS Aide humanitaire à l'Albanie	77'503			-	77'503
Dons et legs	167'813	9'593	(9'593)	(18'129)	149'684
Dons et legs, enseignement technique	-	63'725			63'725
Fonds Michaud	1'405'725	119'885	(119'885)	105'215	1'510'940
Fonds Sage-Femmes	17'383	2'047	(2'047)	(107)	17'276
Fonds Soins Infirmiers	881'321	45'542	(45'542)	(16'041)	865'280
Dépôts dives HES	11'550	155	(155)	155	11'705
Bourses EAA	-	54'000		(13'500)	40'500
Fonds Cameroun	12'754	397	(397)	(397)	12'355
Fonds Vergotis	3'509'303			(105'454)	3'403'849
Fonds privés (Wilsdorf)	16'612			6'963	23'575
Fonds Barbour	22'224			11'915	34'139
Compte résultat Fonds Spéciaux	83'879			(233'386)	(149'507)
Fonds Cornaz	16'302			20	16'322
Fonds prêts d'honneur	22'648			20	22'668
Fonds privés	9'000	12'340	(12'340)	(9'000)	-
Caution	780			(610)	170
Total fonds de tiers affectés	6'254'797	307'684	(189'959)	(272'335)	6'100'184

13 Subventions

	2010	2010 Budget ("non audité")	2009
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (études)	26'685'992	25'340'820	26'293'106
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	2'289'915	2'144'150	2'197'048
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	1'518'763	1'410'000	1'642'883
Autres subventions reçues	10'304'138	10'190'000	10'198'900
Subventions de fonctionnement	40'798'808	39'084'970	40'331'937
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	2'117'992	-	1'886'838
Subventions en nature	2'117'992	-	1'886'838
Total subventions	42'916'800	39'084'970	42'218'775

En 2006, la HES-S2 Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2010.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-S2 sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les

instructions de la HES-S2. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-S2 au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-S2. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-S2. Ces fonds sont versés à la HES-S2 Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

14 Autres produits

	2010	2009
	CHF	CHF
Revenus divers	851'878	888'991
Vente fournitures diverses	272'757	234'134
Remboursements divers	480'905	402'618
Produits exceptionnels	14'210	138'529
Autres produits	1'619'750	1'664'272

15 Charges de personnel

	2010	2009
	CHF	CHF
Corps professoral	22'082'692	21'137'477
Corps intermédiaire	1'596'900	1'460'107
Personnel administratif et technique	7'226'072	6'928'285
Vacataires	3'294'647	3'260'616
Stagiaires et apprentis	-	23'614
Frais formation professionnelle	190'493	204'955
Total charges de personnel	34'390'805	33'015'054

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-S2 Genève bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de la HES-S2 Santé – Social envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HES-S2 Santé – Social au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-S2 Santé – Social a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2010, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

16 Contrats de location

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2010 :	à 1 an:	110'103
	2 à 5 ans (inclus):	130'552
	à plus de 5 ans:	-
	Total	240'655

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2010	2009
	CHF	CHF
	178'497	112'786

Le paiement de location sur l'année 2010 comprend les comptes des locations de photocopieuses, locations mobilières, matériels et machines, véhicules ainsi que locations diverses.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

17 Comparaison avec le budget 2010

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2010	2010 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	42'916'800	38'236'734
Total subventions		42'916'800	38'236'734
Produits			
Ecologies		3'051'612	2'751'000
Mandats et prestations de services		1'617'876	1'650'000
Contributions de stage		982'720	1'000'000
Produits financiers		2'214	-
Autres produits	14	1'619'750	1'600'000
Dissolution du ducroire		30'427	-
Dissolution des provisions	10	232'903	-
Utilisation de fonds affectés	12	126'234	-
Total produits		7'663'736	7'001'000
Total revenus		50'580'536	45'237'734
Charges		2010	2010 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	34'390'805	33'280'759
Charges de biens, services et marchandises	16	3'450'733	4'362'975
Part des charges communes HES-SO Genève		1'197'000	1'416'000
Indemnité de stage		3'410'400	3'264'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		299'127	-
Charges d'infrastructures		3'541'490	2'455'000
Frais financiers		430'624	6'500
Amortissements	8	368'381	275'000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		18'799	-
Attribution aux provisions	10	132'105	177'500
Attribution de fonds affectés	12	126'234	-
Total charges		47'365'698	45'237'734
Résultat d'exercice		3'214'838	-

**HES-S2 Genève nouveaux domaines
(selon ligne budgétaire du DIP)**

Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)

Comptes annuels 2010



KPMG SA
Audit
111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

CP 347
1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-S2 Genève nouveaux domaines (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-S2 Genève nouveaux domaines (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat en date du 15 décembre 2010.



*HES-S2 Genève nouveaux domaines (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Françoise Chemin
Expert-réviseur agréée

Genève, le 9 mai 2011

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre**Bilan au 31 décembre**

ACTIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	445'010	364'788
Débiteurs envers des tiers	5	1'137'563	776'623
Comptes courants et parties liées	6	27'428'479	25'126'519
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		237'757	229'627
Actifs transitoires	7	2'265'872	1'527'834
Total actifs circulants		31'514'681	28'025'391
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		73'729	73'729
Immobilisations corporelles	8	58'500	68'250
Total actifs immobilisés		132'229	141'979
TOTAL ACTIF		31'646'910	28'167'370

PASSIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		184'092	559'016
Dettes envers des parties liées	6	16'572'784	7'700'330
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		125'940	36'515
Passifs transitoires*	9	8'069'705	15'770'607
Provisions	10	111'024	66'466
Total fonds étrangers à court terme		25'063'545	24'132'934
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	4'280'176	3'956'211
Fonds de tiers affectés	11	153'250	126'679
Total fonds étrangers à long terme		4'433'426	4'082'890
Fonds propres			
Capital de Fondation		163'100	163'100
Réserves affectées		310'000	10'000
Réserves		634'757	634'757
Bénéfice / (Perte) de l'exercice		1'042'083	(856'311)
Total fonds propres		2'149'940	(48'454)
TOTAL PASSIF		31'646'910	28'167'370

* Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	37'461'193 [▲]	36'398'585 [▲]
Total subventions		37'461'193	36'398'585
Produits			
Ecolages		1'480'538	976'972
Mandats et prestations de services		312'709	230'509
Produits financiers		2'690	1'256
Autres produits	13	616'006	491'369
Dissolution / Utilisation du ducroire		126'684	-
Dissolution / Utilisation des provisions	10	138'035	2'169'143
Utilisation de fonds affectés	11	16'257	-
Total produits		2'692'919	3'869'249
TOTAL REVENUS	16	40'154'112	40'267'834

CHARGES	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	26'062'876	25'252'697
Charges de biens, services et marchandises	15	7'133'181	8'508'337
Part des charges communes HES-SO Genève		1'028'000	1'147'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et march		225'244	213'184
Charges d'infrastructures		3'457'004	3'493'669
Frais financiers		17'712	9'378
Amortissements	8	9'750	9'750
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		306'899	47'795
Attribution aux provisions	10	855'107	2'442'336 [▲]
Attribution de fonds affectés	11	16'257	-
TOTAL CHARGES	16	39'112'030	41'124'146
Bénéfice / (Perte) de l'exercice		1'042'083	(856'311)

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Bénéfice / (Perte) de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2008	-	-	-	(303'794)	-	(303'794)
Apport CMG pour création HEM	163'100			(1'816'647)		(1'653'547)
Utilisation du solde 2008 Etat de Genève		10'000	634'757	2'120'441	500'000	3'265'198
Remboursement résultat 2008				(856'311)	(500'000)	(500'000)
Résultat de l'exercice						(856'311)
Au 31 décembre 2009	163'100	10'000	634'757	(856'311)	-	(48'454)
Attribution résultat 2009		300'000		856'311	(1'156'311)	-
Utilisation du solde 2009 Etat de Genève					1'156'311	1'156'311
Résultat de l'exercice				1'042'083		1'042'083
Au 31 décembre 2010	163'100	310'000	634'757	1'042'083	-	2'149'940

Les réserves sont créées par la thésauroisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésauroisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2010
	CHF
Activités d'exploitation	
Résultat de l'exercice	1'042'083
Amortissements	9'750
Attributions aux provisions	855'107
Dissolutions de provisions passés en charges de personnel	(348'548)
Dissolutions de provisions	(138'035)
Attributions aux fonds	16'257
Dissolutions de fonds	(16'257)
Capacité d'autofinancement	1'420'355
Variation débiteurs	(360'940)
Variation des comptes courants avec les parties liées	(2'301'960)
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	(8'130)
Variation actifs transitoires	(738'038)
Variation créanciers	(374'924)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	89'425
Variation passifs transitoires	(7'700'902)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(9'975'114)
Activités de financement	
Variation des dettes envers des parties liées	8'872'454
Consommation des fonds de tiers affectés	26'571
Fonds propres affectés	300'000
Remboursement résultat de l'exercice 2009 / 2008	856'311
Flux de trésorerie des activités de financement	10'055'336
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	80'222
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	445'010
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	364'788
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	80'222

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Musique et Arts a été constituée le 25 juin 2008 par l'arrêté 10042 - 2008 du Conseil d'Etat relatif au rattachement formel des domaines Musiques et autres Arts à la Convention intercantonale créant la HES-S2 Musique et Arts. En conformité avec les protocoles de décision No 3/2/2008 et 14/2/2008 des Comité stratégiques de la HES-S2 Musique et Arts, datés respectivement des 3 avril 2008 et 5 juin 2008, la création de la nouvelle entité est séparée financièrement de la HES-S2 Santé-Social. L'arrêté 10042 - 2008 rentre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2008.

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2 Nouveaux domaines)	2010	2009
Haute école d'arts et de design - Arts visuels	intégrée	intégrée
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-S2 Musique et Arts sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatiques".

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HES-S2 Musique et Arts sont désormais préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF, à l'exception du tableau de flux de trésorerie qui ne contient que les données 2010. Pour mémoire, il avait été décidé en 2009 de renoncer à présenter le tableau de flux de trésorerie. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HES-S2 Musique et Arts enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Il est à noter que l'introduction du REEF n'a pas d'impact majeur sur les comptes de la HES-S2 Musique et Arts au 31 décembre 2010.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-S2 Musique et Arts ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) Entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
- Haute école d'arts et de design, rubrique arts visuels - Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) Entité qui contrôle la HES-SO Genève:	Cadre juridique;	
- Etat de Genève	Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier Redistribution subventions;
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Etablissement des décomptes OFFT-OFS
- Etat de Neuchâtel	Selon convention	Suivi budgétaire

Les actifs et passifs transitoires liés au financement de la HES-S2 Musique et Arts sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront à l'école et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à 50'000.- F sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-S Musique et Arts examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-S2 Musique et Arts a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financements spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-S2 Musique et Arts de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HES-S2 Musique et Arts ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-S2 Musique et Arts et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-S2 Musique et Arts ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, des mises à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.16 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.17 Impôts

La HES-S2 Musique et Arts est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.19 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-S2 Musique et Arts a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES dans sa séance du 10 février 2011.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2010	2009
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	8'782	8'689
Avoirs bancaires et postaux	436'228	356'099
Liquidités et équivalents de liquidités	445'009	364'788

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2010	2009
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	1'192'242	908'554
Provision pour pertes sur débiteurs	(54'679)	(131'931)
Débiteurs	1'137'563	776'623

Durant l'exercice 2010, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à 257'467.- F. Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-S2 Musique et Arts au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-S2 Musique et Arts n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2010	2009
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - HEM	19'407'419	15'246'887
Compte courant Etat de Genève - HEAD AV	5'755'964	3'874'773
Compte courant Etat de Neuchâtel - HEM	1'842'647	139'738
Compte courant Conservatoire de Musique de Genève	-	4'914'569
Compte courant Institut Jaques-Dalcroze	19'860	905'000
Compte courant HEAD AV - HEAD D	402'589	45'551
Comptes courants actifs	27'428'479	25'126'519
Dettes à l'Etat	500'000	500'000
Compte courant HES-SO Genève	14'588'076	6'613'912
Compte courant Etat de Genève	76	
Compte courant HEAD D - HEAD AV	789'471	582'340
Compte courant HEAD AV - HEAD D	357'038	
Compte courant Conservatoire de Musique de Genève	334'531	-
Compte courant HES-S2 Genève	3'592	4'079
Comptes courants passifs	16'572'784	7'700'330

7 Actifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	2'101'797	140'000
Impôt anticipé à récupérer	224	64
Autres actifs transitoires	160'975	1'387'770
Charges payées d'avance	2'876	-
Actifs transitoires	2'265'872	1'527'834

8 Immobilisations corporelles

2010	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.10	78'000	78'000
Entrées	-	-
Sorties	-	-
Transferts	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.10	(9'750)	(9'750)
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(19'500)	(19'500)
Valeur nette au 01.01.2010	68'250	68'250
Valeur nette au 31.12.2010	58'500	58'500

2009	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.09	-	-
Entrées	78'000	78'000
Sorties	-	-
Transferts	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.09	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	(9'750)	(9'750)
Valeur nette au 01.01.2009	-	-
Valeur nette au 31.12.2009	68'250	68'250

9 Passifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-SO	6'779'400	-
Taxes scolaires reçues d'avance	352'559	635'757
Divers produits reçus d'avance	146'222	7'914'953
Charges à payer	453'094	240'966
Charges à payer facture CMG convention	-	5'172'102
Charges à payer facture IJD convention	47'000	1'000'000
Fonds bourses	-	99'800
Salaires et indemnités à payer	291'432	707'028
Passifs transitoires	8'069'705	15'770'607

* Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme S2 nouveaux domaines	Etat des provisions au 01.01.2010	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2010
Provision pour vacances	56'371	25'060			81'431
Provision heures supp	10'095	19'498			29'593
Provision pour rattrapage PPI	223'948			(89'075)	134'873
salariales liées au nouveau statut *	2'922'664	800'549	(48'961)		3'674'252
Provision litiges	-	10'000			10'000
Provisions diverses*	626'890		(329'275)		297'615
Provision PLEND*	182'709	59'042	(78'315)		163'436
Total des provisions	4'022'676	914'149	(456'551)	(89'075)	4'391'200

* Les charges sur provisions diverses et provision plend sont passées en charges de personnels

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision pour charges salariales liées au nouveau statut

Le transfert de 89 employés du CMG à la HEM au 1er janvier 2009 a eu pour corollaire leur affiliation à la CIA. Ce transfert a occasionné une liquidation partielle de la caisse de prévoyance du CMG. Afin de répondre aux prétentions de la caisse de pension du CMG, une provision de 3'400'000.- F a été constituée au 31 décembre 2008 dans les comptes du CMG, passif repris par la HEM, puis augmentée de 1'650'000.- F au 31.12.2009. Ladite provision a

été réduite au 31.12.2009 de 2'127'336.- F, montant versé à la CIA afin de compléter les prestations de libre passage à 100% des 89 personnes concernées. Le transfert de 16 employés supplémentaires en 2010 a nécessité la création d'une provision additionnelle de 800'549.- F, provision qui a été réduite de 48'961.- F suite au versement effectué en faveur de la CIA afin de compléter les prestations de libre passage à 100% des 16 personnes concernées.

Provisions diverses

Ce poste comprend l'utilisation d'une provision due à l'impôt à la source du CMG.

Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit 2'280 F en 2010 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. Ainsi, l'ensemble des employés de la HEM - CMG provenant du CMG ou de l'IJD sont au bénéfice du PLEND s'ils remplissent les conditions susmentionnées. Les années passées dans leurs institutions respectives comptent dans le calcul des 10 années consécutives de service nécessaires à l'éligibilité au PLEND. En revanche, les employés en provenance de Neuchâtel ne seront éligibles au mieux qu'au 1er septembre 2019. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2011 sont provisionnés.

11 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2010	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2010
Autres fonds et dépôts	126'679	77'227	(50'656)	153'250
Total fonds de tiers affectés	126'679	77'227	(50'656)	153'250

12 Subventions

	2010	2010 Budget ("non audité")	2009
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 ND (étudiants)	31'181'879	31'675'220	29'709'174
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 ND (loyers)	1'768'907	1'793'983	1'685'677
Subventions des fonds stratégiques HES-S2 ND	701'940	600'000	562'641
Autres subventions reçues	1'903'053	1'330'565	2'774'043
Subventions de fonctionnement	35'555'779	35'399'768	34'731'535
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	1'905'414	-	1'667'051
Subventions en nature	1'905'414	-	1'667'051
Total subventions	37'461'193	35'399'768	36'398'586

En 2006, la HES-S2 Musique et Arts a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2010.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-S2 Musique et Arts sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-S2 Musique et Arts. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-S2 Musique et Arts au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Musique et Arts.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 Musique et Arts en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Genève Musique et Arts.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-S2 Musique et Arts. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-S2 Musique et Arts. Ces fonds sont versés à la HES-S2 Musique et Arts directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

13 Autres produits

	2010	2009
	CHF	CHF
Revenus divers	16'458	8'881
Vente fournitures diverses	10'771	30'969
Remboursements divers	222'026	118'575
Produits exceptionnels	366'751	332'944
Autres produits	616'006	491'369

14 Charges de personnel

	2010	2009
	CHF	CHF
Corps professoral	16'502'600	17'066'872
Corps intermédiaire	2'500'445	1'971'754
Personnel administratif et technique	3'651'107	3'937'244
Vacataires	3'370'150	2'231'807
Frais formation professionnelle	38'574	45'020
Total charges de personnel	26'062'876	25'252'697

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-S2 Musique et Arts bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de La HES-S2 Musique et Arts envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HES-S2 Musique et Arts au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-S2 Musique et Arts a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2010, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

15 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2010	à 1 an:	11'280
	2 à 5 ans (inclus):	-
	à plus de 5 ans:	-
	Total	11'280

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2010	2009
	CHF	CHF

Le paiement de location sur l'année 2010 comprend les comptes de location photocopieuses, location audio-visuels, matériels et machines, matériel informatique, véhicules, instruments ainsi que des locations diverses.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

16 Comparaison avec le budget 2010

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2010	2010 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	37'461'193	35'399'768
Total subventions		37'461'193	35'399'768
Produits			
Ecologies		1'480'538	1'004'330
Mandats et prestations de services		312'709	135'000
Produits financiers		2'690	-
Autres produits	13	616'006	557'300
Dissolution / Utilisation de ducroire		126'684	-
Utilisation des provisions	10	138'035	-
Utilisation de fonds affectés	11	16'257	-
Total produits		2'692'919	1'696'630
Total revenus		40'154'112	37'096'398
Charges		2010	2010 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	26'062'876	26'197'549
Charges de biens, services et marchandises	15	7'133'181	7'189'872
Part des charges communes HES-SO Genève		1'028'000	1'184'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et		225'244	-
Charges d'infrastructures		3'457'004	2'040'699
Frais financiers		17'712	20'000
Amortissements	8	9'750	120'000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		306'899	-
Attribution aux provisions	10	855'107	-
Constitution / Attribution de fonds affectés	11	16'257	-
Total charges		39'112'030	36'752'120
(Perte) / bénéfice d'exercice		1'042'083	344'278

**Fondation de la Haute école de santé –
Le Bon Secours, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation**

Comptes annuels 2010

KPMG SA
Genève, le 9 mai 2011
Réf. PHP/FC

**KPMG SA****Audit**111, rue de Lyon
CH-1203 GenèveCP 347
1211 Genève 13Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de santé - Le Bon Secours, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de santé - Le Bon Secours, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



*Fondation de la Haute école de santé –
Le Bon Secours, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation*

Opinion d'audit

Les produits de l'exercice appellent le commentaire suivant : les produits liés à l'écolage correspondent aux factures émises au cours de l'exercice. Ces factures concernent des revenus perçus au titre de la formation continue pour les exercices 2010 à 2012. De ce fait, les produits d'écolage de l'exercice sont surévalués d'environ KCHF 400 et le résultat présenté est par conséquent trop favorable.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat en date du 15 décembre 2010, à l'exception de l'incidence de l'élément présenté au paragraphe précédent.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En dépit de la réserve émise dans l'opinion d'audit concernant les comptes annuels, nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés. L'incidence de la réserve ne modifie pas fondamentalement l'image donnée dans son ensemble par les états financiers.

KPMG SA

Pierre Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Françoise Chemin
Expert-réviseur agréée

Genève, le 9 mai 2011

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	657'692	1'080'363 [▼]
Débiteurs envers des tiers	5	470'830	686'534
Comptes courants et parties liées	6	5'256'597	4'158'458 [▼]
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		53'501	58'000
Actifs transitoires	7	862'221 [▼]	52'148 [▼]
Total actifs circulants		7'300'840	6'035'503
Actifs immobilisés			
Titres	3.9.1	5'402'604 [▼]	5'384'476
Immobilisations corporelles	8	433'126	107'154
Total actifs immobilisés		5'835'730	5'491'630
TOTAL ACTIF		13'136'570	11'527'133

PASSIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		122'655	169'287 [▼]
Dettes envers des parties liées	6	1'895'535	1'407'553
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		58'313	67'499
Passifs transitoires	9	279'268 [▼]	186'359 [▼]
Provisions	10	32'312	11'643
Total fonds étrangers à court terme		2'388'083	1'842'341
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	1'023'985	730'847
Fonds de tiers affectés	11	6'061'025	6'206'067
Total fonds étrangers à long terme		7'085'010	6'936'914
Fonds propres			
Réserves affectés		974'892	605'000
Reserves		807'316	531'270
Bénéfice de l'exercice		1'881'270	1'611'608
Total fonds propres		3'663'478	2'747'878
TOTAL PASSIF		13'136'571	11'527'133

* Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	25'535'301	24'435'030 [▼]
Total subventions		25'535'301	24'435'030
Produits			
Ecologies		1'479'047	953'426
Mandats et prestations de services		387'178	384'702
Contributions de stages		982'720	948'140
Produits financiers		711	521
Autres produits	13	1'257'982	1'285'127
Dissolution du ducroire	5	30'427	–
Dissolution des provisions	10	47'955	197'887
Utilisation de fonds affectés	11	113'894	–
Total produits		4'299'914	3'769'804
TOTAL REVENUS	16	29'835'215	28'204'834

CHARGES	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	19'214'759	18'329'578 [▼]
Charges de biens, services et marchandises	15	1'904'121	2'124'847
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		170'000	163'499
Charges d'infrastructures		2'324'541	1'804'725
Charges communes		666'000	728'000
Indemnité de stage		3'410'400	3'295'600
Frais financiers		8'042	6'619
Amortissements	8	66'455	39'259
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	8'800	7'727
Attribution aux provisions	10	66'933	93'372
Attribution de fonds affectés	11	113'894	–
TOTAL CHARGES	16	27'953'945	26'593'227

Bénéfice de l'exercice		1'881'270	1'611'608
-------------------------------	--	------------------	------------------

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées	Réserves	(Perte) reportée	Bénéfice de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2008*	-	483'896	(800'755)	1'439'871		1'123'011
Attribution résultat 2008					(13'258)	-
Utilisation du solde 2008 Etat de Genève	605'000	47'374	800'755	(1'439'871)	13'258	13'258
Résultat de l'exercice				1'611'608		1'611'608
Au 31 décembre 2009	605'000	531'270	-	1'611'608	-	2'747'878
Attribution résultat 2009					965'670	-
Remboursement du solde 2009 Etat de Genève	369'892	276'046		(1'611'608)	(965'670)	(965'670)
Résultat de l'exercice				1'881'270		1'881'270
Au 31 décembre 2010	974'892	807'316	-	1'881'270	-	3'663'478

* Retraité de l'impact du passage aux normes IPSAS Dico-GE pour les comptes 2009

Les réserves sont créées par la théaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenu de l'école d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être théaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2010	2009
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	1'881'270	1'611'608
Amortissements	66'455	39'260
Attributions aux provisions	66'933	101'099
Attribution à la provision PLEND	294'828	(159'238)
Dissolutions de provisions	(47'955)	(197'887)
Attributions aux fonds	113'894	–
Dissolutions de fonds	(113'894)	–
Capacité d'autofinancement	2'261'531	1'394'842
Variation débiteurs	215'704	(143'883)
Variation des comptes courants avec les parties liées	(1'098'139)	59'007
Variation des titres	(18'128)	(41'093)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	(9'185)	33'958
Variation actifs transitoires	(810'073)	(9'697)
Variation créanciers	(46'632)	11'962
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	4'499	(58'000)
Variation passifs transitoires	92'909	(140'333)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	592'486	1'106'763
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	(392'427)	–
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(392'427)	–
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	487'982	(1'100'429)
Consommation / Attribution aux fonds de tiers affectés	(145'042)	174'573
Fonds propres affectés	369'892	605'000
Remboursement résultat de l'exercice 2009 / 2008	(1'335'562)	(591'742)
Flux de trésorerie des activités de financement	(622'730)	(912'598)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(422'671)	194'165
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	657'692	1'080'363
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	1'080'363	886'198
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(422'671)	194'165

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

L'école suivante a été intégrée pour l'établissement des comptes annuels :

Ecole affiliée à la HES-SO Genève (S2)	2010	2009
Haute école de santé (HEdS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEDS sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paratatiques".

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HEDS sont désormais préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board

(normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HEDS enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Il est à noter que l'introduction du REEF n'a pas d'impact majeur sur les comptes de la HEDS au 31 décembre 2010.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
Haute école de santé (HEdS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-S2 résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEdS, l'HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux des écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront à l'école et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de titres et de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.9.1 Titres

Les titres sont des titres de placement constitués d'actifs cotés. Ils sont inscrits à l'actif à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur entre deux clôtures est reconnue dans le compte de résultat tout comme les gains et pertes lors de cession des titres.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financements spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle. En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.16 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.17 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.18 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.19 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.20 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES dans sa séance du 10 février 2011.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2010	2009
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	8'358	10'782
Avoirs bancaires et postaux	496'664	1'001'857
Avoirs Fonds Vergottis	152'670	67'724
Liquidités et équivalents de liquidités	657'692	1'080'363

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2010	2009
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	479'630	716'961
Provision pour pertes sur débiteurs	(8'800)	(30'427)
Débiteurs	470'830	686'534

Durant l'exercice 2010, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 0.-.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2010	2009
	CHF	CHF
Compte courants HES-SO	5'068'245	4'052'625
Compte courants HES-S2	178'351	97'727
Compte courants HEAD D	3'215	3'215
Compte courants HEAD AV	2'574	1'766
Compte courants HEM	4'212	3'125
Comptes courants actifs	5'256'597	4'158'458
Compte courants Etat de Genève - HES-S2 Genève	1'895'535	1'407'553
Comptes courants passifs	1'895'535	1'407'553

7 Actifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Impôt anticipé à récupérer	2'229	1'946
Produit à recevoir de la HES-S2	451'465	41'509
Produit à recevoir sur fonds Vergottis	399'834	-
Transitoires fonds Vergotis	8'693	8'693
Actifs transitoires	862'221	52'148

8 Immobilisations corporelles

2010	Informatique	Server, mobilier et matériel audiovisuel	Appareils scientifiques	TOTAL
Valeur d'acquisition				
Au 01.01.10	114'356	314'075	-	428'431
Entrées		50'497	341'930	392'427
Sorties				-
Transferts				-
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	114'356	364'572	341'930	820'858
Amortissements cumulés				
Au 01.01.10	(114'356)	(206'920)	-	(321'276)
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	-	(49'358)	(17'096)	(66'455)
Sorties	-	-		-
Mouvements Fonds Amortissements	-	(49'358)	(17'096)	(66'455)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(114'356)	(256'279)	(17'096)	(387'731)
Valeur nette au 01.01.2010	0	107'154	-	107'154
Valeur nette au 31.12.2010	0	108'293	324'833	433'126

2009	Informatique	Server, mobilier et matériel audiovisuel	Appareils scientifiques	TOTAL
Valeur d'acquisition				
Au 01.01.09	114'356	314'075	-	428'431
Entrées				-
Sorties				-
Transferts				-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	114'356	314'075	-	428'431
Amortissements cumulés				
Au 01.01.09	(114'356)	(167'661)	-	(282'017)
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	-	(39'259)	-	(39'259)
Sorties	-	-		-
Mouvements Fonds Amortissements	-	(39'259)		(39'259)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	(114'356)	(206'920)	-	(321'276)
Valeur nette au 01.01.2009	0	146'414	-	146'414
Valeur nette au 31.12.2009	0	107'154	-	107'154

9 Passifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Divers produits reçus d'avance	78'075	25'230
Charges à payer	37'225	52'747
Salaires et indemnités à payer	103'968	108'382
Passifs transitoires sur fonds	60'000	–
Passifs transitoires à court terme	279'267	186'359

* Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HEDS

	Etat des provisions au 01.01.2010	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Constitution de provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2010
Provision pour vacances	11'643			20'669	32'312
Provision pour rattrapage PPI	244'638		(47'955)	46'264	242'947
Provision pour pénalités OFFT	160'308				160'308
Provision PLEND	325'901	(240'492)		535'320	620'729
Total des provisions	742'490	(240'492)	(47'955)	602'253	1'056'297

10.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

10.2 Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT a été comptabilisée en 2009 pour l'HEdS en raison de sa filière "Technique en radiologie médicale" qui apparait comme sous-critique selon les standards de l'OFFT.

10.3 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'280 en 2010 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans

révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2011 sont provisionnés.

11 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2010	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Variation résultat fonds	Etat des fonds au 31.12.2010
LBS Aide humanitaire à l'Albanie	77'503			-	77'503
Dons et legs	167'813	9593	(9'593)	(18'129)	149'684
Dons et legs, enseignement technique	-	63'725			63'725
Fonds Michaud	1'405'725	119'885	(119'885)	105'215	1'510'940
Fonds Sage-Femmes	17'383	2047	(2'047)	(107)	17'276
Fonds Soins Infirmiers	881'321	45'542	(45'542)	(16'041)	865'280
Dépôts dives HES	11'550	155	(155)	155	11'705
Bourses EAA	-	54'000		(13'500)	40'500
Fonds Cameroun	12'754	397	(397)	(397)	12'355
Fonds Vergotis	3'509'303			(105'454)	3'403'849
Fonds privés (Wilsdorf)	16'612			6'963	23'575
Fonds Barbour	22'224			11'915	34'139
Compte résultat Fonds Spéciaux	83'879			(233'386)	(149'507)
Total fonds de tiers affectés	6'206'067	295'344	(177'619)	(262'765)	6'061'025

12 Subventions

	2010	2010 Budget ("non audité")	2009
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiant)	16'128'828	15'412'340	15'958'974
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	1'338'784	1'258'000	1'294'711
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	811'616	500'000	871'357
Autres subventions reçues	5'437'087	4'905'636	4'988'316
Subventions de fonctionnement	23'716'314	22'075'976	23'113'358
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	1'818'986	-	1'321'672
Subventions en nature	1'818'986	-	1'321'672
Total subventions	25'535'300	22'075'976	24'435'030

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2010.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés à la HES-SO Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

13 Autres produits

	2010	2009
	CHF	CHF
Revenus divers	850'447	886'623
Vente fournitures diverses	129'457	123'434
Remboursements divers	276'478	245'521
Produits exceptionnels	1'600	29'549
Autres produits	1'257'982	1'285'127

14 Charges de personnel

	2010	2009
	CHF	CHF
Corps professoral	13'839'969	13'305'590
Corps intermédiaire	809'390	686'956
Personnel administratif et technique	3'512'178	3'376'107
Vacataires	917'379	800'307
Frais formation professionnelle	135'842	137'005
Stagiaires + apprentis	–	23'614
Total charges de personnel	19'214'759	18'329'579

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'école bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de La HEDS envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HEDS au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HEDS a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2010, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

15 Contrats de location

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2010	à 1 an:	104'528
	2 à 5 ans (inclus):	129'600
	à plus de 5 ans:	–
	Total	234'128

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2010	2009
	CHF	CHF
	153'529	75'494

Le paiement de location sur l'année 2010 comprend les comptes des locations de photocopieuses, locations mobilières, matériels et machines, ainsi que locations diverses.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

16 Comparaison avec le budget 2010

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2010	2010 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	25'535'301	21'527'976 [▼]
Total subventions		25'535'301	21'527'976
Produits			
Ecologies		1'479'047	1'030'000
Mandats et prestations de services		387'178	350'000
Contributions de stages		982'720	1'000'000
Produits financiers		711	–
Autres produits	13	1'257'982	1'250'000 [▼]
Dissolution du ducroire	5	30'427	–
Dissolution des provisions	10	47'955	–
Dissolution / Utilisation de fonds affectés	11	113'894	–
Total produits		4'299'914	3'630'000
Total revenus		29'835'215	25'157'976
Charges		2010	2010 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	19'214'759	18'190'502
Charges de biens, services et marchandises	15	1'904'121	1'991'974 [▼]
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		170'000	–
Charges d'infrastructures		2'324'541	710'000 [▼]
Charges communes		666'000	760'000
Indemnité de stage		3'410'400	3'264'000
Frais financiers		8'041	6'500
Amortissements	8	66'455	150'000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	8'800	–
Attribution aux provisions	10	66'933	–
Constitution / Attribution de fonds affectés	11	113'894	85'000
Total charges		27'953'945	25'157'976
Résultat d'exercice		1'881'270	–

**Fondation de la Haute école de travail social –
Institut d'études sociales, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation**
Comptes annuels 2010

KPMG SA
Genève, le 9 mai 2011
Réf. PHP/FC



KPMG SA
Audit
111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

CP 347
1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat en date du 15 décembre 2010.



Fondation de la Haute école de travail social –
Institut d'études sociales, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Françoise Chemin
Expert-réviseur agréée

Genève, le 9 mai 2011

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	1'737'684	1'382'744
Débiteurs envers des tiers	5	204'632	154'416
Comptes courant et parties liées	6	5'000'332	3'866'280
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		48'761	-
Actifs transitoires	7	133'855	598'215
Total actifs circulants		7'125'264	6'001'655
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		56'495	56'383
Immobilisations corporelles	8	13'186'704	13'488'631
Total actifs immobilisés		13'243'199	13'545'014
TOTAL ACTIF		20'368'463	19'546'669

PASSIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		40'672	210'553
Dettes envers des parties liées	6	452'458	97'727
Passifs transitoires	9	1'319'952	1'189'908
Emprunts hypothécaires	11	215'307	215'516
Total fonds étrangers à court terme		2'028'389	1'713'704
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	920'254	793'555
Emprunts hypothécaires	11	10'247'390	10'462'487
Fonds de tiers affectés	12	39'159	48'730
Total fonds étrangers à long terme		11'206'803	11'304'772
Fonds propres			
Capital de dotation		4'150'000	4'150'000
Réserves affectées		135'108	105'000
Réserves		1'514'596	1'306'351
Bénéfice de l'exercice		1'333'567	966'841
Total fonds propres		7'133'271	6'528'192
TOTAL PASSIF		20'368'463	19'546'669

* Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	17'381'499	17'783'745
Total subventions		17'381'499	17'783'745
Produits			
Ecolages		1'572'565	1'394'556
Mandats et prestations de services		1'386'485	1'084'635
Produits financiers		1'502	1'462
Autres produits	14	361'768	379'144
Dissolution des provisions	10	184'948	297'195
Utilisation de fonds affectés	12	12'340	-
Total produits		3'519'607	3'156'992
TOTAL REVENUS	17	20'901'107	20'940'737

CHARGES	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	15'176'046	14'685'476
Charges de biens, services et marchandises	16	1'702'397	1'782'259
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		129'125	122'497
Amortissements	8	301'927	505'915
Part des charges communes HES-SO Genève		531'000	586'000
Charges d'infrastructures		1'216'949	1'449'702
Frais financiers		422'584	497'727
Attribution du du croire et pertes sur débiteurs		10'000	-
Attribution à des fonds	12	12'340	-
Attribution aux provisions	10	65'172	344'322
TOTAL CHARGES	17	19'567'540	19'973'897
Bénéfice de l'exercice		1'333'567	966'841

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves**	Perte reportée	Bénéfice de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2008*	4'150'000	-	1'248'124	(862'198)	794'179		5'330'105
Attribution résultat 2008			58'227	862'198	(794'179)	(231'246)	-
Utilisation du solde 2008 Etat de Genève		105'000				231'246	231'246
Résultat de l'exercice					966'841		966'841
Au 31 décembre 2009	4'150'000	105'000	1'306'351	-	966'841	-	6'528'192
Attribution résultat 2009			30'108	208'245	(966'841)	728'488	-
Remboursement du solde 2009 Etat de Genève						(728'488)	(728'488)
Résultat de l'exercice					1'333'567		1'333'567
Au 31 décembre 2010	4'150'000	135'108	1'514'596	-	1'333'567	-	7'133'271

* Retrait de l'impact du passage aux normes IPSAS Dico-GE pour les comptes 2009

** De manière à uniformiser l'ensemble des états financiers, les 1'248'124 qui étaient inscrits sous "réserves affectées" ont été déplacées dans "réserves"

Les réserves sont créées par la théaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par l'école pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être théaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2010	2009
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	1'333'567	966'841
Amortissements	301'927	505'914
Attributions aux provisions	65'172	344'322
Attribution / Dissolution à la provision PLEND	246'475	(192'172)
Dissolutions de provisions	(184'948)	(297'195)
Attributions aux fonds	12'340	-
Dissolutions de fonds	(12'340)	-
Capacité d'autofinancement	1'762'193	1'327'710
Variation débiteurs	(50'216)	176'667
Variation des comptes courants avec les parties liées	(1'134'052)	(914'289)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	(48'761)	(78'728)
Variation actifs transitoires	464'360	(7'755)
Variation créanciers	(169'880)	82'604
Variation passifs transitoires	130'044	(239'629)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	953'688	346'580
Activités d'investissement		
Achats autres actifs financiers	(112)	(126)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(112)	(126)
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	354'731	53'307
Attribution aux fonds de tiers affectés	(9'571)	(8'389)
Consommation réserves affectées	30'108	105'000
Affectation au résultat de l'exercice 2009	(758'596)	126'247
Remboursements emprunts hypothécaires	(215'306)	(215'516)
Flux de trésorerie des activités de financement	(598'634)	60'649
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	354'940	407'103
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	1'737'684	1'382'744
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	1'382'744	975'641
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	354'940	407'103

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

L'école suivante a été intégrée pour l'établissement des comptes annuels :

Ecole affiliée à la HES-SO Genève (S2)	2010	2009
Haute école de travail social (HETS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HETS sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-S2 Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paratâtiques".

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HETS sont désormais préparés selon

les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HETS enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Il est à noter que l'introduction du REEF n'a pas d'impact majeur sur les comptes de la HETS au 31 décembre 2010.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HETS ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
- Haute école de travail social (HETS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à la HEdS, la HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux des écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants à recevoir sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-S2 Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront à l'école et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à 50'000.- F sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HETS examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de titres et de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- la HETS a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont initialement évalués à leur juste valeur et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les montants perçus

(nets des coûts de transaction) et la liquidation ou le rachat d'emprunts est comptabilisée sur la durée de vie des emprunts.

3.13 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financements spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéficiaires de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle. En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HETS de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HETS ainsi que des reports des bénéficiaires des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HETS et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.14 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HETS ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.15 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.16 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.17 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.18 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.19 Impôts

La HETS est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.20 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.21 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HETS a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une

cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES dans sa séance du 10 février 2011.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2010	2009
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	7'849	29'865
Avoirs bancaires et postaux	1'729'835	1'352'879
Liquidités et équivalents de liquidités	1'737'684	1'382'744

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2010	2009
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	204'632	154'416
Provision pour pertes sur débiteurs	-	-
Débiteurs	204'632	154'416

Durant l'exercice 2010, le montant de la perte sur débiteur s'élève à 10'000.-. Cela est dû à l'insolvabilité de certains étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-S2 Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-S2 Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2010	2009
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	4'435'556	3'377'328
Comptes courants HES-SO	564'776	488'952
Comptes courants actifs	5'000'332	3'866'280
Comptes courants HES-S2	178'351	97'727
Comptes courants HEAA	2'382	-
Comptes courants HEAA	2'382	-
Dettes à l'Etat	269'343	-
Comptes courants passifs	452'458	97'727

7 Actifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Impôt anticipé à récupérer	859	2'830
Autres actifs transitoires	132'996	595'385
Actifs transitoires	133'855	598'215

8 Immobilisations corporelles

2010	Informatique	Serveur, moblier et matériel audiovisuel	Imm. Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.10	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Entrées					-
Sorties					-
Transferts					-
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Amortissements cumulés					
Au 01.01.10	(1'178'877)	(433'515)	(907'708)	-	(2'520'100)
Sorties	-	-			-
Mouvements Fonds Amortissements		(75'000)	(226'927)	-	(301'927)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(1'178'877)	(508'515)	(1'134'635)	-	(2'822'027)
Valeur nette au 01.01.2010	-	300'000	10'438'632	2'750'000	13'488'632
Valeur nette au 31.12.2010	-	225'000	10'211'705	2'750'000	13'186'704
2009	Informatique	Serveur, moblier et matériel audiovisuel	Imm. Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.09	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Entrées					-
Sorties					-
Transferts					-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Amortissements cumulés					
Au 01.01.09	(983'877)	(349'523)	(680'781)	-	(2'014'181)
Sorties	-	-			-
Mouvements Fonds Amortissements	(195'000)	(83'993)	(226'927)	-	(505'920)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	(1'178'877)	(433'515)	(907'708)	-	(2'520'100)
Valeur nette au 01.01.2009	195'000	383'993	10'665'559	2'750'000	13'994'552
Valeur nette au 31.12.2009	-	300'000	10'438'632	2'750'000	13'488'632

9 Passifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Taxes scolaires reçues d'avance	815'846	644'001
Charges à payer	504'106	47'533
Salaires et indemnités à payer	-	498'374
Passifs transitoires à court terme	1'319'952	1'189'908

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions HETS	Etat des provisions au 01.01.2010	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Constitution de provision au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2010
Provision pour rattrapage PPI	390'282		(184'948)	65'172	270'506
Plend	403'273	(181'218)		427'692	649'748
Total des provisions	793'555	(181'218)	(184'948)	492'864	920'254

10.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

10.2 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit 2'280.- F en 2010 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2011 sont provisionnés.

11 Emprunts hypothécaires

	2010	2009
	CHF	CHF
Juste valeur de l'hypothèque	10'462'696	10'678'003
Échéance	30.06.2010	30.06.2009
Taux d'intérêt effectif	3.705%	3.705%
Emprunts hypothécaires (coût amorti)		
Dont		
Part à court terme	215'307	215'516
Part à long terme	10'247'389	10'462'487
Emprunts hypothécaires (coût amorti)	10'462'696	10'678'003

Conditions générales :

L'immeuble situé au 16 Pré-Jérôme est propriété de la Fondation de la Haute Ecole de Travail Social – Institut d'études sociales. Le terrain a été donné à la Fondation par l'Etat, avec droit de réméré.

Le crédit de construction accordé par la BCGe pour financer la construction de cet immeuble a été consolidé le 1^{er} juillet 2006 par l'octroi d'un prêt hypothécaire à long terme de 11'320'000.- F.

Ce prêt hypothécaire est garanti par la cession fiduciaire en pleine propriété de 13'240'000.- F de cédules hypothécaires 1^{er} et 2^{ème} rang et par un cautionnement simple de l'Etat de Genève à concurrence de 13'400'000.- F.

12 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2010	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Variation résultat fonds	Etat des fonds au 31.12.2010
Fonds Cornaz	16'302			20	16'322
Fonds prêts d'honneur	22'648			20	22'668
Fonds privés	9'000	12'340	(12'340)	(9'000)	-
Caution	780	-		(610)	170
Total fonds de tiers affectés	48'730	12'340	(12'340)	(9'570)	39'159

13 Subventions

	2010	2010 Budget ("non audité")	2009
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiants)	10'557'163	9'928'480	10'334'132
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	951'131	886'150	902'338
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	707'148	910'000	771'525
Autres subventions reçues	4'867'051	5'285'278	5'210'584
Subventions de fonctionnement	17'082'493	17'009'908	17'218'579
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	299'006	-	565'166
Subventions en nature	299'006	-	565'166
Total subventions	17'381'499	17'009'908	17'783'745

En 2006, la HES-S2 a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2010.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-S2 sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-S2. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-S2. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-S2. Ces fonds sont versés à la HES-S2 Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées des mises à disposition de locaux et de personnel.

14 Autres produits

	2010	2009
	CHF	CHF
Revenus divers	1'431	2'367
Vente fournitures diverses	143'300	102'851
Remboursements divers	204'427	164'946
Produits exceptionnels	12'610	108'980
Autres produits	361'768	379'144

15 Charges de personnel

	2010	2009
	CHF	CHF
Corps professoral	8'242'723	7'831'887
Corps intermédiaire	787'510	773'151
Personnel administratif et technique	3'713'894	3'552'178
Vacataires	2'377'268	2'460'309
Frais formation professionnelle	54'651	67'951
Total charges de personnel	15'176'046	14'685'476

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'école bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de la HETS envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HETS au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque l'école a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

Au 31.12.2010, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

16 Contrats de location

Contrat de location de photocopieuses :

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2010	à 1 an:	5'575
	2 à 5 ans (inclus):	952
	à plus de 5 ans:	-
	Total	6'527

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2010	2009
	CHF	CHF
	24'968	37'292

Le paiement de location sur l'année 2010 comprend les comptes de location photocopieuses.

17 Comparaison avec le budget 2010

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2010	2010 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	17'381'499	16'708'758 [▼]
Total subventions		17'381'499	16'708'758
Produits			
Ecolages		1'572'565	1'721'000
Mandats et prestations de services		1'386'485	1'300'000
Produits financiers		1'502	-
Autres produits	14	361'768	350'000 [▼]
Dissolution des provisions	10	184'948	-
Utilisation de fonds affectés	12	12'340	-
Total produits		3'519'607	3'371'000
Total revenus		20'901'107	20'079'758
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	15'176'046	15'090'257
Charges de biens, services et marchandises	16	1'702'397 [▼]	2'371'000 [▼]
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		129'125	-
Amortissements	8	301'927	125'000
Part des charges communes HES-SO Genève		531'000	656'000
Charges d'infrastructures		1'216'949	1'745'000
Frais financiers		422'584	-
Attribution du du croire et pertes sur débiteurs		10'000	-
Attribution à des fonds	12	12'340	-
Attribution aux provisions	10	65'172	92'501
Total charges		19'567'540	20'079'758
Bénéfice de l'exercice		1'333'567	-

**Fondation de la Haute école
de musique – Conservatoire supérieur
de musique de Genève, Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
Comptes annuels 2010



KPMG SA
Audit
111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

CP 347
1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève nouveaux domaines.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat en date du 15 décembre 2010.



Fondation de la Haute école de musique –
Conservatoire supérieur de musique de Genève, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Françoise Chemin
Expert-réviseur agréée

Genève, le 9 mai 2011

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	295'002	268'420
Débiteurs envers des tiers	5	731'736	499'608
Comptes courant et parties liées	6	21'269'927	21'206'194
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		144'807	61'717
Actifs transitoires	7	1'512'686	1'115'121
Total actifs circulants		23'954'158	23'151'060
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	8	58'500	68'250
Total actifs immobilisés		58'500	68'250
TOTAL ACTIF		24'012'658	23'219'310
PASSIF	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		81'990	395'586
Dettes envers des parties liées	6	13'193'067	6'438'414
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		80'266	36'515
Passifs transitoires	9	5'105'572	12'725'613
Provisions	10	73'498	42'677
Total fonds étrangers à court terme		18'534'393	19'638'805
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	3'981'867	3'549'554
Fonds de tiers affectés	11	174'150	145'426
Total fonds étrangers à long terme		4'156'017	3'694'980
Fonds propres			
Capital de Fondation		163'100	163'100
Réserves affectées		310'000	10'000
Réserves		305'990	305'990
Bénéfice / (Perte) de l'exercice		543'158	(593'565)
Total fonds propres		1'322'248	(114'475)
TOTAL PASSIF		24'012'658	23'219'310

* Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	23'779'804 [▼]	25'036'333 [▼]
Total subventions		23'779'804	25'036'333
Produits			
Ecolage		1'154'467	690'922
Mandats et prestations de services		238'216	231'510
Produits financiers		2'191	1'156
Autres produits	13	138'104	84'179
Dissolution du ducroire	5	121'631 [▼]	-
Utilisation des provisions	10	48'961	2'169'143
Utilisation de fonds de tiers	11	16'257	-
Total produits		1'719'827	3'176'911
TOTAL REVENUS	16	25'499'631	28'213'243

CHARGES	Notes	2010	2009
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	16'366'012	16'217'002
Charges de biens, services et marchandises	15	4'972'398	6'466'588
Part des charges communes HES-SO Genève		656'000	755'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		149'523	145'859
Charges d'infrastructures		1'635'110	2'754'141
Frais financiers		15'983	7'229
Amortissements	8	9'750	9'750
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		294'070 [▼]	41'807
Constitution / Attribution aux provisions	10	841'370	2'409'433 [▼]
Attribution de fonds de tiers	11	16'257	-
TOTAL CHARGES	16	24'956'472	28'806'808 [▼]
Bénéfice / (Perte) de l'exercice		543'158	(593'565)

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Bénéfice / (Perte) de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	-
Apport CMG pour création HEM	163'100			(1'816'648)		(1'653'548)
Utilisation du solde 2008 Etat de Genève		10'000	305'990	1'816'648	428'366	2'561'004
Remboursement de surplus 2008 Etat de Genève					(428'366)	(428'366)
Résultat de l'exercice				(593'565)		(593'565)
Au 31 décembre 2009	163'100	10'000	305'990	(593'565)	-	(114'475)
Attribution résultat 2009		300'000		593'565	(893'565)	-
Utilisation du solde 2009 Etat de Genève					893'565	893'565
Résultat de l'exercice				543'158		543'158
Au 31 décembre 2010	163'100	310'000	305'990	543'158	-	1'322'248

Les réserves sont créées par la théaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus de l'école d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont provisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être théaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2010
	CHF
Activités d'exploitation	
Résultat de l'exercice	543'158
Amortissement	9'750
Attributions aux provisions	841'370
Dissolution aux provisions passées en charges de personnel	(329'275)
Dissolutions de provisions	(48'961)
Attributions aux fonds	16'257
Dissolutions de fonds	(16'257)
Capacité d'autofinancement	1'016'042
Variations débiteurs	(232'128)
Variation des comptes courants avec les parties liées	(63'733)
Subventions à recevoir pour projet Ra&D	(83'090)
Variations actifs transitoires	(397'565)
Variations créanciers	(313'596)
Subventions reçues d'avance pour projet Ra&D	43'751
Variations passifs transitoires	(7'620'041)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(7'650'360)
Activités de financement	
Variation des dettes envers des parties liées	6'754'653
Attribution aux fonds de tiers affectés	28'724
Fonds propres affectés	300'000
Affectation au résultat de l'exercice 2009	593'565
Flux de trésorerie des activités de financement	7'676'942
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	26'582
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	295'002
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	268'420
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	26'582

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

La Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève a intégré le système de financement de la HES-SO Genève depuis le 1er janvier 2008. En revanche, le projet de loi cantonale sur les HES, proposant les statuts de la fondation de droit public HEM a été voté par le Grand Conseil genevois le 22 mai 2008 avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2009.

La HEM - CMG se compose des filières professionnelles du Conservatoire de musique de Genève, de la filière musique et mouvement de l'Institut Jacques Dalcroze et des filières professionnelles du Conservatoire de musique de Neuchâtel.

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2 Nouveaux domaines)

	2010	2009
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEM sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permettait la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paratâtiqes".

Avec l'introduction au 23 décembre 2010 du règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF), les états financiers de la HEM sont désormais préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 8 du REEF, à l'exception du tableau de flux de trésorerie qui ne contient que les données 2010. Pour mémoire, il avait été décidé en 2009 de renoncer à présenter le tableau de flux de trésorerie. Il est à noter qu'en application des dispositions cantonales relatives aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la HEM enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Enfin, les informations sectorielles font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Il est à noter que l'introduction du REEF n'a pas d'impact majeur sur les comptes de la HEM au 31 décembre 2010.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HEM Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations

supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS
- Etat de Neuchâtel	Selon convention	Suivi budgétaire

Les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'école et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à 50'000.- F sont activées, conformément aux directives OFFT. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HEM Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HEM Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financements spéciaux)

- b) fonds libres
- fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les **fonds alloués par des tiers avec conditions** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **fonds propres affectés** (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle. En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans condition** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HEM Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HEM Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HEM Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.13 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.14 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HEM Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.15 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et l'entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.16 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.17 Impôts

La HEM Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.19 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HEM Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques a été élaborée puis validée par le Conseil HES dans sa séance du 10 février 2011.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2010	2009
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	2'189	959
Avoirs bancaires et postaux	292'813	267'461
Liquidités et équivalents de liquidités	295'002	268'420

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2010	2009
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	772'597	621'239
Provision pour pertes sur débiteurs	(40'861)	(121'631)
Débiteurs	731'736	499'608

Durant l'exercice 2010, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 253'210.-. Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2010	2009
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève HEM	19'407'419	15'246'887
Compte courant Etat de Neuchâtel HEM	1'842'648	139'738
Compte courant Conservatoire de musique de Genève	-	4'914'569
Compte courant Institut Jacques Dalcroze	19'860	905'000
Comptes courants actifs	21'269'927	21'206'194
Comptes courants HES-SO Genève	12'023'370	6'006'923
Compte courant Conservatoire de musique de Genève	334'531	-
Compte courant Ecole d'Arts	402'588	-
Compte courant HES-S2 Genève	4'212	3'125
Dettes à l'Etat	428'366	428'366
Comptes courants passifs	13'193'067	6'438'414

7 Actifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	15'714	139'999
Impôt anticipé à récupérer	207	47
Autres actifs transitoires	1'496'765	975'075
Actifs transitoires	1'512'686	1'115'121

8 Immobilisations corporelles

2010	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.10	78'000	78'000
Entrées		-
Sorties		-
Transferts		-
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.10	(9'750)	(9'750)
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2010	(19'500)	(19'500)
Valeur nette au 01.01.2010	68'250	68'250
Valeur nette au 31.12.2010	58'500	58'500

2009	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.09	-	-
Entrées	78'000	78'000
Sorties		-
Transferts		-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.09	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	(9'750)	(9'750)
Valeur nette au 01.01.2009	-	-
Valeur nette au 31.12.2009	68'250	68'250

9 Passifs transitoires

	2010	2009
	CHF	CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-SO	4'501'521	-
Taxes scolaires reçues d'avance	8'309	303'332
Divers produits reçus d'avance	1'934	5'291'293
Charges à payer	255'377	205'400
Charges à payer facture CMG convention	-	5'172'102
Charges à payer facture IJD convention	47'000	1'000'000
Fonds bourses	-	99'800
Salaires et indemnités à payer	291'432	653'686
Passifs transitoires	5'105'572	12'725'613

* Les passifs transitoires comprenaient dans les états financiers 2009 les provisions à court terme. Dans un souci de transparence, elles sont aujourd'hui présentées séparément.

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HEM	Etat des provisions au 01.01.10	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2010
Provision pour vacances	32'582	11'323		43'905
Provision pour heures supplémentaires	10'095	19'498		29'593
Provision charges salariales liées au nouveau statut	2'922'664	800'549	(48'961)	3'674'252
Provision pour litiges	-	10'000		10'000
Provisions diverses *	626'890		(329'275)	297'615
Total des provisions	3'592'231	841'370	(378'236)	4'055'365

* Les charges sur provisions diverses sont passées en charges de personnel

Provision pour charges salariales liées au nouveau statut

Le transfert de 89 employés du CMG à la HEM au 1er janvier 2009 a eu pour corollaire leur affiliation à la CIA. Ce transfert a occasionné une liquidation partielle de la caisse de prévoyance du CMG. Afin de répondre aux prétentions de la caisse de pension du CMG, une provision de CHF 3'400'000.- a été constituée au 31 décembre 2008 dans les comptes du CMG, passif repris par la HEM, puis augmentée de CHF 1'650'000.- au 31.12.2009. Ladite provision a été réduite au 31.12.2009 de CHF 2'127'336.-, montant versé à la CIA afin de compléter les prestations de libre passage à 100% des 89 personnes concernées. Le transfert de 16 employés supplémentaires en 2010 a nécessité la création d'une provision additionnelle de CHF 800'549.-, provision qui a été réduite de CHF 48'961.- suite au versement effectué en faveur de la CIA afin de compléter les prestations de libre passage à 100% des 16 personnes concernées.

Provisions diverses

Ce poste comprend l'utilisation d'une provision due à l'impôt à la source du CMG.

11 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.10	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2010
Autres fonds et dépôts	145'429	58'477	(29'756)	174'150
Total fonds de tiers affectés	145'429	58'477	(29'756)	174'150

12 Subventions

	2010	2010 Budget ("non audité")	2009
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	20'222'544	20'716'000	19'911'506
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	1'172'591	1'197'672	1'152'569
Subventions des fonds stratégiques	589'591	450'000	372'781
Autres subventions reçues	1'645'555	1'130'565	2'602'899
Subventions de fonctionnement	23'630'281	23'494'237	24'039'755
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	149'523	-	996'576
Subventions en nature	149'523	-	996'576
Total subventions	23'779'804	23'494'237	25'036'332

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement de l'école est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui lui sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEM Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEM Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés à la HES-SO Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, OFFT, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de personnel.

13 Autres produits

	2010	2009
	CHF	CHF
Revenus divers	8'999	8'881
Vente fournitures diverses	40	22
Remboursements divers	118'231	17'625
Produits exceptionnels	10'834	57'652
Autres produits	138'104	84'179

14 Charges de personnel

	2010	2009
	CHF	CHF
Corps professoral	11'404'891	12'074'780
Corps intermédiaire	1'347'188	908'158
Personnel administratif et technique	1'914'548	2'188'756
Vacataires	1'671'237	1'009'958
Frais formation professionnelle	28'148	35'350
Total charges de personnel	16'366'012	16'217'002

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-SO Genève bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de la HEM envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HEM au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HEM a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2010, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

15 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2010	à 1 an:	7'070
	2 à 5 ans (inclus):	
	à plus de 5 ans:	
	Total	7'070
Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2010	2009
	CHF	CHF
	1'789'611	1'997'366

Le paiement de location sur l'année 2010 comprend les comptes de location immobilière, location de matériel et machine, location de véhicules, location d'instruments, location de photocopieuses et locations diverses.

16 Comparaison avec le budget 2010**Compte d'exploitation au 31 décembre**

Revenus		2010	2010 Budget
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	23'779'804	23'494'237
Total subventions		23'779'804	23'494'237
Produits			
Ecolages		1'154'467	647'000
Mandats et prestations de services		238'216	60'000
Produits financiers		2'191	-
Autres produits	13	138'104	57'300
Dissolution du ducroire	5	121'631	-
Dissolution / Utilisation des provisions	10	48'961	-
Utilisation de fonds de tiers	11	16'257	-
Total produits		1'719'827	764'300
Total revenus		25'499'631	24'258'537
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	16'366'012	16'978'122
Charges de biens, services et marchandises	15	4'972'398	4'669'872
Part des charges communes HES-SO Genève		656'000	767'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		149'523	-
Charges d'infrastructures		1'635'110	2'040'699
Frais financiers		15'983	10'000
Amortissements	8	9'750	120'000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	10	294'070	-
Constitution / Attribution aux provisions		841'370	-
Constitution / Attribution de fonds de tiers	11	16'257	-
Total charges		24'956'472	24'585'693
Bénéfice / (Perte) de l'exercice		543'159	(327'156)

ANNEXE 3

MEMBRES DU CONSEIL DE LA HAUTE ECOLE DE GENEVE (HES-SO GENEVE)
 au 31 décembre 2010

NOM	PRENOM	REPRESENTATION
-----	--------	----------------

Membres externes

1. Désigné-e-s par le Conseil d'Etat : 1 président-e et 5 personnes des milieux professionnels et des hautes écoles

BRUNNER	Christiane	Présidente
SCHMIDT	Denis	Domaine travail social
KELLERHALS	Jean	Domaine hautes écoles
MARSOL	Anne	Domaine arts et culture

2. Désigné-e-s par les partenaires sociaux : 2 membres des syndicats d'employés et 2 membres des employeurs

WEBER	Françoise	Communauté genevoise d'action syndicale
NICOLE	Bernard	Communauté genevoise d'action syndicale
WEISS	Pierre	Union des associations patronales genevoises
AUNE	Nicolas	Union des associations patronales genevoises

Membres internes

3. Elu-e-s par le corps enseignant : 6 représentant-e-s (un-e par école)

DAEHNE	Peter	HEG
BERTHOUD	Marianne	HEdS
FEDIER	Barbara	HEAD
VINCENT	Michel	HEPIA
SORDET	Nicolas	HEM
JIMENEZ	Jean-Daniel	HETS

4. Elu-e-s par le corps intermédiaire : 2 représentant-e-s

MULAJ	Adriatik	HEPIA
RIGHETTI	Olivier	HETS

5. Elu-e-s par le personnel administratif et technique : 2 représentant-e-s

OFFNER	Jean-Claude	HEPIA
DECHELETTE	Cyril	HEG

6. Elu-e-s par les étudiant-e-s : 6 représentant-e-s (un-e par école)

JAQUENOUD	Antoine	HEG
REZNIKOV	Denis	HEdS
MORF	Benjamin	
PASCHE	Sabrina	HEPIA
LUTHI	Badia	HETS
Vacant		HEAD
Vacant		HEM
<i>suppléant:</i>		
JOSS	Alexandre	HEdS